



LE MASSIF DE L'ESTÉREL

volet 2

Les Objectifs de Qualité Paysagère

septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

1 UN PLAN DE PAYSAGE POUR LE MASSIF DE L'ESTÉREL	p.4
2 FAIRE ÉMERGER UN GRAND SITE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	p.5
3 LES ENJEUX D'UN MASSIF NATUREL AU CŒUR D'UN TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN	p.8
1 Réconcilier le massif et le territoire habité par un projet fédérateur : la question des piémonts.....	p.9
2 Se donner les moyens de gérer activement les espaces forestiers.....	p.9
3 Se saisir de l'opportunité d'une attractivité territoriale renouvelée.....	p.9
4 Concilier un projet ambitieux d'accueil et de découverte à la préservation des milieux, des intimités et des paysages du massif..	p.11
5 Articuler la Défense contre les Incendies de Forêts avec le projet OGS.....	p.11
6 Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme locaux.....	p.11
4 LES ORIENTATIONS DU GRAND SITE	p.12
Orientation 1 - Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère	p.14
OBJECTIF 1 - Préserver l'intégrité écologique et paysagère du massif face aux menaces.....	p.16
OBJECTIF 2 - Préserver la mosaïque de paysage du massif.....	p.33
OBJECTIF 3 - Développer le potentiel élevé de l'Estérel comme lieu d'Art, de recherche et de pédagogie.....	p.41
Orientation 2 - Cultiver la ville paysage	p.46
OBJECTIF 4 - Rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyées sur les structures naturelles.....	p.48
OBJECTIF 5 - Promouvoir une nouvelle esthétique des lisières urbaines du massif porteuse des valeurs du grand site.....	p.54
Orientation 3 - Révéler, préserver	p.66
OBJECTIF 6 - Exalter, renforcer l'exceptionnel / préserver l'intime.....	p.68
OBJECTIF 7 - Considérer les cheminements et les routes comme des parties prenantes du paysage et des catalyseurs de découverte.....	p.77
OBJECTIF 8 - Concevoir des aménagements singuliers et révélateurs de l'esprit des lieux pour l'accueil et la découverte du massif	p.78
Orientation 4 - Activer la pérennisation du Grand Site : un projet de gouvernance ambitieux	p.84
OBJECTIF 9 - Impliquer les acteurs du territoire comme un préalable au projet Grand Site.....	p.86
OBJECTIF 10 - Mettre en cohérence les acteurs, les compétences et les ambitions sur le territoire du grand site.....	p.88
BIBLIOGRAPHIE	p.91
ANNEXE - Principes d'aménagement du Grand Site.....	p.92.

1 UN PLAN DE PAYSAGE POUR LE MASSIF DE L'ESTÉREL

Le Plan de Paysage, démarche pilotée par le SIPME et initiant la démarche Grand Site, est un document reliant l'aménagement et la protection des espaces naturels avec l'objectif d'améliorer la qualité des paysages et de préserver la richesse des milieux.

Le pilotage du SIPME a permis la concertation d'un grand nombre d'acteurs publics et privés. L'ambition du projet « Grand Site », considéré comme un **projet de territoire partenarial** est de mettre le massif au cœur d'un projet de territoire partagé, porteur d'innovation, d'identité et d'imaginaire avec :

- un haut niveau de protection des patrimoines et de paysages
- une haute valeur d'expérience et d'innovation (en terme de mobilité, gouvernance, gestion, médiation, équipements...)

La qualité des paysages du massif est intimement liée à la question des mobilités (la place de la voiture), aux interfaces urbaines et aux problématiques d'accueil du public. Ainsi le Plan de Paysage est-il indissociable du Schéma d'Accueil du Public avec lequel il a été construit.

Au vu des enjeux du massif, le Plan de Paysage a vocation de placer le curseur entre mise en lumière des paysages et protection des milieux, entre aménagement et non intervention. Il cherchera à redéfinir le rapport frontal ville / massif.

In fine, il donnera lieu à un programme d'actions hiérarchisant les interventions dans l'espace et le temps.

LES OBJECTIFS DU PLAN DE PAYSAGE

- Établir une vision partagée du territoire
- Agir pour protéger et améliorer les paysages
- Détenir un document de base évolutif permettant la discussion entre acteurs et les prises de décisions stratégiques pour le massif de l'Estérel
- Établir une feuille de route, une stratégie paysagère sur le long terme, des principes, dont les implications en matière d'aménagement et de gestion sont détaillés.
- Formuler des objectifs de qualité paysagère stratégiques (grands objectifs de préservation/protection, gestion et accompagnement des dynamiques en cours, requalification, valorisation des paysages).
- Hiérarchiser les enjeux en fonction des différentes thématiques et secteurs géographiques.
- Identifier les thèmes, sites et projets qui feront l'objet d'un programme d'actions et de préconisations.
- Produire un Plan d'Intentions Paysagères, document graphique permettant de voir et comprendre comment les différents éléments de projet interagissent les uns avec les autres.

2 FAIRE ÉMERGER UN GRAND SITE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Une merveille du monde sur un territoire métropolitain

Par la beauté étonnante de ses paysages mêlant tons de rouge, de vert et de bleu, par son rapport à la mer, l'Estérel « fait exception » sur notre planète. C'est un site de grande ampleur, extraordinaire au sens le plus étymologique du terme. L'exceptionnel de l'Estérel résulte de son histoire géologique, en grande partie volcanique. Les terrains qui le composent, la topographie, les influences qui se jouent sur son territoire, ont modelé un paysage et des écosystèmes rares, dont on ne mesure que trop peu la valeur.

Dans l'Estérel, la question du volcanisme est fondatrice, elle énonce le périmètre, l'ambiance, elle légitime le projet du Grand Site. Le volcanisme est le code source établissant la « figure du Grand Site ». Le plan de paysage ne fera que « rendre compte » de cette identité fondatrice.

Les contours du territoire d'étude sont établis par celui du socle géologique. Dessinée par des écoulements de lave et des érosions, l'Estérel est une île volcanique émergente entre les massifs cristallins des Maures et du Tanneron et la Provence sédimentaire calcaire. Le volcanisme, révélé par l'ocre-rouge de la rhyolite constitue l'ADN du massif. La couleur possède une grande puissance d'évocation dont bénéficie l'identité du massif. L'insularité de massif est renforcée par la franchise de ses limites, liées à des failles géologiques majeures : contenu au nord par le Tanneron, au sud les piémonts s'étendent jusqu'au lit de l'Argens, le massif rencontre la méditerranée et la côte d'azur à l'Est, et s'étend à l'Ouest jusqu'à la cassure géologique des gorges de Pennafort. Caractérisé par ces limites, le massif présente des visages multiples.

Un potentiel de développement territorial

Ces caractères singuliers font de l'Estérel un marqueur fort d'attractivité territoriale pour les communes qui le composent. Par ailleurs, les littoraux français et étrangers connaissent un large processus de banalisation depuis de nombreuses années. Dans ce contexte, le massif pose un autre décor. Parenthèse de nature brute et superbe dans un territoire d'urbanisation quasi-continue, le massif offre une respiration, une grande qualité de vie aux habitants et un large potentiel touristique.

Selon les acteurs du tourisme, l'Estérel est un atout de différenciation par rapport aux autres secteurs du littoral de la Côte d'Azur. Ces potentialités sont en mesure de changer profondément l'image perçue des communes limitrophes. La préservation et la bonne gestion du massif sont donc devenues des enjeux essentiels pour l'attractivité territoriale.

La nécessité d'un projet de territoire partagé par tous ses acteurs

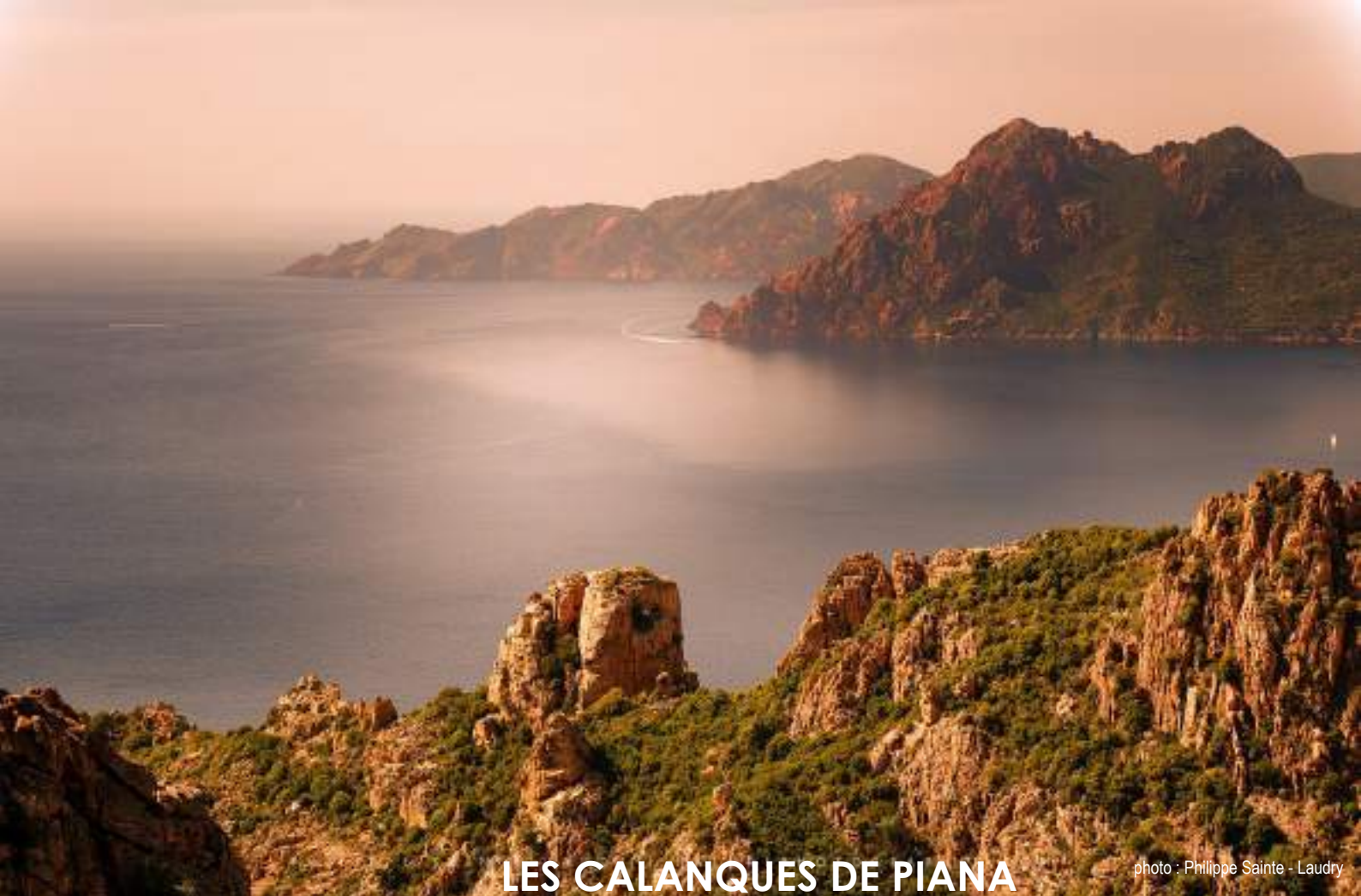
Le projet du Grand Site de l'Estérel, peut servir aujourd'hui de socle commun de travail et de **catalyseur des énergies** pour **faire émerger un projet de territoire**. En cela, il est plus qu'un projet de protection d'espace naturel, il devient un projet fédérateur, et moteur de politiques communales, intercommunales.

En effet la valorisation du massif impactera nécessairement le fonctionnement urbain en terme d'urbanisme et de mobilités. Un projet de Grand Site ambitieux, porteur d'innovation aura besoin de **l'appui et de l'implication des collectivités territoriales** (impacts sur les PLU, PDU etc...). Il est essentiel que gestionnaires et élus du territoire de l'Estérel (ONF, Conservatoire du littoral, Département du Var, Département des Alpes-Maritimes, Région PACA, communes membres du SIPME ou du périmètre OGS, ainsi que les trois communautés de communes ou d'agglomération du territoire OGS), se saisissent ensemble de cette opportunité. En effet ces dernières sont intimement liées au bassin de vie et au fonctionnement territorial. Le Site Classé, protection réglementaire décrétée par l'Etat en 1996, longtemps perçu comme un frein, un obstacle au développement par les élus locaux, se changera alors en « **OGS levier** » de **développement et du rayonnement territorial**.

L'OGS peut notamment être un outil pour répondre à plusieurs des défis locaux identifiés dans diverses instances consultatives citoyennes telles que les groupes de travail de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel du SIPME (CFTGE), ou encore le Conseil de Développement de la CAVEM, espace de démocratie participative rassemblant un large panel d'acteurs (cf. *Rapport d'Activités 2019*, incluant diagnostic et pistes d'actions).

LES OBJECTIFS

- Considérer l'Estérel comme un bien commun d'exception à préserver
- Prendre conscience de la valeur et du potentiel de l'Estérel pour un développement métropolitain durable et une attractivité territoriale renouvelée
- Se saisir de l'opportunité de l'entrée dans une démarche Grand Site pour changer de paradigme :
 - - allier développement urbain, qualité paysagère et préservation du vivant
 - - allier accueil du public, valorisation et préservation des patrimoines naturels et culturel
 - - réintroduire ou maintenir des activités dans le massif comme stratégie de préservation de la mosaïque des paysages, de la biodiversité et de lutte contre les incendies



LES CALANQUES DE PIANA
PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

photo : Philippe Sainte - Laudry

LE MASSIF DE L'ESTÉREL
UN HAUT POTENTIEL DE RECONNAISSANCE...



photo : Max Coquard

*Extrait de la Note argumentaire OGS de 2018
(dossier de candidature validé par le Ministre de l'environnement)*

L'OGS Estérel : des enjeux et des valeurs via l'OGS

Les acteurs locaux souhaitent désormais s'engager dans une démarche d'excellence tournée vers la gestion durable de ce territoire remarquable. Pour le SIPME, la réussite de la transmission de ce patrimoine singulier aux générations futures passe par la mise en oeuvre d'un certain nombre de valeurs :

- défense de l'intérêt général.
- recherche de l'équilibre entre fréquentation et préservation, protection et ouverture, via la mise en oeuvre d'une préservation dynamique conciliant protection du patrimoine et maintien de son caractère ouvert, vivant et accueillant.
- soucis d'une approche globale multi-thématique dans la gestion de l'espace.
- défense d'une action concertée, coordonnée, mutualisée à l'échelle du massif et de son littoral.
- défense d'une vision participative du projet permettant d'impliquer habitants et visiteurs dans la préservation du territoire.
- maintien d'un espace d'accueil et de partage, favorisant le lien social, sans distinction de moyens financiers.
- aménagement de l'espace favorisant la connaissance, le maintien de l'esprit des lieux, l'émotion et la création d'un attachement au site.
- dynamisation de l'économie locale et genèse de ressources permettant de préserver et mettre en valeur le site.

3 LES ENJEUX D'UN MASSIF NATUREL AU CŒUR D'UN TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Comme pour tous les Grands Sites, **les enjeux de protection, de valorisation et d'accueil du public** sont des fondamentaux sur le site de l'Estérel. La complexité géographique et les sensibilités du massif rendent l'exercice ardu aux vues de ces premiers enjeux. Mais l'Estérel possède également la particularité d'une grande proximité, voire de « friction » avec un territoire densément habité.

L'OGS vise à répondre aux principaux enjeux suivants :

- protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers
- valorisation et découverte du massif auprès du public, associées à une meilleure gestion de la fréquentation
- attractivité territoriale pour les habitants, les futurs résidents potentiels et les entreprises
- développement d'une stratégie d'écotourisme participant de la gestion/protection du massif et augmentant les retombées économiques sur le territoire grâce à une offre d'activités de pleine nature plus diversifiée et répondant aux nouvelles attentes des publics
- cohérence territoriale entre massif et territoire habité, et par-delà les limites administratives, vision holistique du territoire en termes de transport, de développement local, de gestion de l'accueil du public, de communication, de médiation et de valorisation paysagère et patrimoniale (cohérence de l'OGS avec le projet de développement local du SCOT de la CAVEM et les objectifs de développement durable des communes)
- enjeu d'innovation (répondre à la mutation des usages/aux besoins de ville-paysage/palier à la difficulté croissante de mobilisation des moyens)
- enjeux sociaux d'accès à la nature, de médiation et de pédagogie liés à la proximité du territoire habité

Nous voulons démontrer que **la proximité urbaine peut devenir un atout pour la protection et la valorisation des paysages** (investissement de la part d'acteurs locaux) et inversement, que le massif peut devenir un atout essentiel pour la qualité de vie, la cohésion sociale, une économie touristique singulière et l'attractivité du territoire.

La stratégie du Grand Site ici développée, se veut en accord avec les valeurs présentées dans le dossier de candidature OGS validé par le Ministre en charge de l'environnement le 1er octobre 2018.

1 Réconcilier le massif et le territoire habité par un projet fédérateur : la question des piémonts

Le massif dessiné par sa topographie et caractérisé par sa géographie possède deux « Natures » :

- A l'Est, bénéficiant d'une confrontation directe avec la mer et d'une topographie agitée, un massif sauvage et emblématique. Son relief préserve un cœur de nature intouchée. Le piémont en partie habité est contenu dans ses limites par le périmètre classé de l'Estérel.
- A l'Ouest, séparé par la vallée du Reyran, un massif à la topographie linéaire s'étend comme une colonne vertébrale face à la vallée de l'Argens. Il s'assoie sur un large piémont de roche plus tendre, habité et cultivé (vignes, hameaux).

Massif et piémont s'articulent mais répondent à des usages et des enjeux différents. Dialoguant comme un tout, à la manière d'une tête avec son corps, les deux Estérel répondent à des enjeux semblables mais dans des proportions inversées : à l'Ouest de forts enjeux de planification urbaine, d'usages de proximité, de « modes d'habiter » et à l'Est le massif emblème et une limite franche avec la ville, des enjeux fort de préservation et de cohérence avec la frange urbaine.

Si aujourd'hui la confrontation du massif et des nouveaux usages du territoire (modes d'habiter, pratiques et tourisme) sont sources de tensions, **le projet du Grand Site est l'opportunité de changer de paradigme et de réconcilier deux mondes qui se tournent le dos**. Le massif naturel et le territoire habité, vivant, urbanisé, irrigué par ses politiques publiques et ses ambitions économiques doivent se rassembler dans un territoire poreux et cohérent, se portant l'un à l'autre les services que l'on pourrait qualifier « d'écosystémiques » (d'un côté le massif nécessitant protection et gestion, de l'autre l'homme des villes bénéficiant de la proximité de l'Estérel de manière non quantitative comme espace de liberté, de rêve, lieu de possibilités pour de nouveaux liens sociaux, méritent de se répondre dans un projet commun). Le massif « vivant » (c'est-à-dire en relation étroite avec le territoire habité) et cultivé (c'est à dire pratiqué par des activités qui maintiennent ses paysages) transcende par l'usage le projet de territoire bien au-delà de la simple attractivité touristique et de gestion des usages.

2 Se donner les moyens de gérer activement les espaces forestiers

L'espace forestier est majoritairement constitué de forêts publiques gérées par l'ONF. La faible productivité économique de la forêt méditerranéenne, conjuguée à la réduction progressive des moyens de l'ONF, expose l'Estérel à un **risque d'abandon progressif, à la banalisation des paysages et à l'augmentation du risque d'incendie**.

Il est donc nécessaire de **promouvoir une économie locale forte**, notamment via le développement de l'éco-tourisme, en vue de dégager des moyens financiers pour prévenir les risques d'incendie, réhabiliter le patrimoine et développer une politique active de protection et de valorisation des espaces naturels.

3 Se saisir de l'opportunité d'une attractivité territoriale renouvelée

Le Grand Site de l'Estérel peut singulariser à nouveau son littoral et les villes qui s'y rattachent, devenant nouvelle donnée économique du territoire. L'OGS peut ainsi être vectrice d'un projet où **le patrimoine naturel et culturel deviennent des moteurs du développement des collectivités**, en phase avec les enjeux environnementaux et sociaux du 21ème siècle et avec les attentes d'habitants et de touristes.

Pour le Réseau des Grands Sites de France (RGSF), le développement local n'est pas seulement tributaire des flux financiers apportés, mais il est le fruit d'une dynamique associant attractivité territoriale et capacité de coopération entre les acteurs, source d'innovation productive. C'est en cela que la gestion des Grands Sites contribue activement au développement local et à l'attractivité territoriale, comme en témoignent diverses études et retours d'expériences regroupés au sein du RGSF.

Dans le cas de l'Estérel, l'OGS peut être un outil de développement local permettant de faire face à certains risques et enjeux rencontrés sur le territoire :

Risque de vieillissement de la population, risque de perte de dynamisme du territoire

- Enjeu d'attractivité territoriale pour les habitants, les futurs résidents potentiels (diversification des profils et strates d'âge) et les entreprises. Le cas de Sophia Antipolis est inspirant car il combine politique d'attractivité pour les entreprises et proximité avec les espaces naturels garantissant un cadre de vie exceptionnel permettant d'attirer talents et jeunes actifs.
- Apport de l'OGS : développement d'un projet de territoire innovant, où l'Estérel n'est plus un « vide, un entre deux territoires », mais est mis en valeur pour devenir un pôle d'attractivité territoriale pour les habitants et les entreprises. L'OGS peut améliorer les conditions du développement local (facteur de cohésion sociale, rayonnement insufflé par les ambitions de l'OGS, contexte favorable à la création d'entreprises, appui aux porteurs de projets).

Risque de banalisation de la destination au niveau touristique et de moindre retombées économiques

- Enjeu de maintien et d'amélioration du positionnement du territoire face à d'autres destinations de la Côte d'Azur, de France et à l'international. Nécessité de qualité et de diversification accrue de l'offre touristique.
- Apport de l'OGS : être un outil pour la politique touristique locale.
 - Amélioration du positionnement touristique de la destination et de son image via l'effet Label « Grand Site de France », territoire d'excellence reconnu en France et à l'international
 - Développement d'un tourisme qui bénéficie davantage au territoire et aux habitants à travers des modes de visite différents (offre différente de tourisme culturel, d'écotourisme, d'itinérance) et qui constitue un atout pour la conservation de la clientèle actuelle et l'attraction de nouveaux publics (tendance actuelle favorable au développement du tourisme de nature et au tourisme valorisant les expériences vécues singulières).
 - Les retours d'expérience du RGSF montrent que des destinations de tradition touristique anciennes se sont remises en cause et se renouvellent autour de valeurs contemporaines (expérience singulière, lien aux habitants, tourisme responsable...). Les effets produits sont multiples :
 - o Allongement de la durée du séjour (grâce à la diversification des activités et expériences proposées)
 - o Développement des ailes de saison (NB : dans l'Estérel, les pics de fréquentation du massif sont au printemps-automne, ce qui permettrait d'apporter un complément au tourisme balnéaire)
 - o développement de l'écomobilité,
 - o Tourisme responsable, plus étalé dans le temps, moins couteux pour la communauté et les sites que le tourisme de masse (dégradations des espaces, nécessité d'infrastructures et réseaux dimensionnés pour une haute saison limitée dans le temps).

o Exemple du Cirque de Navacelles : L'enquête de fréquentation comparée 2007-2017 montre un allongement du temps de présence suite à la mise en place de l'OGS. Les visiteurs s'intéressent, découvrent, visitent plusieurs villages, utilisent les chemins de randonnée, achètent des produits du terroir, etc. Les aménagements et dispositifs mis en place ont entraîné des modifications de comportements.

Difficultés accrues de mobilisation des ressources des partenaires financiers classiques (état, Région, Départements)

- Enjeu de financements renouvelés face à la réduction des moyens ONF dans l'Estérel et à la généralisation des appels à projets pour accéder à des financements publics.
- Apport de l'OGS : apporter un effet de levier pour attirer des financements supplémentaires aux projets portés par les collectivités (effet sécurisant d'un projet de territoire cohérent et de qualité validé par une multitude d'acteurs dont l'Etat, donnant plus facilement accès aux financements).

Risque de dégradation/banalisation des espaces naturels et des paysages de l'Estérel, « capital environnemental », « capital qualité de vie » et « capital touristique » du territoire

- Enjeu de préservation / mise en valeur des espaces naturel et d'amélioration de l'accueil du public.
- Enjeu de positionnement environnemental du territoire.
- Apport de l'OGS : Répondre aux attentes en matière d'aménagement et de gestion demandées dans l'étude de fréquentation par les habitants, les touristes et les professionnels du tourisme. Positionner positivement le territoire dans une démarche d'excellence de gestion environnementale répondant à une attente sociétale globale en matière de transition écologique.

Pour relever ces défis, le tourisme lié au Grand Site de l'Estérel se voudra innovant, tourné vers l'expérience de nature et le respect des espaces naturels. Détachant le territoire d'un tourisme purement balnéaire, l'OGS serait le levier d'une nouvelle image et d'une attractivité touristique rayonnante et diversifiée. Pour cela, la qualité et la pérennité des paysages du massif, mais également la qualité des lisières urbaines, de l'hébergement, de l'offre de découverte et de médiation, devraient être démonstratifs et en cohérence avec la qualité du Grand Site. Seul un rayonnement « de taille » visant à toucher des publics élargis (bassins de vie de Nice, Cannes à minima et de la Région SUD PACA) permettra de mener à bien un projet OGS d'ambition, entraînant des retombées économiques sur l'ensemble du territoire.

4 Concilier un projet ambitieux d'accueil et de découverte à la préservation des milieux, des intimités et des paysages du massif

L'Estérel est complexe à valoriser car il est à la fois extrêmement fragile et extrêmement sollicité. L'accueil du public doit répondre à de nombreuses contraintes et risques de dégradation (risques d'incendies, accessibilité des secours, routes dangereuses, éboulement, piétinement, compatibilité des pratiques et usages, risque de « dénaturer » l'esprit du lieu, dégradation des habitats). Outre ces fortes contraintes, la nature des paysages, très soumise à la co-visibilité rend tout ajout délicat, devant faire l'objet d'une grande attention d'intégration (techniques, mobiliers, information, sécurité). On a pu observer sur le site les conséquences des interventions au « coup par coup » impactant considérablement la nature et la qualité des paysages.

La stratégie d'ensemble cherchera à trouver le juste équilibre, la **subtile alchimie entre accueillir / faire découvrir et gérer / préserver**, tout en répondant aux enjeux du futur : une difficulté croissante à mobiliser les moyens (gestion, préservation, lutte contre les incendies) et plus de stress pour les espaces naturels (fréquentation croissante, changement climatique et allongement des périodes de sécheresse, progression des parasites, espèces envahissantes, etc...).

EN BREF...

L'Opération Grand Site (OGS) de l'Estérel est l'opportunité de répondre aux enjeux suivants :

Un territoire et des usages en mutation qui mettent en danger l'intégrité écologique et paysagère du massif

- Évolution des pratiques
- Augmentation de la fréquentation
- Évolution du climat et de la sensibilité aux incendies
- Densification urbaine
- Mutation de l'usage des sols

Une gestion caduque : un scénario tendanciel qui dysfonctionne

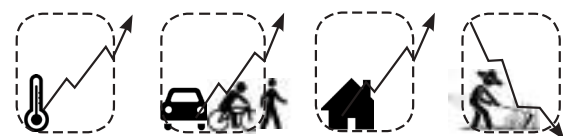
- Des moyens de gestion de plus en plus compliqués à mobiliser
- Un territoire immense
- Un patrimoine bâti et naturel en danger

5 Articuler la Défense contre les Incendies de Forêts avec le projet OGS

La protection contre les incendies est une donnée majeure de la gestion du massif de l'Estérel. L'articulation de la DFCI avec l'OGS est un enjeu du projet. L'accueil du public et la sécurité des visiteurs seront en accord avec les prérogatives de la DFCI. A l'inverse de nouvelles données en termes de gestion, d'usage des sols et d'entretien des paysages pourront amener à questionner la DFCI.

6 Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme locaux

Les documents locaux d'urbanisme constituent des outils essentiels dans la préservation des paysages. Ainsi, le Plan de Paysage a vocation à servir de document de référence pour les plans locaux d'urbanisme et de guide dans la définition du projet de territoire. Dans ce cadre, l'articulation entre documents/outils d'urbanisme, servitudes d'utilité publique, et Objectifs de Qualité Paysagère sera cruciale.



Un enjeu politique, économique et touristique : l'Estérel un écrin référent pour fédérer une nouvelle image de l'attractivité territoriale

- Un massif au cœur d'un territoire urbain dense
- La nécessité de se dégager de l'image de la côte d'Azur banalisée par son urbanisme
- Des incertitudes sur le futur du tourisme balnéaire et de la silver-économie (les deux piliers économiques du territoire)
- L'ambition d'attirer des populations jeunes et qualifiées et des entreprises
- Le « Grand Site de France », un label de développement durable à haute valeur ajoutée pour activer et valoriser l'image et le potentiel du territoire

Le projet OGS, un outil au service du territoire et une opportunité à saisir aujourd'hui

- Un catalyseur d'énergie pour un projet commun
- Un projet transversal et de territoire nécessitant une forte implication des communes, intercommunalités, départements pour établir un projet d'ambition commun « GRAND SITE DE FRANCE »

4 LES ORIENTATIONS DU GRAND SITE

Les orientations articulées autour de quatre grands axes proposent de conjuguer:

- l'amélioration nécessaire de la qualité d'accueil
- la préservation des richesses du massif de l'Estérel.

Elles cherchent à révéler le massif comme socle d'une identité territoriale et à promouvoir un rapport massif / ville vertueux. Le massif « socle identitaire » et les villes « cœur » (économique, vivant) doivent être irrigués l'un par l'autre et transformer la manière de regarder, de concevoir le paysage, d'habiter et de circuler, au profit d'une attractivité territoriale renforcée.

ORIENTATION 1

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRÉSERVER SON INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

OBJECTIF 1 Préserver l'intégrité écologique et paysagère du massif face aux menaces anthropiques et écologiques

OBJECTIF 2 Préserver la mosaïque de paysages du massif

OBJECTIF 3 Sensibiliser les populations aux valeurs de l'Estérel par l'Art, la pédagogie et la valorisation des produits du massif

ORIENTATION 2

CULTIVER LA VILLE PAYSAGE – un nouveau mode d'habiter et de parcourir le territoire de l'Estérel

OBJECTIF 4 Rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyées sur les structures naturelles

OBJECTIF 5 Établir une lisibilité et une nouvelle esthétique urbaine des franges du massif en lien avec le Grand Site

ORIENTATION 3

RÉVÉLER, PRÉSERVER - Le projet de découverte du Grand Site, de renforcement de « l'exceptionnel » doit être indissociable du projet de préservation des valeurs « d'intimité » et des sensibilités du massif. Ce chapitre expose les implications paysagères de l'accueil du public. Certains volets des orientations présentées ici sont développées dans la Stratégie d'Accueil du Public

OBJECTIF 6 Sacraliser, renforcer l'exceptionnel / préserver l'intime

*développement de la stratégie d'accueil aux chapitres '2 - mobilité et accès au Grand Site' et '3 - organisation spatiale de l'accueil sur site' du Rapport d'orientations du Schéma d'Accueil du Public de juin 2021

OBJECTIF 7 Considérer les cheminements et les routes comme des paysages et des moyens de découverte

*objectif complété par le chapitre '5 - Le projet de découverte et de médiation 'Raconte moi l'Estérel' du Rapport d'orientations du Schéma d'Accueil du Public de juin 2021

OBJECTIF 8 Concevoir des aménagements singuliers et révélateurs de l'esprit des lieux pour l'accueil et la découverte du massif

*objectif développé en annexe par les principes d'aménagement du Grand Site, septembre 2021 et en cohérence avec la charte de signalétique et de mobilier du Grand Site, août 2021

ORIENTATION 4

ACTIVER LA PÉRENNISATION DU GRAND SITE – un projet de gouvernance ambitieux

C'est un projet d'activation de partenariats rassemblant acteurs politiques, sociaux et économiques.

OBJECTIF 9 Mettre en cohérence les compétences et les ambitions, et placer les enjeux de protection / préservation / valorisation du Grand Site au cœur de la stratégie d'aménagement métropolitaine

OBJECTIF 10 Impliquer les acteurs du territoire comme un préalable au projet Grand Site et développer une stratégie de communication efficace pour fédérer les acteurs du projet

ORIENTATION 1

Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère

OBJECTIF 1 Préserver l'intégrité écologique et paysagère du massif face aux menaces anthropiques et écologiques

OBJECTIF 2 Préserver la mosaïque de paysages du massif

OBJECTIF 3 Développer le haut potentiel de l'Estérel comme lieu d'Art de recherche et de pédagogie



Photo issu de l'ouvrage «Mémoires de l'Estérel» annotée ainsi :
 « à ces femmes et à ces hommes qui ont vécu et travaillé dans le Massif »

La valeur du massif réside dans la diversité et la singularité de son histoire géologique et par extension dans sa singularité et sa diversité botanique, écologique et paysagère.

Aujourd'hui des facteurs divers menacent cette richesse écologique :

- changement climatique et allongement des périodes de sécheresse induisant une augmentation des risques d'incendie,
- progression des parasites et espèces envahissantes (EVEE),
- urbanisation,
- fréquentation croissante,
- dynamique de fermeture de certains espaces nuisant au maintien d'une mosaïque de milieux et à sa biodiversité associée,
- difficultés croissantes à mobiliser des moyens pour gérer et protéger le massif, etc...

Les paysages identitaires du massif, témoins d'une histoire humaine révolue sont également menacés de disparaître :

- déclin des activités économiques liées au massif (exploitation du pin et du liège, cueillette, agriculture, élevage) causant un enrichissement progressif
- changement de l'usage des sols, déprise agricole
- dégradation de patrimoines culturels, de routes, chemins et sentiers du massif, et manque de moyens pour réparer et entretenir de manière qualitative ces ouvrages (réparations au coup par coup impactant le paysage)

Par ailleurs, le débroussaillage le long des pistes forestières lié à la prévention des incendies impacte le paysage et peut également être facteur d'accélération de la propagation d'EVEE (comme le

mimosa). Certaines modalités techniques de débroussaillage mériteraient d'être améliorées pour limiter l'impact paysager et mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité.

Face à ces enjeux cette orientation se déploie en 3 Objectifs de Qualité Paysagère :

OBJECTIF 1 Préserver l'intégrité écologique et paysagère du massif face aux menaces anthropiques et écologiques

OBJECTIF 2 Préserver la mosaïque de milieux et de paysages par le développement d'une nouvelle économie du massif

OBJECTIF 3 Développer le haut potentiel de l'Estérel comme lieu d'Art, de recherche et de pédagogie

Cette orientation répond concrètement à la mutation des paysages observée sur le massif. Les actions se basent sur le postulat suivant : redonner de l'usage c'est assurer vie et pérennité des paysages.

Ces objectifs de préservation s'appuieront sur l'observation des paysages et des écosystèmes du massif, sur la réintroduction d'activités génératrices de paysage (et d'économie), mais également sur l'établissement d'une nouvelle « image » de l'Estérel. Ce dernier objectif cherchera par l'Art et la pédagogie, à rétablir auprès des populations et visiteurs davantage de lien social ainsi que la conscience d'un massif d'une valeur exceptionnelle.

OBJECTIF 1 - PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DU MASSIF FACE AUX MENACES

LE CONSTAT

Les milieux ouverts, rocheux, de roches affleurantes ou éboulis abritent des espèces végétales rares et sensibles au piétinement et à la fréquentation. Les dynamiques de régénération de ces espaces sont lents et rendent les milieux d'autant plus sensibles. Ces milieux se situent parfois sur les secteurs les plus fréquentés du massif, notamment sur la façade littoral (Dramont, Pic du Cap Roux etc...)

D'autre part, bien que le feu fasse partie de l'écologie de l'Estérel, l'augmentation des risques d'incendie liée notamment au changement climatique (sécheresses plus intenses et plus longues) et le manque de culture du risque des visiteurs, en fait la menace la plus prégnante pour l'intégrité écologique et paysagère du massif.

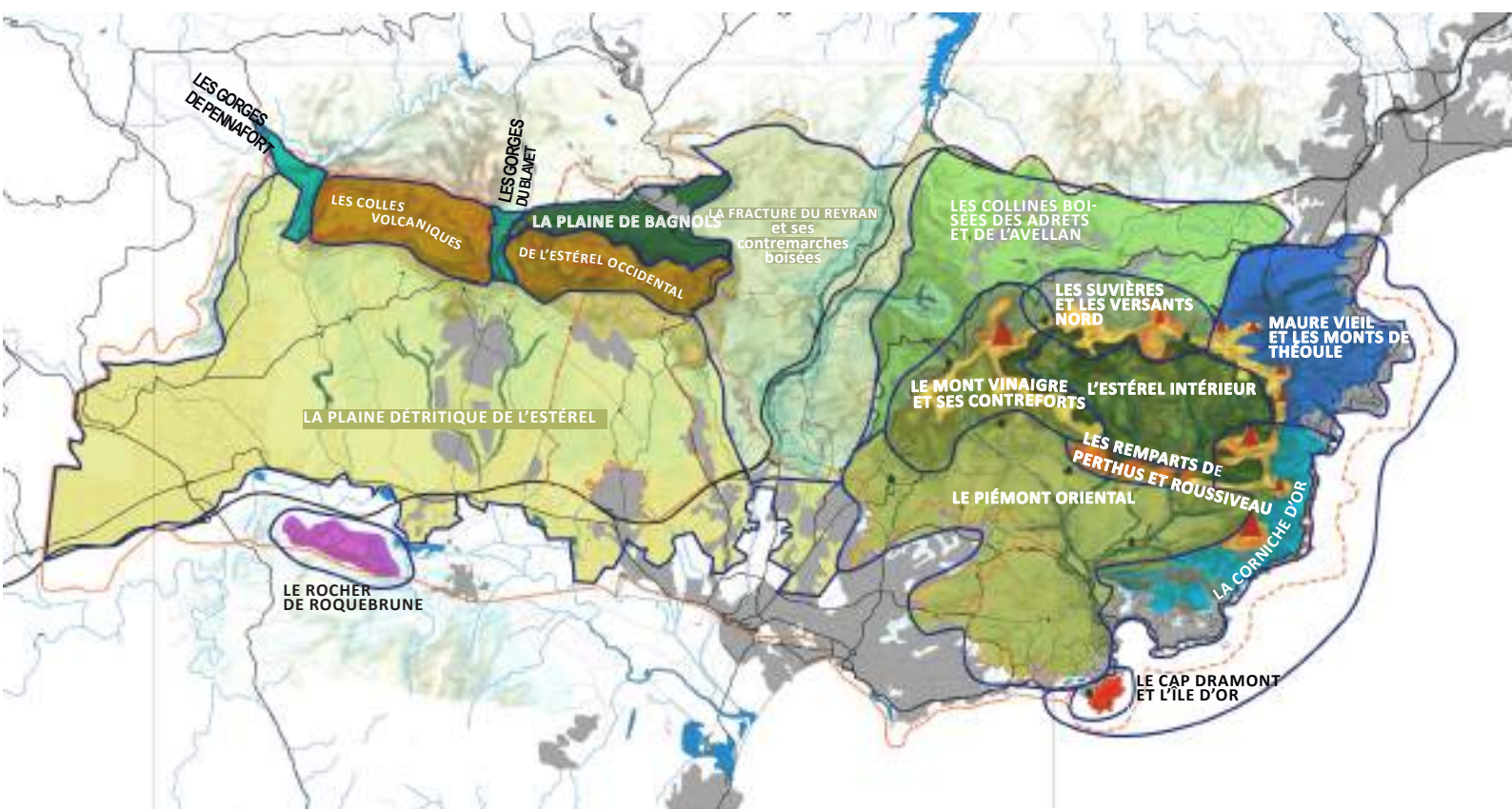
D'autres menaces pèsent sur le massif et ses espaces littoraux : impacts du changement climatique sur les écosystèmes, progression des espèces envahissantes et impacts de certains parasites, impacts de certaines techniques de débroussaillage, pollutions diverses en zone terrestre, arrivée de macro déchets en zone littorale.

Enfin, les politiques d'aménagement successives menées par une diversité d'opérateurs marquent le paysage par l'hétérogénéité et le manque de cohérence des aménagements. De nombreux matériels installés sont obsolètes et nécessitent un dés-équipement. La mise en place d'une politique d'aménagement coordonnée et d'une qualité à la hauteur du site de l'Estérel est donc nécessaire.

Dans un contexte où les menaces appliquées au massif sont nombreuses et diversifiées il est nécessaire de pouvoir :

SOUS-OBJECTIFS

- 1.1 Observer les évolutions et adapter la gestion du massif
- 1.2 Renforcer la lutte contre les espèces envahissantes et coordonner les acteurs
- 1.3. Préserver les milieux de grandes sensibilités écologiques de la fréquentation (aménagement, sensibilisation, réglementation)
- 1.4. Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion DFCI
- 1.5 Promouvoir une gestion durable des forêts auprès des propriétaires privés
- 1.6. Questionner le vocabulaire exogène existant au cœur du Grand Site
- 1.7. Aménager en respectant « l'esprit des lieux » au sein du massif



Les entités paysagères- 1 territoire, 16 unités paysagères
Source : diagnostic paysager du massif de l'Estérel- agence APS, juin 2019

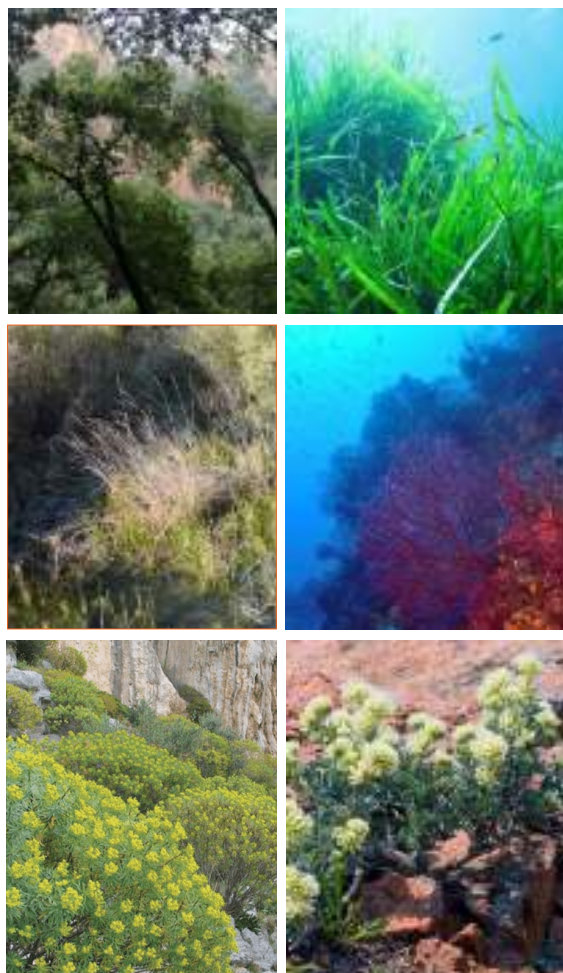
1.1 Observer les évolutions et adapter la gestion

Des outils d'**observation et d'analyses** doivent être mis en place comme base scientifique aidant à la gestion du territoire.

Ces outils doivent permettre d'analyser les évolutions négatives comme positives du territoire . Ils doivent permettre de garder « une mémoire » des actions menées sur le territoire et d'avoir un suivi de l'évolution de ce dernier. Ils permettront de nourrir l'analyse des résultats des actions menées (impacts des mesures mises en œuvre en matière d'aménagement, de protection des paysages, de la biodiversité, etc.), de juger de l'efficacité et de l'intérêt des mesures prises (utilisation d'indicateurs de suivi), de bénéficier de retours d'expérience actualisables avec d'autres acteurs ou territoires, et ainsi de faciliter le pilotage et l'adaptation de l'action publique. Cela permettra également d'informer les citoyens / usagers du site sur les actions mises en œuvre.

Ces outils doivent permettre d'analyser :

- la fréquentation et ses impacts
- l'évolution des paysages (évolution du couvert végétal, de l'urbanisme, de la cohérence/qualité des aménagements mis en œuvre sur le territoire du Grand Site, de la mise en valeur de sites et patrimoines, des modes de gestion des espaces, de la présence/résorption de points noirs paysagers, de l'intégration paysagère des ouvrages de DFCI, notamment)
- l'évolution des écosystèmes terrestres et marins : évolution de certaines populations d'espèces protégées, d'espèces bio-indicatrices, de la dynamique de propagation d'espèces envahissantes comme l'hakéa ou classées nuisibles, de la santé des peuplements forestiers sur terre et des herbiers de posidonies et les massifs coralligènes, de la biodiversité présente dans les zones débroussaillées au titre de la DFCI.



Source photo : agence aps et DOCOB Natura 2000 du massif de l'Estérel

Plusieurs Observatoires, alimentés par divers acteurs pourraient être développés :

- **Un Observatoire de la fréquentation terrestre** : mis en place par le SIPME dans la continuité de l'étude de fréquentation de 2017, cet observatoire permet d'ores et déjà de mutualiser les données des éco-compteurs du SIPME, de l'ONF et du CD06 dans le Parc départemental de l'Estérel. L'analyse de la fréquentation pourrait être complétée par une observation de l'évolution de sites pilotes dans le massif, présentant divers niveaux d'intensité de fréquentation, sur divers types de substrats, par divers types d'usagers (portion d'itinéraire de randonnée pédestre, d'activité mixte pédestre/VTT, de VTT exclusif, sites d'escalade).

Un travail avec les divers acteurs de la gestion du massif et les associations de sports de nature devrait permettre d'évaluer la pertinence et le bon équilibre du réseau d'itinéraires défini dans le SAP en 2020.

- **Un Observatoire marin** : En 2019, l'Observatoire Marin de la CAVEM (OMC) a été créé en vue de définir une stratégie de gestion du milieu marin cohérente et harmonisée à l'échelle des 51 km de trait de côte des communes de Saint-Raphaël, Fréjus et Roquebrune-sur-Argens. Cette cellule intercommunale de conseil et d'appui à caractère scientifique, technique et pédagogique va prendre en charge de nombreuses missions visant la préservation des écosystèmes marins et la valorisation durable des activités qui s'y déroulent. Cette entité réalisera notamment des études scientifiques et de suivi du milieu marin qui viendront compléter le travail prévu sur la réserve marine de Théoule-sur-Mer.

Le travail réalisé par l'OMC permettra de définir la possibilité de création d'un Parc marin interdépartemental qui engloberait la réserve de Théoule et des espaces marins de la CAVEM.

L'observatoire marin de la CAVEM sera mis en étroite relation avec la gestion de l'OGS.

- **Un Observatoire des écosystèmes terrestres** : plusieurs acteurs (ONF, Natura 2000, associations...) réalisent d'ores et déjà des suivis scientifiques qui alimentent la base de données SILENE, mais il n'existe pas de dispositif de compilation des connaissances et des études réalisées au niveau de l'Estérel. L'Observatoire aurait ainsi pour but de rassembler les données produites par les divers acteurs du territoire et d'identifier les

études complémentaires qu'il serait pertinent de mener pour disposer d'indicateurs de suivi de la biodiversité. Signalons que dans le cadre du projet de RBI de l'ONF, il est prévu qu'un suivi scientifique approfondi soit développé.

- **Un Observatoire Photographique des paysages de l'Estérel** : Il compléterait l'observatoire du paysage pour la partie littorale avec des photos prises depuis la mer effectué par l'Arpe PACA depuis plusieurs années (Agence Régionale pour l'environnement de la région PACA). De nombreux Grands Sites mettent en oeuvre ce type d'observatoire pour suivre et justifier l'impact des programmes d'action Grand Site. Il participe aussi à la veille sur les menaces environnementales et anthropiques, sur les mutations d'activités. Il permet en outre de rendre compte de la diversité et de la beauté des paysages en présence. Concrètement, il s'agit de définir sur le territoire une série de points de vue stratégiques à partir desquels des photos seront prises chaque année, durant des décennies, toujours avec le même cadrage, pour alimenter une banque de photos. Certains Grands Sites mettent en place sur internet une carte interactive permettant aux visiteurs de visualiser les photos prises aux cours du temps sur divers sites (Ex: Grand Site des Gorges de l'Ardèche).

Ces Observatoires pourraient être complétés par la mise en place d'un outil numérique permettant une participation citoyenne en matière de remontée d'information de terrain et d'alertes à destination des gestionnaires de l'espace naturel, pour faciliter une réaction rapide : signaler une dégradation de matériel/sentier/patrimoine..., une infraction environnementale, une situation dangereuse. Ce type d'action est d'ores et déjà envisagé dans le plan d'action de la CFTGE de 2015.

Ils doivent permettre d'observer la réaction du milieu à la mise en place du Schéma d'Accueil du Public, permettant d'ajuster, affiner, évaluer le programme d'action OGS.

Exemple d'action menées en matière de protection de la biodiversité : aide à la régénération naturelle (mise en place de fascines)



Feu de 2003- Mont Vinaigre (source ONF)



Régénération par le pin maritime (15 ans = après le feu de 2003) - Mont Vinaigre

Exemples d'observatoire

L'exemple de l'observatoire photographique de la forêt de Saou (département de la Drôme - 26)

Il a été mis en place dans le cadre du schéma directeur de gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Observatoire photographique de Saou, photos 2013-2014 - Source : <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/>



Grand Site des Gorges d'Ardèche, photo 2013

Grand Site des Gorges d'Ardèche, photo 2013



Grand Site des Gorges d'Ardèche, photo 2018

Grand Site des Gorges d'Ardèche, photo 2018

Observatoire photographique de Saou, photos 2013-2014
Source : <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/>

OBJECTIF 1 - préserver l'intégrité écologique et paysagère

PISTES D' ACTIONS

- Mutualiser et approfondir les **connaissances** sur les milieux terrestres et sous-marins (réaliser une synthèse de toutes les études existantes)
- Poursuivre et développer l'action d'**Observatoires existants** : Observatoire de la fréquentation (SIPME), Observatoire Marin de la CAVEM.
- Mise en place de **nouveaux observatoires** : observatoire de la biodiversité terrestre, observatoire photographique des paysages
- Développer une **base de donnée scientifique** d'aide à la décision
- Mise en place d'un **Conseil Scientifique pluridisciplinaire** (présence de divers champs d'expertise : géologie, biodiversité, patrimoine, paysage), qui s'appuiera sur les divers Observatoires mis en place . Il donne un certain éclairage sur le Grand Site. Il permet de faire intervenir des universitaires, d'orienter les études à conduire, de donner un avis sur des décisions à prendre en matière de réglementation ou d'aménagement, d'éclairer le comité technique ou le gestionnaire du Grand Site, de trancher, justifier par l'étude scientifique les décisions de l'OGS.
- **Adapter la gestion** aux sensibilités paysagères et écologique
- **Identifier** et coordonner les actions des divers acteurs de la gestion de l'espace naturel (ONF, Conseils Départementaux, communes, CAVEM, Conservatoire du Littoral) sur diverses thématiques de protection de l'environnement, pour développer des synergies et éviter les doublons, favoriser les échanges d'expérience, aider à la mise en oeuvre d'actions définies dans les programmes d'actions existants : Plan de gestion ONF, DOCOB Natura 2000, Schéma Territorial de Restauration écologique (STERE) en cours de réalisation par l'Observatoire Marin de la CAVEM, etc...), aider à la mobilisation de financements complémentaires. Identifier les actions complémentaires à mettre en oeuvre.
- Développer une **stratégie d'adaptation au changement climatique** pour les espaces forestiers
- Définir une **cartographie des sites géologiques** à enjeux (stratégiques pour permettre l'interprétation in situ de l'histoire géologique de l'Estérel) et des sites menacés où des actions de préservation sont requises.

1.2 Renforcer la lutte contre les espèces envahissantes et coordonner les acteurs

La lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) est une préoccupation depuis de nombreuses années pour les acteurs gestionnaires du massif : département du 06, Natura 2000-CAVEM, ONF, SIPME (charte forestière).

L'objectif sera ici de renforcer une lutte déjà active, de fédérer les acteurs les actions présentes sur le territoire du Grand Site, de favoriser les échanges d'expérience, voir de développer des méthodologies communes.

Par exemple, la méthodologie appliquée dans le 06 pour la lutte contre Hakéa a été élaborée en concertation avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNM) et l'incinération réalisée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) tandis que l'ONF a développé une méthodologie propre.

PISTES D' ACTIONS

- Coordonner les acteurs et les actions, favoriser les échanges d'expérience
- Etablir une stratégie commune de lutte contre les EEVEs
- Développer des actions complémentaires



AVANT

Opération d'élimination contre les invasives menées par la CAVEM sur le site du Dramont
Source : COMPTE-RENDU CHANTIER D'ÉLIMINATION DE PLANTES INVASIVES AU DRAMONT



APRÈS



Site test de pin maritime résistant au Matsucoccus Feytaudi - massif de l'Estérel (ONF)
Source photo : agence aps



Opération d'élimination des invasives menée par le Grand Site de Vallon Pont d'Arc
Source : RAPPORT D'ACTIVITES Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, année 2016

ORIENTATION 1

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRÉSERVER SON INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

OBJECTIF 1 - préserver l'intégrité écologique et paysagère

1.3 Préserver les milieux de grande sensibilité écologique de la fréquentation

L'Estérel comporte une grande diversité de milieux de grande sensibilité écologique



Pierrier- montée du pic du Cap Roux
Source photo : agence aps



Barre de Roussiveau- mares cupulaires et nichage de rapaces
Source photo : agence aps

Exemple d'actions de préservation des milieux naturels



Mise en défens du littoral - Antibes



Sentier sous marin du parc national de Port Cros
Source photo : www.portcros-parcnational.fr

La fréquentation peut être très destructrice sur les sites de grande(s) sensibilité(s) écologique(s) comme le front de mer ou encore les sommets des versants littoraux abruptes (Pic du Cap Roux, Pic de l'Ours). Une haute exigence de préservation des milieux doit être mise en place sur le Grand Site et particulièrement sur les sites de grande fréquentation y compris marins et les zones humides.

Espace terrestre

Les actions seront de trois types :

- **aménager** des sentiers et encadrer les flux, canalisation physique du cheminement (mise en défens)
- **communiquer** in situ sur la fragilité des espaces naturels (panneau de médiation, réglementation)
- **mener des actions de sensibilisation** des visiteurs et développer des outils adaptés en s'inspirant de l'expérience d'autres territoires (Réseau des Grands Sites, réseau des Chartes forestières, actions des parcs naturels) (voir : projet de médiation et communication du *Schéma d'Accueil du Public*)
- **éloigner** les circuits balisés des secteurs de grandes sensibilités patrimoniales ou environnementales (cela a été pris en compte dans la structuration des itinéraires présentés dans le *Schéma d'Accueil du Public*.)
- **définir des règles** de fréquentation plus restrictives dans les espaces sensibles (projet de RBI en forêt domaniale)

Espace marin

La question des menaces sur le milieu marin et de la gestion de la fréquentation par divers types d'usagers sera à approfondir. De nombreux acteurs interviennent déjà sur cet espace : une **coordination** sera à assurer pour développer des synergies et identifier les actions complémentaires à celles déjà en place à mettre en oeuvre.

Il importera de définir quelles seront les réglementations protectrices de l'espace naturel à mettre en place dans le périmètre marin de l'OGS.

Diverses questions se posent :

- Possibilité de maintenir voir d'étendre le périmètre des zones où tout type de pêche est interdit (uniquement dans le cantonnement de pêche du Cap Roux à minima jusqu'en 2024, date de fin de validité de l'arrêté de la Prud'homie de Saint-Raphaël).
- Possibilité de définir des zones où la pêche de loisir et notamment la pêche sportive serait interdite, possibilité de définir des zones où certains engins ou pratiques de pêche seraient interdits : projet d'une zone tampon autour du cantonnement de pêche du Cap Roux étudié par l'Association pour la Pêche et les Activités Maritimes – APAM en 2020, dans le cadre du projet ECO CAP ROUX porté par l'OMC (voir page suivante).
- Possibilité de prévoir des régulations de certaines pratiques au sein du parc marin de Théoule dont le 1er plan de gestion doit être défini en 2021
- Possibilité d'encadrer certains sports nautiques provoquant des nuisances sonores importantes dans l'air comme dans le milieu marin (ski nautique, jet ski ...), ou des nuisances paysagères assimilables à ce que l'on trouve dans des parcs d'attraction (toboggan géant gonflable, etc.)

Certaines actions seront quant à elles à développer, comme la mise en place de mouillages écologiques pour les bateaux de plus de 24m (avec natura 2000). Le balisage écologique par Natura 2000 sera terminé en 2022.

La façade maritime de l'Estérel connaît une forte fréquentation, particulièrement en période estivale, moment où les massifs peuvent être occasionnellement fermés. L'activité nautique est très dynamique sur ce littoral avec une densité très importante de navires, ce qui n'est pas sans incidences sur les enjeux paysagers et de biodiversité de l'espace marin. Aussi il est opportun de prévoir une réflexion avec les collectivités concernées, en lien avec la stratégie mouillage de la DIRM, qui croiserait les enjeux paysagers et de biodiversité des sites et la pression nautique. Cette démarche permettrait de décliner des actions souhaitables sur un bassin de navigation, création de ZMEL (Zones de Mouillage des Equipements Légers), ZIEM (Zones Interdites aux Embarcations à Moteurs), cohérentes avec les enjeux pré-identifiés.

Une attention particulière sera à porter aux aménagements qui seraient envisagés sur le domaine public maritime qui est imprescriptible - inaliénable et incessible. Il répond à un principe fondamental et ancien qui est celui de son libre usage par le public pour la pêche, la promenade, les activités balnéaires et nautiques. Son occupation temporaire est soumise à autorisation préalable et réservée à des cas particuliers (CG3P). La frange littorale, avec ses enjeux paysagers (préservation des coupures d'urbanisation et de la qualité paysagère de la bande des 100 m) et ses contraintes telles que l'érosion côtière et la submersion marine nécessite également une vigilance accrue

Focus sur les projets de l'Observatoire Marin de la CAVEM (OMC) :

L'OMC crée en 2019 est rattaché au service Biodiversité de la Direction Environnement et Développement Durable (DEDD) de la CAVEM. Il répond à la demande des services de l'Etat de pouvoir identifier sur le territoire un interlocuteur privilégié en charge de la mutualisation des projets et d'une stratégie de gestion du milieu marin cohérente et harmonisée. Il accompagne des actions locales et formule des préconisations scientifiques et techniques.

Il est structuré autour de 31 actions dont les principales sont :

-Lancement d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STeRE) en 2021. Cet outil permettra d'identifier les enjeux de l'espace marin et d'accompagner un développement économique durable grâce à des mesures qui préservent, restaurent et valorisent les ressources. Il proposera un plan d'action sur un pas de temps de 3 à 5 ans.

-Le projet Cap Roux 2023. Le Cantonement de Pêche du Cap Roux (CPCR) est une réserve marine de 450 hectares, la plus grande de Méditerranée. Toute forme de pêche est interdite dans cet espace riche de nombreux habitats et espèces remarquables. Cette réserve est source de richesse économique tant pour les pêcheurs que pour les activités de loisir alentours. Le projet « CAP ROUX 2023 », d'une durée prévisionnelle de 3 ans, a été initié dans l'objectif de pérenniser ce site à enjeux multiples. La réalisation de diverses études est prévue : analyse des outils juridiques permettant une protection de la zone (possiblement élargie), étude de fréquentation, étude écologique acoustique, évaluation économiques des services écologiques marins. Cette acquisition de connaissances permettra une meilleure prise en compte des enjeux, des intérêts des acteurs locaux et de la maîtrise raisonnée des usages. À terme, l'une des perspectives possibles de ce projet serait d'envisager la création d'un Parc Interdépartemental Marin, qui engloberait le Parc Marin de Théoule et des espaces marins de la CAVEM. Ceci pourrait déboucher sur un pôle d'attrait touristique majeur pour le territoire et s'assortir de partenariats scientifiques (Universités, Réserve Naturelle de Scandola en Corse).

- Le suivi des milieux récepteurs des systèmes d'assainissement,

- L'animation Natura 2000,

- Le suivi du trait de côte dans le cadre de la lutte contre l'érosion côtière,

- La gestion des échouages et problématiques liées aux tortues marines et aux cétacés,

- Le suivi de la fréquentation de mouillage des navires grandes plaisance,

- La sensibilisation des scolaires au travers de 3 aires marines éducatives,

- La campagne de sensibilisation éco-gestes en mer en saison estivale

PISTES D' ACTIONS

- **Gérer le réseau d'itinéraires d'activités** de nature défini dans le *SAP*, identifier et **mettre en défens** les sentiers traversant des sites particulièrement sensibles / dégradés par l'érosion; signalétique réglementaire ou de médiation pour sensibiliser les usagers si nécessaire.
- Initier une réflexion commune afin de définir les actions souhaitables sur le bassin de navigation (ZMEL, ZIEM etc...)
- Appuyer la **stratégie de protection de l'espace marin OGS sur le STeRE**, porté par l'OMC incluant un volet réglementaire et un volet de projets opérationnels. Assurer une cohérence et une coordination avec le Parc Marin de Théoule.
- Dessiner des **continuités piétonnes** sur le littoral afin de le mettre en valeur tout en canalisant les flux des visiteurs
- Valoriser l'**interface terre / mer** au niveau de la Corniche d'Or, sécuriser les modes doux et la protéger des usages intenses qui s'y appliquent. Définition d'un projet de sécurisation, préservation, mise en valeur et gestion de la fréquentation pour la Corniche d'Or : réorganisation de la circulation routière, développement des mobilités douces, réaménagement des parkings et délaissés routiers, mise en défens des espaces sensibles, aménagement de points de vue belvédère, structuration d'un parcours de découverte le long de la route paysage avec des espaces d'interprétation environnementaux (richesse des milieux marins et littoraux) et patrimoniaux (chemin de fer, casemates, route de la corniche, etc.) pour informer et sensibiliser les visiteurs. La réflexion paysagère.
- **Sensibiliser par la signalétique** et par des actions pédagogiques les divers publics de l'Estérel.
- Renforcer les actions de **découverte du paysage et de la biodiversité marine** (mise en place de sentiers sous-marins (projets en cours), développement d'exposition et d'activités pédagogiques), projet de Maison de l'Estérel dans le vallon de l'Autel à Théoule (en cours), avec espaces pédagogiques sur la mer.

ORIENTATION 1

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRÉSERVER SON INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

OBJECTIF 1 - préserver l'intégrité écologique et paysagère

1.4 Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion du massif

> Adapter la gestion DFCI

La protection contre les incendies est un enjeu majeur de la gestion du massif de l'Estérel. L'articulation de la DFCI avec l'OGS est un enjeu majeur du projet. L'accueil du public et la sécurité des visiteurs seront en accord avec les enjeux de prévention et de lutte contre l'incendie.

En outre, les actions de la DFCI devront mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité et de paysage.

En effet le débroussaillage mécanisé et indifférencié peut appauvrir la diversité de la strate herbacée et impacter les floraisons (impacts supposés sur l'apiculture et le pâturage) ainsi que les habitats de la petite faune et favoriser le développement d'espèces envahissantes comme le mimosa. Le *dossier de commission départementale de la nature et des sites relatifs au site classé du massif de l'Estérel - Plan Intercommunale de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF), 2016*, établit un certain nombre de préconisations à appliquer sur les sites Natura 2000. Ces préconisations doivent être plus généralement appliquées sur le Grand Site et seront approfondies en relation avec les Observatoires du Grand Site, en particulier sur les pistes très impactantes visuellement. Il s'agirait de :

- éviter les débroussaillages par coupe rase
- ne pas débroussailler les vallons et oueds à laurier rose
- pratiquer un débroussaillage différencié (calendrier et technique de débroussaillage) prenant en compte la présence de la tortue d'Hermann et de la petite faune
- tester le débroussaillage par la mécanisation légère sur des sites pilotes.
- définir une stratégie de gestion des EVEC sur ces espaces.



Impact visuel du débroussaillage sur les versants sud du massif (pic d'Aurette) Source photo agence aps

Talus à nu très impactant visuellement



Zoom sur une piste DFCI d'un versant méridional

Source photo : agence aps



Les ruches du massif bénéficient des floraisons des plantes présentes dans les milieux ouverts de la DFCI et du maquis Source photo : agence aps



Paysage de maquis bas sous pinède sur une zone de débroussaillage DFCI Source photo : agence aps

Il est primordial pour la qualité du Grand Site d'amoindrir l'impact paysager des débroussaillages mécaniques (rupture franche entre espace naturel et espace débroussaillé, érosion etc...) en particulier sur les versants « vitrine » du massif de la façade maritime. Les versants méridionaux particulièrement abruptes et soumis à l'érosion constituent une priorité et nécessiteront des techniques de génie végétal.



Quelques préconisations du dossier de commission départementale de la nature et des sites relatif au site classé du massif de l'Estérel - PIDAF 2016)

- améliorer la transition entre espaces naturels et débroussaillés
- préserver la végétation des talus
- pratiquer un débroussaillage différencié (maintien de bouquets d'arbres, maintien de différentes strates de végétation, d'îlots de maquis bas, etc...)

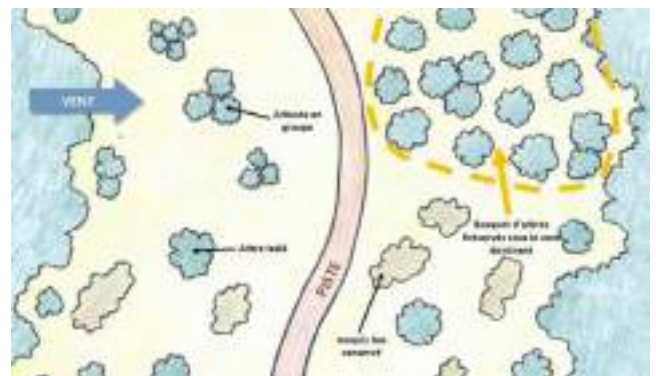


Schéma de principe du débroussaillage avec maintien d'un bosquet d'arbres sous le vent dominant

Les solutions de maintien et de développement de l'élevage devront être étudiées avec le CERPAM pour participer à l'ouverture des milieux et à la lutte contre les incendies. Plusieurs questions devront être analysées : identification des quantités de ressources fourragères mobilisables et du nombre d'éleveurs possible dans l'Estérel, définition des types d'animaux à privilégier selon les zones, leurs contraintes et selon leurs enjeux écologiques (moutons, chèvres, bovins, ânes...), identification des types de productions valorisables en vente directe aux consommateurs pour que la forte fréquentation de l'Estérel, aujourd'hui perçue comme une contrainte par les éleveurs, puisse se transformer en opportunité.

Le régime alimentaire des chèvres est plus adapté à la végétation maquisarde de l'Estérel que celui des moutons.



Source article - www.reussir.fr

Denis Sauveplane - éleveur caprin dans le Gard. Un travail en collaboration avec l'ONF. Le sylvopastoralisme caprin spécifique à la région PACA présente un intérêt écologique et économique et permet de diminuer les risques d'incendie.

PISTES D' ACTIONS

- **Articuler** la Défense contre les Incendies de Forêts avec le projet OGS avec les objectifs paysagers et de protection de la biodiversité de l'OGS en mettant en application sur l'ensemble du Grand Site les préconisations du dossier d'évaluation des incidences sur trois sites *Natura 2000 - PIDAF 2016*, et celles du *dossier de commission départementale de la nature et des sites relatif au site classé du massif de l'Estérel - PIDAF, 2016*.
- Établir **des zones prioritaires d'intégration paysagère** exemplaire des pistes de débroussaillage, en particulier les versants abruptes et soumis à l'érosion (front de mer, secteurs de co-visibilité depuis les sommets)
- Appuyer le maintien et le développement de l'**élevage ovin ou caprin** à des fins DFCI (trouver un remplaçant à la bergère de Roussivau et moderniser/adapter les installations de la maison forestière, appuyer le développement de l'élevage sur d'autres secteurs stratégiques).
- **Rédiger un schéma agro-sylvo-pastoral** (exemple : schéma agro-sylvo pastoral du pays de Fayence)

> Préserver les structures paysagères au titre de leur fonctionnalités écologiques

Les structures paysagères sont des habitats précieux, et leur diversité est garante de la diversité animale. Leur préservation rentre parfois en conflit avec la gestion forestière ou l'urbanisme. Ainsi leur préservation et leur valorisation est-il un objectif important : par exemples les arbres morts ou sénescents peuvent être perçus comme dangereux pour les visiteurs ou à couper pour le renouvellement du peuplement, pourtant ils constituent des habitats essentiels pour les chiroptères.

Les forêts matures, les lisières (pour la tortue d'Hermann), les ripisylves avec strates de végétation arbustive et arborescente sont des corridors écologiques majeurs à promouvoir et à préserver (cf. Objectif 4 rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyées sur les structures naturelles)

PISTES D' ACTIONS

- **Identifier et cartographier** les structures paysagères remarquables pour leur fonctionnalités écologiques
- **Mettre en oeuvre des préconisations géographiquement localisées** pour préserver les structures paysagères d'intérêt écologique à préserver au sein des documents de gestion en vigueur et appuyé sur les études du DOCOB Natura 2000

Objectifs de Conservation du milieu terrestre extrait du DOCOB du site Nature 2000 FR9301628 « ESTÉREL », Directive "Habitats", Tome 2 « Plan d'actions »



OCT de priorité TRES FORTE

OCT 1 :	Préserver le paysage écologique de l'Estérel structuré par son importante mosaïque d'habitats : forestiers, rocheux, littoraux, ouverts et humides, notamment dans les secteurs les plus riches, et assurer ainsi la pérennité des espèces qui y vivent
OCT 2 :	Veiller à la qualité des eaux et au bon fonctionnement des cours d'eaux, ainsi que la faune associée
OCT 3 :	Préserver l'habitat prioritaire "mares cupulaires et ruisselets temporaires à Isoètes"



OCT de priorité FORTE

OCT 4 :	Conserver les populations de Murin de Bechstein et de Murin de Capaccini ainsi que leurs habitats
OCT 5 :	Restaurer la fonction de corridor écologique de la ripisylve méditerranéenne à Aulne glutineux et Osmonde royale du site ainsi que de celle à Peuplier blanc du Reyran
OCT 6 :	Préserver et restaurer la qualité des oueds à Laurier rose
OCT 7 :	Favoriser le maintien, voir le développement de la Tortue d'Hermann et restaurer les connections écologiques entre les 4 noyaux de populations du site recensés : Gargalon, Bombardier, Castell, Grenouillet
OCT 8 :	Maintenir la richesse biologique des pelouses mésophiles à Sérapias



OCT de priorité MOYENNE

OCT 9 :	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers matures afin de pérenniser les espèces d'intérêt communautaire qui leur sont inféodées (notamment chiroptères et entomofaune)
OCT 10 :	Préserver la fonctionnalité des habitats littoraux
OCT 11 :	Préserver ou restaurer les gîtes bâtis et sous-terrains des chiroptères du site
OCT 12 :	Préserver le fonctionnement écologique original des éboulis du site



Suberaie dense et chênes verts en ubac du Vinaigre
photo agence aps



Suberaie dense et chênes verts en ubac du Vinaigre
photo agence aps



Alternance de milieux ouverts et fermés
Habitat de la tortue d'Hermann- photo JM Selles



tortue d'Hermann- photo JM Selles

Exemple du Murin de Bechstein

Extrait du DOCOB du site Nature 2000 FR9301628 « ESTÉREL », Directive "Habitats", Annexe 1« Données biologiques Terrestres » p.68 à 71

Le remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux, l'exploitation intensive du sous-bois et la réduction du cycle de production/récolte a pour conséquences l'élimination des arbres à cavités et donc de gîtes mais aussi la diminution des quantités de proies disponibles à l'espèce.

La modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc.) et notamment la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux est néfastes aux déplacements de l'espèce.

Le maintien de cette espèce dépend étroitement du mode de gestion forestière qui favorise la diversité (structure et composition forestière). Une gestion particulière devra être réalisée autour de la colonie de reproduction de Malpasset dans un rayon de 5 km. La présence de cette colonie en fait l'espèce la plus importante pour le site Natura 2000 de l'Estérel.



Murin de Bechstein © GCP

1.5 Promouvoir une gestion durable des forêts auprès des propriétaires privés

Le paysage forestier résulte de l'action de l'homme qui a façonné au fil des siècles les formations boisées présentes aujourd'hui. Le forestier dans ses actes de gestion quotidienne, et donc dans les objectifs et programmes d'actions qu'il précise dans ses documents de gestion, dessine le paysage de demain et son travail sur les essences et sur les modes de renouvellement des peuplements a un rôle paysager majeur.

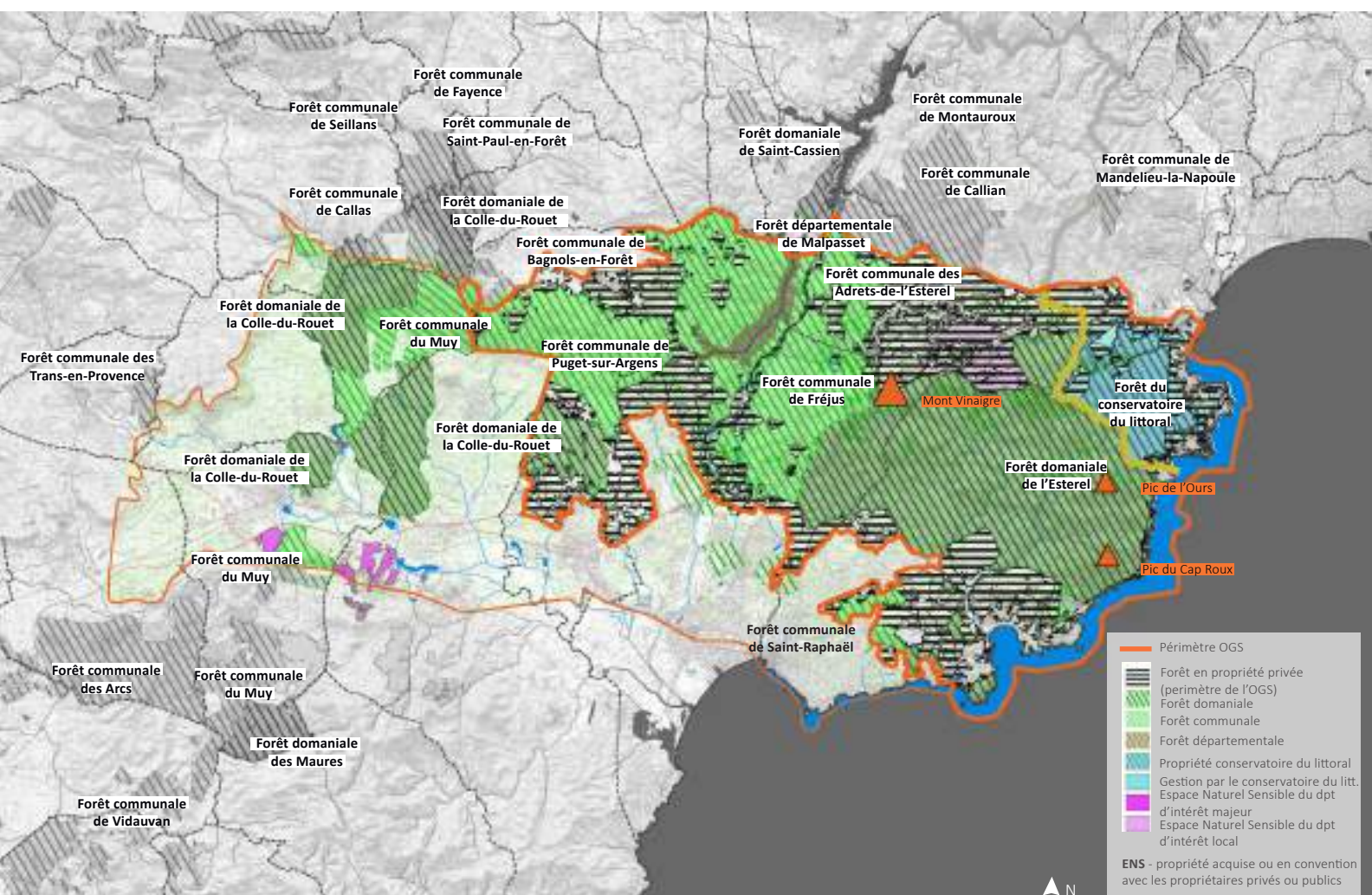
Les propriétaires privés sont multiples et représentent une surface importante et relativement éclatée à l'échelle du Grand Site de l'Estérel. Si de nombreux organismes encouragent les propriétaires forestiers à gérer, et entretenir leur forêt tout en promouvant une gestion forestière durable et raisonnée, ils restent peu mobilisés et informés. Il est nécessaire de mettre au coeur de la gestion forestière privé la conscience d'un couvert forestier commun et partagé dont chacun serait acteur et garant.

L'OGS de l'Estérel serait l'occasion de :

1. renforcer la communication auprès des propriétaires privés sur :
 - leurs droits et leurs devoirs
 - les outils mis à leur disposition pour être accompagnés
2. Synthétiser, clarifier les documents de référence
3. Promouvoir le regroupement des propriétaires forestiers au sein d'un ASL pour imaginer à terme la création d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF)

PISTES D'ACTIONS

- Développer les outils de communication autour des droits et des devoirs des propriétaires privés
- Promouvoir le regroupement des propriétaires forestiers au sein d'une ASL
- Promouvoir la création d'un GIEEF



Structures existantes sur le territoire :

ASL suberaie varoise

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Suberaie Varoise a été créée en 1991 suite aux grands incendies de 1989 et 1990, pour inciter les propriétaires forestiers privés à rénover, gérer et entretenir leurs forêts. En effet, l'abandon de la gestion forestière est l'une des causes majeures de la propagation des incendies.

Il a été créée par des propriétaires forestiers, pour gérer des propriétés privées en respectant l'intérêt général.

<http://www.suberaievaroise.com>

CRPF PACA : Centre régional de la propriété forestière

Établissement public à caractère administratif créé en 1963. Les différents CRPF ont été regroupés en 2012 en un établissement national. Gouverné par un conseil d'administration de propriétaires forestiers élus et de représentants de l'Etat, le CRPF a pour missions d'encourager la gestion durable des forêts privées. Il est notamment chargé d'agréer les documents de gestion durable pour la forêt privée. Cet agrément se fait au titre du Code Forestier, ainsi que – pour les forêts situées dans un site environnemental - au titre du Code de l'Environnement comme le prévoit l'article L122-7 du Code Forestier.

Syndicats de forestiers privés :

Défendre les intérêts des propriétaires forestiers

Fransylva83 : Syndicat des propriétaires forestiers du Var

Fransylva06 : Syndicat des propriétaires forestiers des Alpes Maritimes

Sur d'autres territoires :

ASL massif des Ogres

Cette ASL s'est fixée pour mission d'assister les propriétaires forestiers des communes de Goult, Roussillon et Gargas afin de leur permettre de gérer durablement leurs espaces boisés de façon économique et conforme aux orientations de la Charte Forestière du Territoire du Luberon.

En relation avec des organismes publics :

*Le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)

*La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA

*Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

*Les Mairies des communes concernées

le recensement et l'analyse des zones boisées ont permis d'élaborer un Plan Simplifié de Gestion (PSG) qui définit les interventions forestières à réaliser au cours des 10 prochaines années sur le massif.

L'ASL Massif des Ogres agit comme maître d'ouvrage délégué pour le compte de ses membres, qui, dans la limite de la réglementation, restent maîtres de leur choix d'exploitation.

Elle anime la mise en œuvre opérationnelle du PSG.

Outils :

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Banque de donnée sur le fonctionnement et l'évolution de la forêt méditerranéenne

PSG (Plan Simple de Gestion) - Centre National de la propriété Forestière

Le CRPF est chargé de vérifier la conformité de ce PSG avec le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS). En périmètre classé une validation de la DREAL est nécessaire, en périmètre Natura 2000 une étude d'évaluation des incidences était nécessaire pour l'agrément du PSG par le CRPF, avec un avis de la DREAL (aujourd'hui la conformité aux annexes verte Natura 2000 dispense de l'avis de la DREAL)

L'association Forêts méditerranéenne

Diffuse des connaissances et les échanges d'information sur les espaces naturels et forestiers méditerranéens, afin de faire reconnaître les spécificités des forêts méditerranéennes.

Outils potentiels :

Rédaction d'un schéma agro sylvo pastoral

le label PEFC

La certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantit au consommateur que les bois (ou les fibres de bois) utilisés pour fabriquer les produits sont issus de forêts gérées de façon durable, participant ainsi au développement et à la pérennité des massifs forestiers. PEFC garantit par contrôles l'application d'un cahier des charges strict par tous les intervenants en forêt (propriétaires, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers).

Montage d'un GIEEF

Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier

SRGS et Annexe verte 'site'

L'annexe verte 'site' est un document réglementaire validé par un arrêté interministériel (Ministère Agriculture/Ministère Ecologie). C'est un **dispositif du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)** qui permet d'affiner les principes paysagers dans la gestion forestière afin que la CRPF ne fasse plus appel à la DREAL en site classé mais suive directement les préconisations de ce document. Il a donc un pouvoir de :

- simplification

- de responsabilisation des propriétaires forestiers, des CRPFs et des administrations

Une annexe verte site classé pour l'OGS de la Sainte-Victoire a été créée afin que les procédures Plan Simple de Gestion (PSG) soient allégées.

Sur l'Estérel, le site classé est majoritairement couvert par une gestion publique, une annexe verte 'site' paraît donc peu appropriée.

Cependant, ces préconisations de gestion forestière pourraient aussi inspirer les propriétaires hors site classé.

OBJECTIF 1 - Préserver l'intégrité écologique et paysagère du massif

1.6 Questionner le vocabulaire exogène existant au cœur du Grand Site

Les citernes DFCI, les antennes appauvrissent la qualité paysagère de l'Estérel. Le département des Alpes Maritimes a déjà initié un projet d'enfouissement des citernes DFCI avec le conservatoire du littoral. Il s'agirait d'étendre cette ambition sur l'ensemble du territoire du Grand Site. Les lignes électriques de Maure Vieil et de Pennafort, nécessitent un débroussaillage au sol ce qui rend leur impact paysager très grand. L'enfouissement des lignes électriques, au fil des opportunités, serait à promouvoir.

L'accumulation de signalétiques nombreuses, hétérogènes, dans certains cas obsolètes, est à éviter. Une réflexion devra

être menée avec l'ensemble des acteurs concernés pour réduire la quantité de signalétique aux abords du Grand Site, notamment sur les secteurs à enjeu paysager.

Une signalétique harmonisée au sein du Grand Site devra autant que possible être mise en œuvre (élément pris en compte dans la validation des programmes OGS au niveau des instances nationales, et pour l'attribution du label Grand Site de France).

Les ouvrages bâtis de l'ancienne verrerie et la Chapelle de Maure Vieil, trace d'une histoire récente de l'Estérel seront également à questionner. Leur valeur historique voir patrimoniale interroge sur leur devenir, démolition ou réhabilitation ?



Ligne haute tension un point noir de l'Estérel oriental



Citernes le long des pistes DFCI
Source photo : agence aps



Antenne du pic de l'Ours
Source photo : agence aps



Accumulation de signalétique - pointe de l'Aiguille
Source photo : agence aps



Potelets blancs disqualifiants - route contournant le Pic d'Aurelle
Source photo : agence aps



Eglise de Maure Vieil
Source photo : SIPME

PISTES D' ACTIONS

- Etudier les possibilités de **mise en discrétion** la ligne haute tension au niveau des gorges de Pennafort et de Maure Vieil.
- Eliminer les **aménagements obsolètes et les points noirs** paysagers (anciennes signalétiques hétérogènes obsolètes, matériel de mise en défens dégradés, matériels abandonnés, dépôts d'ordures, etc...)
- Promouvoir l'**enfouissement des citernes** DFCl, dans le 83 (opération terminée dans le 06 pour fin 2023).
- Interdire la pose de tout **nouveau matériel disqualifiant** d'un point de vue paysager sur les points hauts et les secteurs de co-visibilité dans le site classé et limiter ce type d'élément dans le reste du Grand Site.
- Renforcer l'intégration des enjeux paysagers dans les **règlements locaux de publicité**, pour les lisières des espaces naturels du Grand Site en contact avec les espaces urbains.
- Encadrer la signalisation routière

- Encadrer **la signalétique** au cœur du Grand Site, par la mise en oeuvre d'une Charte de signalétique et de mobilier propre au Grand Site, développant une identité visuelle, une signature dans les aménagements, permettant de faire ressortir l'identité du Grand Site, dans un esprit de sobriété et d'intégration paysagère exemplaire (cf annexe : Projet de Charte de signalétique du Grand Site de l'Estérel).
- Améliorer l'**insertion paysagère des routes et des sentiers** sur les grands sites patrimoniaux par le génie végétal (versant littoral), effacer le caractère routier de certains sites (montée du Mont Vinaigre depuis l'héliport à dégoudronner et réaménager avec un revêtement mieux intégré), dégoudronnage de certaines pistes à étudier pour leur redonner un aspect de piste forestière (ex: piste de la Rague, route des Colis du parking Notre Dame aux Trois Termes).

1.7 Aménager en respectant « l'esprit des lieux » sur le territoire du Grand Site

* voir document «*Principes d'aménagement du Grand Site*» en annexe

L'aspect « routier » des travaux d'entretien, de réparation ou les aménagements ponctuels sur l'emprise du Grand Site a un impact majeur sur le paysage du Grand Site, et parfois sur des sites stratégiques.

La couleur en particulier, très emblématique du massif (rouge, ocre, bleu vert), rend le paysage de l'Estérel sensible aux apports de noir, gris et blanc des matériaux classiquement utilisés.

Les ouvrages anciens de l'Estérel (soutènement, escaliers, pont), réalisés avec les matériaux du site sont parfaitement intégrés au paysage. Les enrobés anciens réalisés avec un granulats local et coloré s'intègrent parfaitement au paysage de l'Estérel.

La loi littoral interdit l'usage de béton et bitume en site remarquable. L'objectif de très long terme est de dégoudronner progressivement la majorité des routes du massif pour leur rendre un aspect plus naturel de piste forestière (terre compactée, stabilisé renforcé selon les sites et les risques d'érosion).

Il sera nécessaire d'améliorer la qualité paysagère des passages à gué dont certains, rafistolés de béton au gré des opportunités sont en mauvais état et impactants visuellement. Une charte spécifique à ces ouvrages paraît nécessaire pour les reconstruire au fil du temps de façon plus qualitative et homogène.

Une **charte de bonnes pratiques et de matériaux** à utiliser sur l'emprise du Grand Site devra être mise en oeuvre (voir document en annexe). L'ensemble des actions d'aménagement à réaliser au sein du périmètre du Grand Site seront conçues en coordination avec le gestionnaire du Grand Site, garant de la cohérence d'ensemble.



Bordures béton - site du Dramont
Source photo : agence aps



Rustine en enrobé noir (juin 2019) - entrée du site de Roussiveau
Source photo : agence aps



Muret béton accolé au muret de pierre rhyolitique
Source photo : agence aps

ORIENTATION 1

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

OBJECTIF 1 - Préserver l'intégrité écologique et paysagère du massif



Cheminement et muret en galets rhyolitiques (travail de cantonnier)- Pointe de l'Aiguille
Source photo : agence aps



Restanque en rhyolite- Maison des Trois Termes
Source photo : agence aps



Table d'orientation - Pic du Cap Roux
Source photo : agence aps

Quelques références...

Les matériaux du site (pierre, bois) sont valorisés dans l'aménagement et renforce la singularité du site. Le vocabulaire renvoie aussi aux traditions locales et à une histoire humaine en dialogue avec le paysage.

Les matériaux d'origine de l'Estérel seront rares pour les futurs aménagements du massif. L'autorisation d'extension de carrière dans le site classé de la carrière du pont du Duc a été attaquée par un voisin. La carrière continue d'exister pour stockage de déchets inertes mais il n'y a plus d'extraction. Il n'y a donc plus d'extraction de rhyolite dans l'Estérel, excepté le porphyre bleu pour la carrière des Grands Caous pérennisée pour 30 ans. Le recyclage des matériaux de l'Estérel est donc un objectif prioritaire dans la gestion de l'aménagement du Grand Site, chez les privés et dans le public.



Belvédère des chênes- Cirque de Navacelles



Site du pont du Gard



Palissade bois- Dolomites- Italie

PISTES D' ACTIONS

- Mettre en œuvre des **principes d'aménagement** communs à l'ensemble du Grand Site (voir document en annexe).
- Etablir un **protocole de réemploi / recyclage** des matériaux du massif à chaque aménagement privé ou public (terre, porphyre)
- Établir un **inventaire** des ouvrages de l'Estérel comme guide de référence pour les aménagements du Grand Site
- Créer un **service opérationnel du Grand Site** chargé des travaux d'entretien ou de réparation sur l'emprise du Grand Site
- **Encadrer les travaux** sur l'emprise du Grand Site : mise en place d'un principe d'information systématique du gestionnaire du Grand Site pour tout travaux d'aménagement et de réparation prévu sur le périmètre du Grand Site, afin que des synergies puissent être organisées entre les divers acteurs et qu'une cohérence d'ensemble puisse être développée.

OBJECTIF 2 - PRÉSERVER LA MOSAÏQUE DE PAYSAGE DU MASSIF

LE CONSTAT

Le recul du pâturage, de l'exploitation forestière, de l'agriculture entraînent une fermeture d'ensemble des milieux, (maquis haut, pinède). L'alternance des milieux ouverts et fermés, permise depuis des siècles par la culture et le pâturage sur le piémont et dans certains fonds de vallons, est constitutive de la richesse des milieux et des paysages. De plus, la difficulté accrue de mobiliser les moyens de gestion et le changement d'usage des maisons forestières menacent certaines caractéristiques identitaires du paysage.

Cet objectif cherche à créer un contrepoids à la déprise progressive des activités traditionnelles du massif (pâturage, agriculture, exploitation de liège, production de bois, cueillette) et à la disparition du petit patrimoine du massif. Il se base sur le postulat suivant : **conforter et développer les activités génératrices de paysage c'est assurer vie et pérennité des paysages.**

Ainsi, préserver la mosaïque de paysages et les paysages identitaires c'est **s'engager à conforter et préserver** les activités de pâturage, **encadrer l'usage des sols, favoriser les activités** d'exploitation des richesses du massif (cueillette, cultures etc..) **reconquérir les friches** agricoles, **retrouver un vocabulaire d'aménagement de qualité** auprès des maisons forestières, **protéger le patrimoine arboré** des maisons forestières, **préserver le petit patrimoine** (fontaines, murets de pierre, chemins d'anciennes calades, bornes ONF du XIXème siècle...) **et sites identitaires** (paysage pâturé de Roussiveau, patrimoine arboré remarquable autour de Roussiveau et des Trois Termes, le site de la maison forestière du Malpey et ses anciennes terrasses cultivées, les sites archéologiques et historiques remarquables (oppidum, anciennes meulières, vestiges patrimoniaux romains, etc...).

SOUS-OBJECTIFS

- 2.1. Conserver une alternance de milieux ouverts / milieux fermés sur le massif, lutter contre les friches agricoles
- 2.2 Préserver le Grand Site d'un appauvrissement paysager lié à l'urbanisation
- 2.3 Préserver les paysages identitaires du massif et perpétuer l'héritage d'un paysage cultivé et habité depuis des siècles

2.1 Conserver une alternance de milieux ouverts / milieux fermés sur le massif, lutter contre les friches agricoles



Une progression du massif habité au massif sauvage
Source : agence aps

Le confortement des activités agricoles ou pastorales existantes et l'installation de nouvelles activités sont une nécessité pour tenter de conserver une mosaïque de milieux. L'implantation de nouvelles activités et usages (cueillette, ferme pédagogique, production de plantes aromatiques autochtones) sur ces paysages d'interfaces constituent autant d'opportunités pour réinvestir les friches agricoles, retrouver des espaces « cultivés », générer une dynamique et un intérêt renouvelé pour ces espaces.

Ainsi, sur les franges du massif et particulièrement sur le piémont, la culture d'un « paysage intermédiaire » est possible et fortement souhaitable ménageant entre-deux les relations entre ville et milieu naturel. En effet, les pratiques agro-écologiques réactivant la mémoire des usages du passé trouvent leur légitimité par leur impact paysager, spatial, sociologique et de dialogue entre ville et massif.

Qualifiant une limite poreuse, la lisière renoue le dialogue entre ville et massif par la pédagogie, la culture du maquis.

Il s'agira ainsi de :

- Appuyer le développement d'activités agricoles et sylvopastorales comme acteurs de la gestion du massif
- Réinvestir les friches du piémont et de la vallée de l'Agay
- Pérenniser le rôle de l'Estérel en tant que site d'hivernage apicole, par le maintien d'une mosaïque de milieux et d'espaces ouverts.
- Valoriser les « coupures d'interface », larges zones débroussaillées obligatoires entre espaces urbanisés et espaces forestiers, par le développement d'activités agricoles en lisière des villes.

Pour répondre à cet objectif, il sera nécessaire d'innover, de permettre à un maximum d'acteurs du public et du privé de proposer et de fonder des projets répondant aux valeurs et aux besoins du Grand Site.



Pâturage équin - Colle du Rouet
Source photo : agence aps



Pâturage sur la colline du Petit Gondin
Source photo : agence aps

Dans l'Estérel, il existe un potentiel de valorisation de la flore sauvage autochtone (production de condiments alimentaires à base d'immortelle, myrte, ciste, lavande stoechas; production de produits naturels cosmétique BIO, etc...).

L'étude d'avant-projet du SIPME (de 2017) sur le potentiel de valorisation des plantes aromatiques du massif de l'Estérel (mené en collaboration avec l'association locale Terroirs d'Estérel, qui cherche à renouer avec les usages traditionnels de ces plantes), a mis en évidence que la valorisation économique des plantes aromatiques est très intéressante à plusieurs titres :

- Valorisation des coupures d'interface (larges espaces débroussaillés entre l'espace urbanisé et l'espace naturel, obligation réglementaire du PPRIF), et de certaines zones débroussaillées le long des pistes dans le cadre du PIDAF: la mise en culture ou le débroussaillage sélectif / alvéolaire permettant de ne pas couper ras les plantes aromatiques locales à exploiter tout en maintenant l'efficacité DFCI, favoriserait une meilleure intégration paysagère des bandes débroussaillées, une réduction de l'érosion sur les zones en pente, la préservation de ressources mellifères, et la réduction des budgets publics concernant le débroussaillage de ces zones (débroussaillage sélectif/entretien de l'espace ouvert confié à des récoltants répondant à un cahier des charges spécifique).
- Entretien de nouveaux espaces ouverts, rendant la structure forestière moins sensibles aux incendies, et favorisant la présence d'une mosaïque de milieux.
- Création de nouvelles activités économiques locales créatrice d'emplois, valorisant de nouveaux produits identitaires spécifiques à L'Estérel (à l'instar des sachets senteurs d'immortelle, très populaires en Corse).



La cueillette et la transformation des produits du maquis permet de valoriser les produits du maquis et d'entretenir des sentiers et des surfaces ouvertes. En effet, les récoltants par leur pratique peuvent contribuer à l'entretien des milieux et des ouvrages du massif.

En Corse, **Intimu** valorise les plantes aromatiques du maquis corse en production d'huiles essentielles de qualité

Quelques références...



Source: <https://www.weleda.fr>

La cueillette des plantes sauvages



Gestion d'espaces naturels par la filière plante sauvage : **Weleda** récolte l'arnica sauvage dans les Vosges pour la fabrication de ses cosmétiques naturels.

Il pourrait être intéressant de **développer un / des sites pilotes au contact de la lisière urbaine pour la valorisation du maquis des piémonts de l'Estérel.**

A l'instar de nombreux exemples que l'on peut trouver en Corse ou ailleurs (ex : la marque corse pour les huiles essentielles intimù), de cueillette à la ferme, de cueillettes touristiques (PNR des Ecrins), il existe quantité de manières de valoriser le maquis et d'en faire un espace de convivialité, un espace de transition entre l'aire urbaine et la nature « brute ». Le site pilote pourrait prendre une forme hybride entre l'espace cultivé (lieu de culture/cueillette et transformation par un professionnel), le parc naturel urbain (espace de promenade, de détente), espace de pédagogie et d'apprentissage (accueil des habitants, des touristes, des écoles).

Ce point d'interface tisse un lien entre les habitants et le massif, il permet un nouveau regard sur la nature, il crée du lien social, il contribue à « cultiver un paysage », à favoriser des écosystèmes variés, comme celui de la strate herbacée favorable à la tortue d'Hermann mis en recul par la fermeture des milieux.

OBJECTIF 2 - Préserver la mosaïque de paysages du massif

PISTES D' ACTIONS

- **Fédérer les acteurs potentiels au sein d'un réseau « Démarche Grand Site »** en favorisant les échanges d'expérience entre acteurs locaux, et avec les réseaux nationaux (RGSF, réseau des chartes forestières...).
- Effectuer un **diagnostic global** sur le potentiel d'activités à mettre en œuvre sur le piémont en lisière du massif (cueillette, pâturage, entretien de milieux ouverts / zones d'interface par la culture de plantes aromatiques du maquis local, etc...) et sur certaines zones stratégiques du massif
- Définir une **cartographie** des espaces valorisables par divers types d'activités aux vues des contraintes réglementaires, foncières et pratiques, pouvant être mise à disposition des acteurs privés, publics, associatifs, désireux d'initier de nouveaux projets. Le gestionnaire du Grand Site aura ainsi un rôle de facilitateur de projet, en levant les obstacles au développement de certaines initiatives.
- Encourager les initiatives permettant de conserver des espaces ouverts sur le massif (cueillette, élevage) par des **appels à projets**.
- Appuyer l'activité et l'organisation du **sylvopastoralisme** dans le massif, en coopération avec le CERPAM. Étudier la faisabilité du développement de l'élevage caprin.

2.2 Préserver le Grand Site d'un appauvrissement paysager lié à l'urbanisation

Cet objectif cherche à répondre à la menace que représente la progression de l'urbanisation pour l'intégrité paysagère et écologique du massif. En effet comme il est détaillé au sein du diagnostic paysager, l'Estérel est très sensible à la covisibilité, et est soumis à une forte pression d'urbanisation.

Si le massif fait l'objet d'une protection réglementaire très forte sur sa partie orientale par le Site Classé, il est moins strictement protégé sur sa partie Orientale (présence néanmoins de forêts publiques, zones Natura 2000, limitation de la progression possible de l'urbanisme via le SCOT qui s'impose aux PLU, classement de larges zones en Zones Naturelles dans les PLU où l'urbanisme est strictement encadré).

Néanmoins, il semble intéressant d'étudier la possibilité de classer une partie complémentaire du massif de l'Estérel au titre de la loi de 1930, en vue de lui assurer une protection très forte et pérenne dans le temps. Dans la liste nationale des sites majeurs restant à classer, élaborée par le Ministère de l'Ecologie, le secteur nord et ouest de l'Estérel est visé. Historiquement, dans les années 1990, deux secteurs de l'Estérel avaient été envisagés pour être classés, mais seul le classement de l'Estérel oriental avait abouti en 1996.

PISTES D' ACTIONS

- **Elargir le périmètre classé de l'Estérel**

2.3 Préserver les paysages identitaires du massif et perpétuer l'héritage d'un paysage cultivé et habité depuis des siècles



Restanques de la maison forestière des Trois Termes
Source photo : agence aps



- Pâturage aux abords de la maison forestière de Roussiveau-
Source photo : agence aps



Villa de la belle époque en site inscrit
Source photo : ouvrage Demeures et jardins de la belle époque



Source photo : agence aps

Franges du massif cultivées
Depuis la départementale 25 / secteur Colle du Rouet

Préserver les paysages identitaires et perpétuer l'héritage d'un paysage cultivé et habité c'est :

- **Rénover / réinvestir** le patrimoine bâti de l'Estérel (réhabiliter et redonner de l'usage aux maisons forestières du XIXème siècle récemment abandonnées ou en passe de l'être (MF du Malpey, de la Duchesse, du Trayas) ainsi qu'à leurs restanques autrefois utilisées pour la production vivrière des gardes forestiers; requalifier les abords des maisons forestières en ruine et leur redonner du sens (interprétation patrimoniale in situ sur leur histoire et/ou leur nouveau rôle environnemental (gîte à chauve-souris), requalification paysagère des abords, et aménagement sobre et discret en tant que « espace pause » pour les visiteurs).
- **Réactiver la mémoire** dans le paysage d'une histoire humaine de l'Estérel en restaurant et mettant en scène le petit patrimoine (anciens sites de taille de meules de pierres à Puget et à Bagnols en Forêt, vestiges de calades de pierres menant à une ancienne tour de guet au sommet du Mont Vinaigre, sites protohistorique et archéologiques (grotte du Mueron, oppidums de Bagnols en Forêt et de Roquebrune, vestiges romains, menhirs, abris sous roche préhistoriques de la Bouverie), anciennes carrières de pierres et de minéraux, murets de pierre de taille, fontaines, sites légendaires (grotte de St Honorat), mise en valeur de sites commémoratifs et spirituels (Mémorial de Notre Dame d'Afrique), etc.)
- **Valoriser des produits du massif** à haute valeur ajoutée (vins des piémonts de l'Estérel et du Rocher de Roquebrune, miels produits par la dizaine d'apiculteurs professionnels du massif, production maraîchère agricole bio), produits artisanaux à base de plantes aromatiques (type hydrolat, huiles essentielles, cosmétiques bio etc...), viande et fromages locaux, etc...
- Sanctuariser le paysage de la «ville jardin» littorales des villas Belle Epoque en mettant en place des outils permettant leur préservation.

OBJECTIF 2 - Préserver la mosaïque de paysages du massif

> Rénover / réinvestir le patrimoine bâti, pérenniser les paysages identitaires

La ferme de Roussiveau et son paysage pâturé ou encore les restanques associées aux maisons forestières sont des patrimoines à protéger en les rénovant et en y confortant les usages.

Quelques références...



Source : <http://www.parcduverdon.fr/>

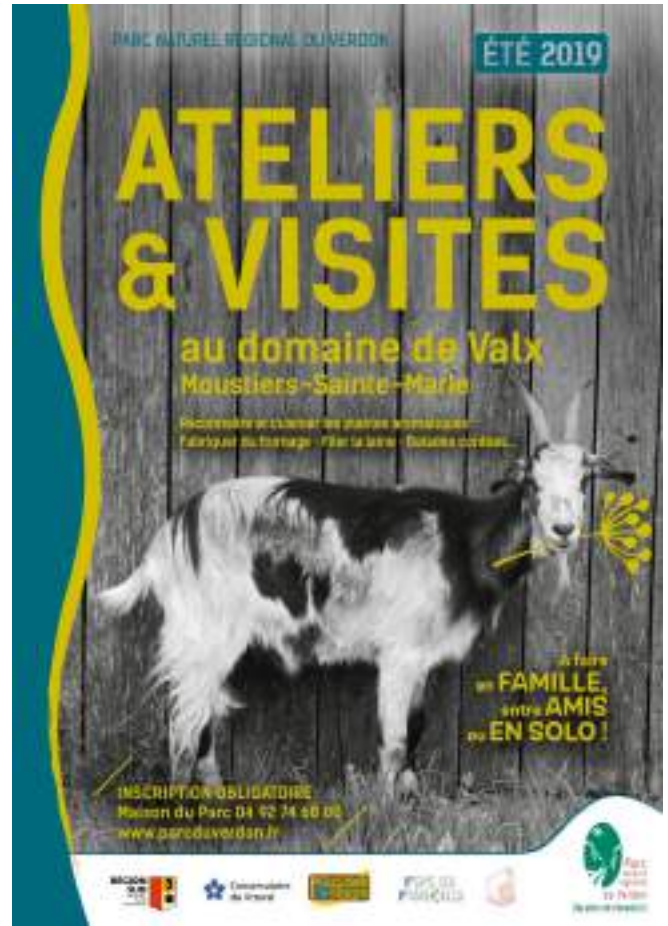
Ferme caprine pédagogique du domaine de Valx - PNR du Verdon :

- valorisation d'un ancien domaine agricole par l'installation d'éleveurs caprins : ferme et accueil du public (espace pédagogique)
- propriété du Conservatoire du Littoral gérée par le Parc naturel régional du Verdon
- appel à projet lancé par le Conservatoire, le Parc et l'ensemble des partenaires (sélection parmi 15 porteurs de projet)
- chantier d'un an (surface 510m²)
- préservation d'un patrimoine particulier du domaine (eau, restanques, espèces protégées...).

Leur première production de fromage a démarré au printemps 2015.

PISTES D' ACTIONS

- En collaboration avec le CERPAM et l'ONF, trouver un repreneur de la **ferme de Roussivau** et adapter les bâtiments à un éventuel nouveau modèle d'exploitation : étudier la piste d'une ferme fromagère caprine pédagogique, avec vente à la ferme et accueil du public.
- **Réhabiliter** l'ensemble architectural de la **Maison forestière du Malpey** (Avant projet finalisé en 2019, et projet définitif en cours de définition en 2021) pour y loger du personnel dédié à la protection du massif et pour y accueillir le public en extérieur (aménagement des espaces extérieurs en qualité de porte d'entrée du massif, installation de mobilier d'interprétation géologique et patrimonial (médiation sur l'histoire de l'exploitation forestière et les activités traditionnelles dans le massif, médiation sur l'histoire géologique volcanique de l'Estérel), réhabilitation des anciennes terrasses de culture en jardin pédagogique et jardin sec méditerranéen, aménagement des extérieurs en qualité d'espace démonstratif et de formation sur la réalisation d'OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) efficaces et de grande qualité paysagère.



Source : <http://www.parcduverdon.fr/>

Des ateliers pédagogiques et ludiques qui animent le territoire du PNR du Verdon :

Apprendre à filer la laine, à faire du fromage ou à cueillir et cuisiner des herbes aromatiques

- **Réhabiliter la maison forestière de la Duchesse** en chambre d'hôte, pour valoriser un bâtiment patrimonial, répondre à une demande d'hébergement dans le massif pour du tourisme de nature, et sensibiliser les visiteurs à la richesse et aux fragilités du massif (projet à l'étude en 2021).
- Trouver une solution de **valorisation** de la **Maison forestière du Trayas** pour un projet public (mise à la vente par l'ONF en 2019, et difficultés de mise en valeur publique liée au classement en zone rouge du PPRIF qui interdit la création d'ERP (Etablissement Recevant du Public)).
- Créer à Saint Raphaël un **Site Patrimonial Remarquable** destiné à préserver le patrimoine de villégiature belle époque et son paysage de ville jardin présent sur la frange littorale, qui suit l'axe «chemin de fer-corniche d'or» (projet porté par la commune de Saint Raphaël en 2021). Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols et à vocation à être intégré au PLU.

> Réactiver la mémoire

Les traces de l'histoire humaine se lisent encore aujourd'hui dans le paysage. Réactiver la mémoire c'est rénover et mettre en scène ces traces afin qu'elles ne disparaissent pas et qu'elles soient lisibles pour tous.

Sur le **Grand Site du pont du Gard**, l'exposition « **mémoires de garrigue** » met en scène l'histoire humaine qui a façonné le territoire gardois :

« Un scénographe, un paysagiste et une spécialiste des paysages méditerranéens ont cherché à faire revivre les activités humaines qui depuis 2000 ans, ont contribué à façonner le paysage. »



Exposition « Mémoires de garrigue » - Site du pont du Gard
Source : <https://www.pontdugard.fr/>

Dans le **parc des Ecrins**, la création de promenades pédagogiques apprend aux visiteurs la tradition ancestrale de la cueillette.



Source : <http://www.ecrins-parcnational.fr/>

EBREUIL - L'ESPÉRANCE ET LE JOUR DE NATURE - SIMONNE BES -
SANTARS DE LA TARD

PISTES D' ACTIONS

- **Mettre en scène** le petit patrimoine (voir stratégie du schéma d'accueil du public)
- Etablir un **inventaire** du petit patrimoine du Grand Site
- Définir avec les communes du Grand Site et les acteurs du patrimoine les sites prioritaires à mettre en valeur et/ ou à protéger (voir partie « Plan d'interprétation du patrimoine » du SAP).
- Créer des **itinéraires** thématiques en collaboration avec les professionnels du patrimoine du territoire (voir projet de médiation Raconte Moi l'Estérel du SAP)
- Intégrer le patrimoine au projet de médiation (voir SAP visitor's centers éclatés)
- Mettre en valeur la plateforme sommitale du **Mont Vinaigre** à travers un projet de médiation multithématique : lecture de paysage à 360° avec interprétation géologique, médiation thématique sur l'histoire de la gestion et de l'exploitation forestière dans le massif avec un focus sur le rôle des tours de guet (vigilance incendie depuis le début du XXème siècle).
- Développer un projet de requalification paysagère et d'interprétation patrimoniale sur le **site des meulières** et de l'**oppidum de Bagnols en Forêt**.
- Développer un projet de **requalification paysagère du site du Mémorial de Notre Dame d'Afrique** (statut artistique en métal corten et verres colorés), site de cérémonies œcuméniques, commémoratif des populations ayant vécu en Algérie.

ORIENTATION 1

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

OBJECTIF 2 - Préserver la mosaïque de paysages du massif

> Valoriser les richesses

Valoriser des richesses du massif est une manière de perpétuer le lien entre l'homme et son territoire, et participe à l'élaboration de l'image de marque du « Grand Site ».

En Corse, **Fabbricca design** valorise le chêne liège. La Fondation de l'Université de Corse, en partenariat avec la filière Arts de l'Université de Corse, a lancé la résidence d'artistes-designers " Fabbrica Design ".



Collection en liège issue de la résidence Fabbrica design- Corse
Source : <https://fabbrica-design.universita.corsica/>



En Corse, le label « **Gusti di Corsica** » promeut les restaurants qui se singularisent par l'emploi des saveurs corses.



Source : <http://www.gustidicorsica.com/>

PISTES D'ACTIONS

- Valoriser les activités, les pratiques et les produits par l'élaboration d'une forme de **label Grand Site de l'Estérel** dédié à leur reconnaissance
- **Mettre en valeur la production forestière** limitée à l'échelle locale (mise en place de projets de valorisation du bois et du liège cf. ASL Suberaie varoise, plan de reconquête sur la chambre d'agriculture etc...)
- **Aider l'apiculture** (entretien des accès aux sites de ruchers, signalisation in situ et pédagogie vers le grand public pour favoriser la cohabitation des usages et la compréhension mutuelle, mise en valeur de la production locale, limitation des pratiques de coupes rases préjudiciables aux ressources mellifères dans les coupures de combustibles DFCL, etc.)
- Identifier les pistes d'actions pour **encourager l'agriculture biologique et reconquérir des friches agricoles** (plan de reconquête de la chambre d'agriculture etc...)

OBJECTIF 3 - DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉLEVÉ DE L'ESTÉREL COMME LIEU D'ART, DE RECHERCHE ET DE PÉDAGOGIE



«Gendarme»-Pic du Cap Roux
Source : agence aps



Pierre en équilibre- Les Suières
Source : agence aps



Cadrage sur un chêne liège couché (exercice photo issu du diagnostic en marchant 10-2018)- ascension du pic du Cap Roux
Source : agence aps



photos tiré du document «Découverte du strato volcan de Maure Vieille» auteur inconnu



Dyke du Marsaou

LE CONSTAT

Les paysages du massif de l'Estérel sont par leur beauté, et leur rareté un théâtre incroyable pour l'Art et l'apprentissage des phénomènes géologiques. Des passionnés se déplacent pour étudier les traces des volcanismes successifs du massif. Les particularités écologiques qui en découlent sont également très spécifiques et variées. Le développement de la recherche sur l'Estérel permettrait d'approfondir les connaissances sur le massif mais également d'étendre sa renommée.

L'art et la science sont deux domaines qui peuvent hisser le massif au statut qu'il mérite, et l'enrichir d'un dynamisme culturel porteur pour sa préservation.

Il s'agit en effet d'élever le statut du massif dans l'inconscient collectif en révélant son caractère précieux et extraordinaire. L'art et la science permettent de retrouver un lien conscient fort entre le massif et son territoire, mais aussi d'étendre le statut du massif à une échelle internationale comme haut lieu de science.

SOUS-OBJECTIFS

- 3.1. Un lieu d'Art et de culture
- 3.2. Un lieu de recherche et de pédagogie

3.1 Un lieu d'Art et de culture

Stimulant les liens entre Nature et culture, l'Art, le land-Art sont des vecteurs importants de médiation et de communication, pour apporter une haute valeur ajoutée au massif. Il s'agit de proposer une lecture poétique et contemporaine du massif en des sites stratégiques, de réinvestir l'Estérel par l'Art et de valoriser l'histoire et le patrimoine. Réinterrogeant le regard du visiteur et ses acquis, les interventions artistiques établissent des points d'attention mettant en scène les traces du passé ou le paysage.

Les événements artistiques sont à prévoir près des lieux déjà anthropisés. En effet, au cœur de l'espace naturel, l'intervention est minimale. Les actions et aménagement se concentrent sur les portes d'entrée, la périphérie, les maisons forestières.



Maison forestière des Charretiers

Quelques références...

Fresque murale sur un refuge à chiroptère



artiste : Roa (Schmalkalden, Allemagne)

PISTES D' ACTIONS

- **Mise en place d'un PACT** (projet artistique et culturel de territoire).
- **Réactiver le patrimoine bâti** en déprise du massif comme « point de tension » et de découverte du massif (lancer des appels à projet sur différents thèmes et sujets auprès de paysagistes, plasticiens, architectes sur le site des maisons forestières de Malavalettes et des Charretiers, etc...) Ces lieux seront également l'occasion de mettre en valeur leur rôle environnemental (gîtes à chauve-souris, etc...).
- **Proposer une résidence d'artiste** sur l'emprise de l'OGS donnant ensuite lieu à l'organisation d'événements ou d'expositions itinérantes sur le territoire.

3.2 Un lieu de recherche et de pédagogie

Un lieu d'apprentissage : valoriser le haut potentiel pédagogique de l'Estérel pour le public et les écoles.

Un lieu de recherche : approfondir les connaissances et stimuler les intérêts scientifiques sur le massif.



interprétation et pédagogie : Geopark du Beaujélais



des infrastructures pour apprendre sur le terrain

Référence : recherches scientifiques sur le Grand Site d'Orgnac

« Le Grand Site d'Orgnac soutient depuis 1998 des recherches sur le milieu souterrain, à travers plusieurs programmes scientifiques:

- une étude de la climatologie actuelle des réseaux d'Orgnac-Issirac, par François Bourges, Géologie-Environnement Conseil ;

- une étude paléoclimatique des réseaux d'Orgnac-Issirac (Dominique Genty - CEA) ;

- une étude géomorphologique approfondie des formes et dépôts des réseaux d'Orgnac-Issirac, par Jean-Jacques Delannoy, Stéphane Jaillet et Christophe Gauchon, Laboratoire Edytem, UMR 5204 CNRS, Université de Savoie. »

source : <http://orgnac.com>

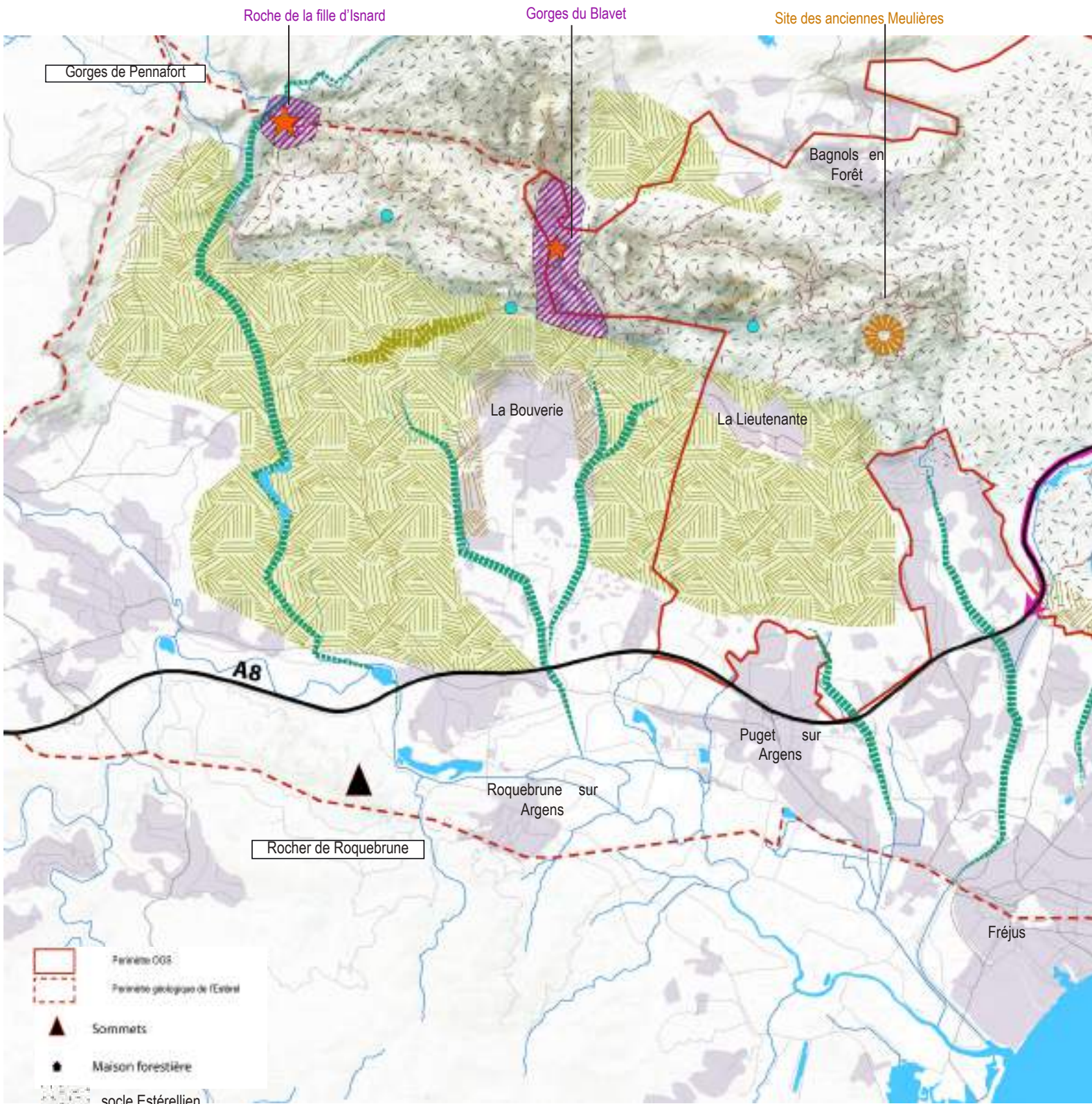
PISTES D' ACTIONS

- Créer un **comité scientifique**. Il donne un certain éclairage sur le Grand Site. Il permet de faire intervenir des universitaires, d'orienter les études à conduire, de donner un avis sur des décisions à prendre en matière de réglementation ou d'aménagement, d'éclairer le comité technique ou la mission Grand Site, de trancher, justifier par l'étude scientifique les décisions de l'OGS.
- **Initier des partenariats avec l'Education Nationale**, notamment pour les sciences de la vie et de la terre (géologie, biologie, écologie), l'histoire et la géographie, l'éducation physique, et développer l'apprentissage sur site.
- **Initier des partenariats avec les guides** (de nature, de sports de nature, du patrimoine, etc.), afin qu'ils deviennent des ambassadeurs du Grand Site, participent à la sensibilisation du public et à la diffusion des connaissances sur le site.
- **Développer de nouveaux supports pédagogiques** et de médiation pour le grand public et les scolaires, en capitalisant sur les expériences et les outils développés sur d'autres territoires (RGSF, Chartes Forestières, réseau des parcs naturels, etc.), sur diverses thématiques (géologie, écologie, archéologie en particulier).
- **Favoriser les projets de recherche / formation** avec les universités et les travaux en lien avec le comité scientifique du Grand Site.
- **Développer des chantiers bénévoles** pour impliquer le grand public dans la préservation du massif, répondre à une demande locale récurrente des habitants, informer et sensibiliser les participants à la richesse et à la fragilité de l'Estérel.
- **Identifier au sein du massif les lieux stratégiques** où mettre en oeuvre des outils de médiation in situ pour permettre un apprentissage sur site pour les thématiques les plus importantes (voir Plan d'interprétation du patrimoine du *SAP*).

ORIENTATION 1

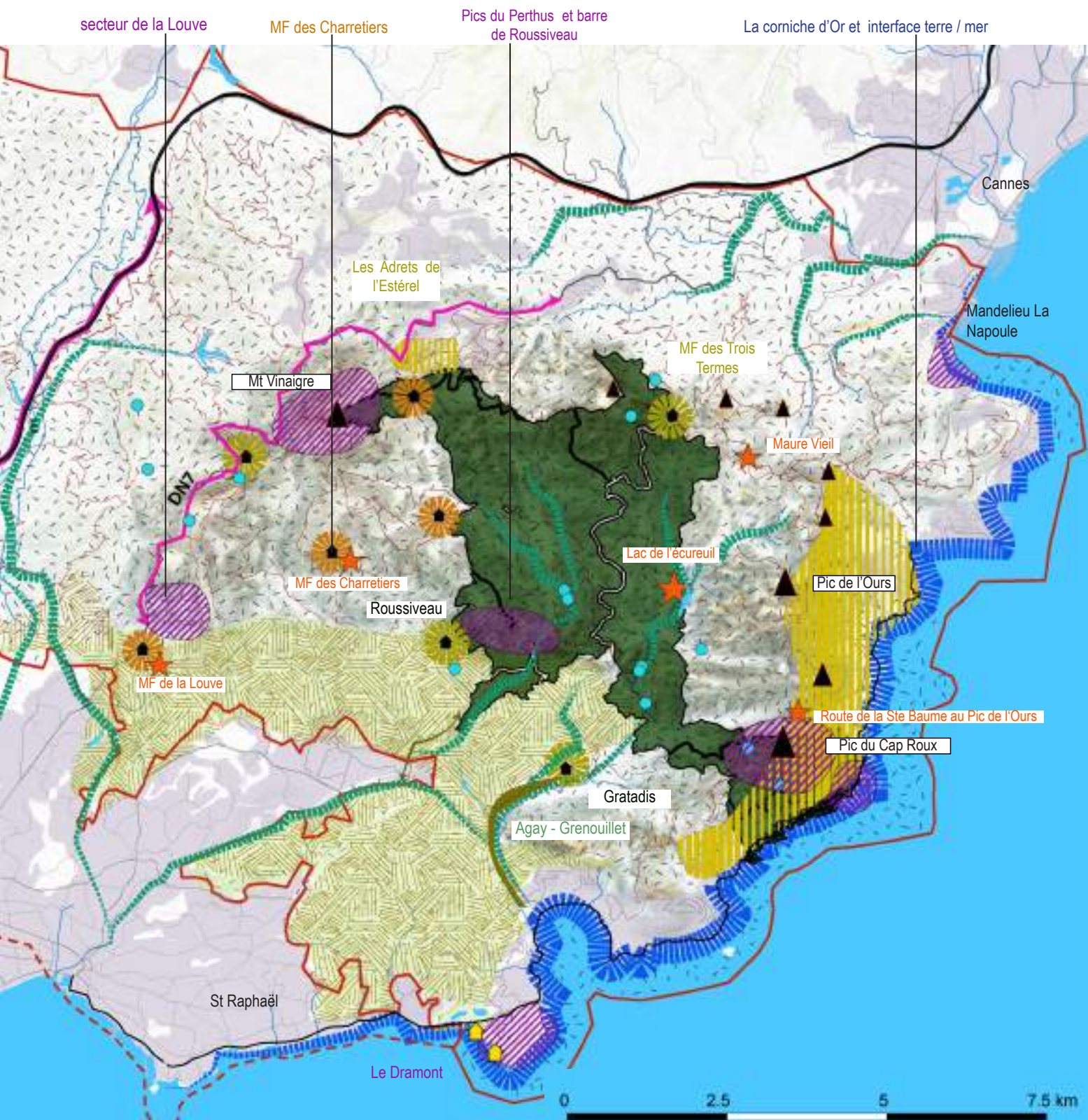
FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRÉSERVER SON INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

Carte de synthèse des objectifs paysagers




OBJECTIF 1 - Préserver l'intégrité écologique et paysagère du massif

-  Soigner la grande qualité paysagère des «versants-vitrine»
-  Rétablir la qualité des paysages de la vallée de l'Agay
-  Préserver les paysages cultivés identitaires (Roussiveau, maison des Trois Termes)
-  Préserver le petit patrimoine (perennité, qualité des restaurations / aménagements futurs)
-  Respecter les dispositions de protection de la Réserve Biologique Intégrale
-  Préserver les vallons et la continuité écologique qu'ils permettent
-  Encadrer la fréquentation de l'interface terre / mer, surveiller l'évolution des peuplements
-  > Répertorier les sites de sensibilité écologiques à préserver de la fréquentation
> Surveiller l'évolution des secteurs sensibles soumis à de fortes pressions (fréquentation, désertification etc...)
-  Protéger les sources et les pierriers du massif de la fréquentation




OBJECTIF 2 - Préserver une mosaïque de paysages

 Paysage du piémont (nature sauvage et rares paysages cultivés)

OBJECTIF 3 - Développer le haut potentiel de l'Estérel comme lieu d'Art, de recherche et de pédagogie

 Créer des événements artistiques dans l'Estérel

 Sensibiliser les populations au fragilités le long des axes routiers et sur les portes d'entrée du massif

ORIENTATION 2

Cultiver la ville paysage

OBJECTIF 4 - Rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyées sur les structures naturelles

OBJECTIF 5 - promouvoir une nouvelle esthétique des lisières urbaines du massif porteuse des valeurs du Grand Site



Les communes limitrophes du massif ont étendu les zones d'habitations sur les piémonts de l'Estérel. La progression est stoppée sur l'Estérel oriental par le périmètre classé en 1996. La forme urbaine dominée par le lotissement se caractérise par un paysage de clôtures et une trame viaire labyrinthique. Le scénario tendanciel conduirait à une densification des franges et des extensions urbaines sur certains secteurs. L'Estérel est rendu illisible par la segmentation de l'espace et la banalisation du vocabulaire urbain. Cet urbanisme banalise le paysage du Massif, il impacte négativement son image : perte de lisibilité dans l'arrivée (l'entrée) et sur le massif dans un paysage banalisé, impacts visuels depuis les points hauts. L'objectif de la démarche est de transformer la confrontation ville / massif en proposant un nouveau dialogue qualifiant les deux parties.

Comment qualifier le paysage des lisières habitées du Grand Site?
Comment rétablir une lisibilité et une « cohérence » paysagère entre piémont habité et le Grand Site. **Comment allier paysage privé, développement urbain et intégration paysagère respectueuse** de la singularité du Grand Site. Comment promouvoir un urbanisme vertueux pour la ville à venir ?

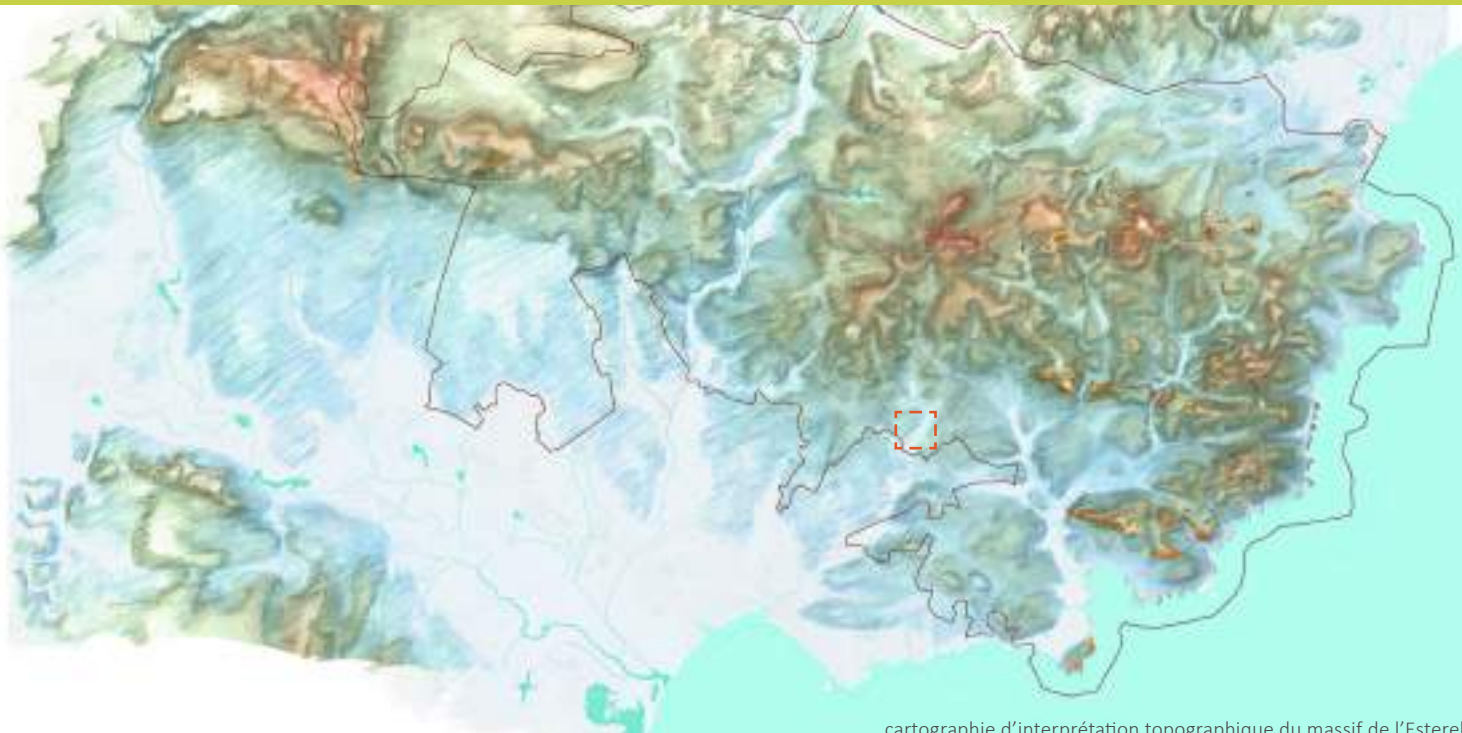
Il s'agit de développer un **nouveau mode d'habiter** en lisière du Grand Site en accompagnant un urbanisme nouveau. Il s'agit également de **tisser des liens** (physiques ou ressentis) entre la ville et le massif.

Il existe pour cela des moyens d'encadrer l'urbanisme de la ville existante et à venir mais aussi d'influer sur le paysage privé par la promotion et la sensibilisation au paysage.

L'orientation se décline en deux grands objectifs :

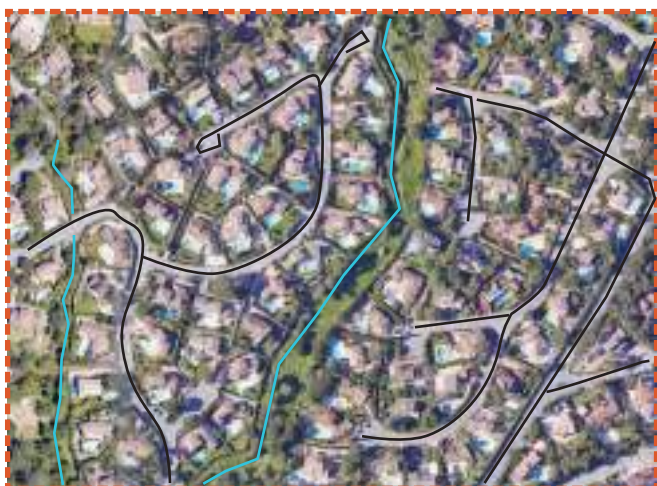
OBJECTIF 4 Rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyées sur les structures naturelles

OBJECTIF 5 Promouvoir une nouvelle esthétique des lisières urbaines du massif, porteuse des valeurs du Grand Site



cartographie d'interprétation topographique du massif de l'Esterel

OBJECTIF 4 - RÉTABLIR DES POROSITÉS ENTRE MASSIF NATUREL ET MASSIF HABITÉ APPUYÉES SUR LES STRUCTURES NATURELLES



cartographie d'interprétation topographique du massif de l'Esterel

LE CONSTAT

Le lotissement est prédominant sur les franges habitées du massif (Valescure, Tour de la Mare, Anthéor, le Trayas, La Bouverie, Notre Dame des Vignerons). La trame viaire de la forme urbaine du lotissement, le paysage de clôture donné par un parcellaire « imposé » au territoire efface la lecture du paysage et provoque une perte de conscience du lieu d'implantation en lisière du massif (vocabulaire indifférencié de lotissement, absence de repères et de vues sur le lointain).

Véritables « infrastructures paysagères », les vallons traversent ce paysage loti rappelant la présence du socle esterellien. Cette trame verte dessinant la cartographie du réseau hydrographique relie le massif à la plaine, et le Grand Site aux villes. Il existe des cheminements appuyés sur la trame des vallons cependant, ces continuités piétonnes existantes sont régulièrement segmentées par la propriété privée. La perception des vallons est très partielle depuis la ville.

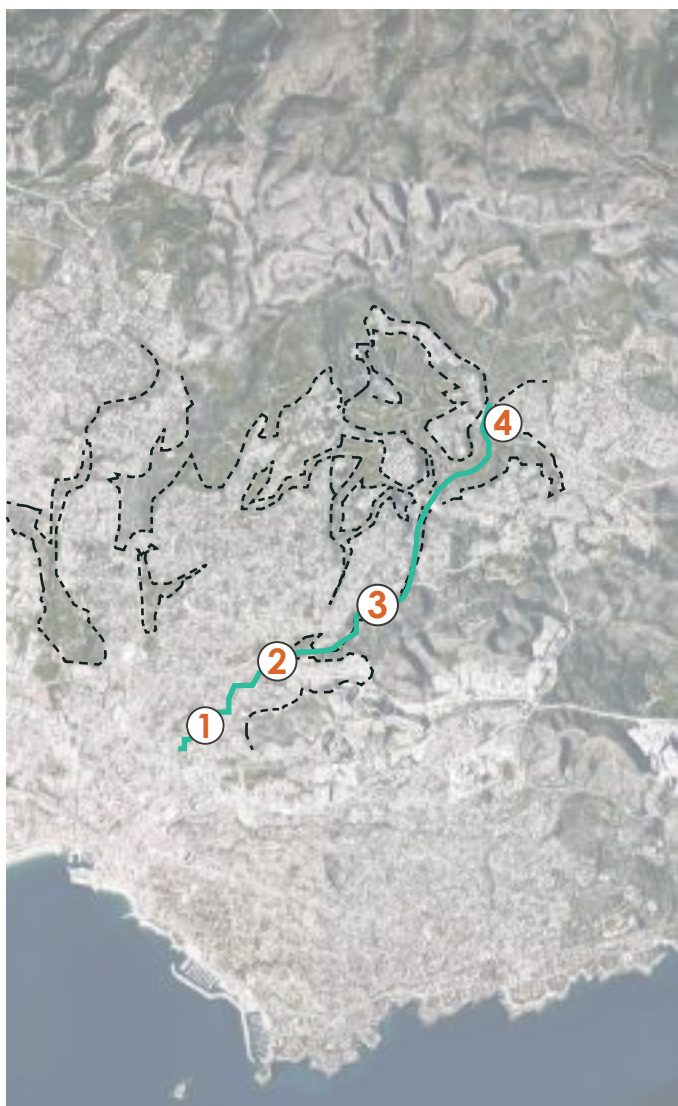
Comment révéler à nouveau ces infrastructures vertes, révélatrices d'une identité de l'Estérel, supports et corridors pour la biodiversité ?
Comment établir des continuités des modes doux jusqu'au massif ?
Comment penser la ville de demain sur le massif ?
Cet objectif cherche à (r)établir cohérence et porosités entre massif naturel et la ville existante et à venir.



lotissement des Athéas

SOUS-OBJECTIFS

- 4.1. Rétablir et exploiter la trame naturelle des « infrastructures » vertes
- 4.2. Établir un maillage de liaisons douces entre les villes et le Grand Site
- 4.3. Structurer les extensions urbaines par le paysage



Plan de situation de la Garonne



sentier littoral Eze

PISTES D' ACTIONS

- **Rétablir une continuité des modes doux** le long des vallons
- **Réintroduire la végétation et le vocabulaire de nature** là où ils ont disparu
- **Marquer les traversées des vallons** pour révéler leur trame depuis les routes
- **Rétablir les continuités écologiques** des vallons

N.B. A la manière du sentier littoral, l'établissement de servitude de passage pourrait permettre de retrouver une continuité de cheminement le long des vallons

4.1 Rétablir et exploiter la trame naturelle des infrastructures vertes

L'exemple de la Garonne

La Garonne relie le centre de St Raphael (1) au massif au niveau de l'entrée du Petit Gondin (4). Si au niveau de St Raphael elle est réduite à sa plus simple expression technique et hydraulique d'un fil d'eau canalisé dans un environnement de béton, au sein du massif elle s'exprime dans son épaisseur naturelle. Entre les deux, le plus souvent dans l'emprise de lotissements ou de résidences, elle se perçoit à peine.

Révéler la trame d'un vallon c'est rétablir un lien direct entre ville et massif et des corridors pour la biodiversité. L'existence de nombreuses sections piétonnes témoigne du potentiel d'usage que les trames vertes proposent. Il s'agira de reconnecter autant que possible une continuité piétonne le long des vallons (ici la Garonne) et / ou de révéler sa présence depuis les routes. Les vallons en redevenant des **infrastructures naturelles** de la ville, organisent l'espace et singularisent le paysage urbain.



ORIENTATION 2

CULTIVER LA VILLE PAYSAGE

OBJECTIF 4 - Rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyé sur les structures naturelles

De plus la continuité des ripisylves est un enjeu écologique majeur : elles constituent des habitats importants et la canopée permet au chiroptère de se diriger. Un chiroptère vole en moyenne à 1m du support détecté. En l'absence de canopée, les chiroptères volent plus bas à hauteur du sol ou de la strate arbustive. Cela les rend extrêmement vulnérables aux traversées routières sur lesquelles le flux des voitures les percutent.

> Révéler et marquer la présence des cours d'eau, témoins de la géographie des vallons au droit des franchissements routiers

> Rétablir le corridor écologique de la ripisylve

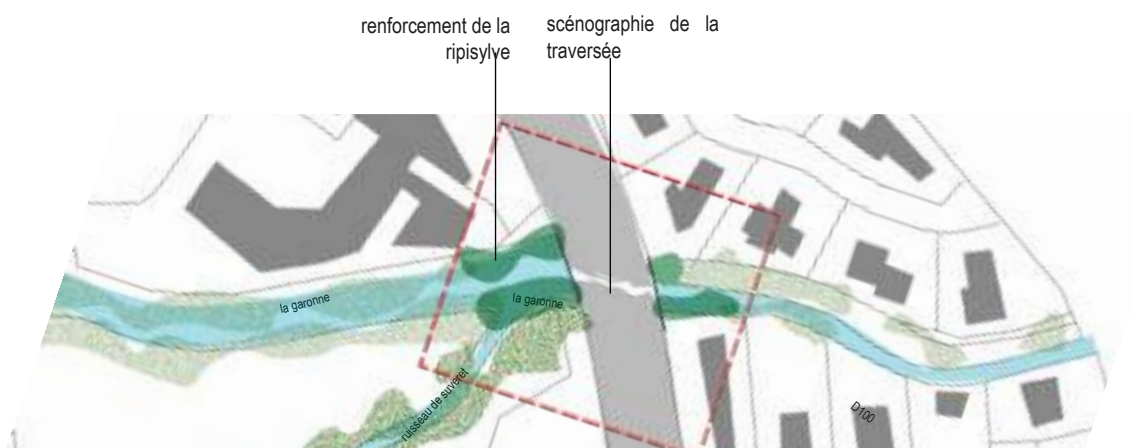
Comment ressentir la présence des vallons depuis la trame viaire ?

cas pratique - le long de la Grande Garonne

Existant - un vocabulaire routier dominant, la ripisylve et son écologie sont à peine perceptibles



Proposition d'action - Mise en valeur de la traversée (suppression des publicités, marquages scénographiques au sol, qualification du mobilier), renforcement de la ripisylve (arbres de hauts jets pour les chiroptères)



- > Rétablir une continuité des modes doux le long des vallons
- > Rétablir le corridor écologique de la ripisylve

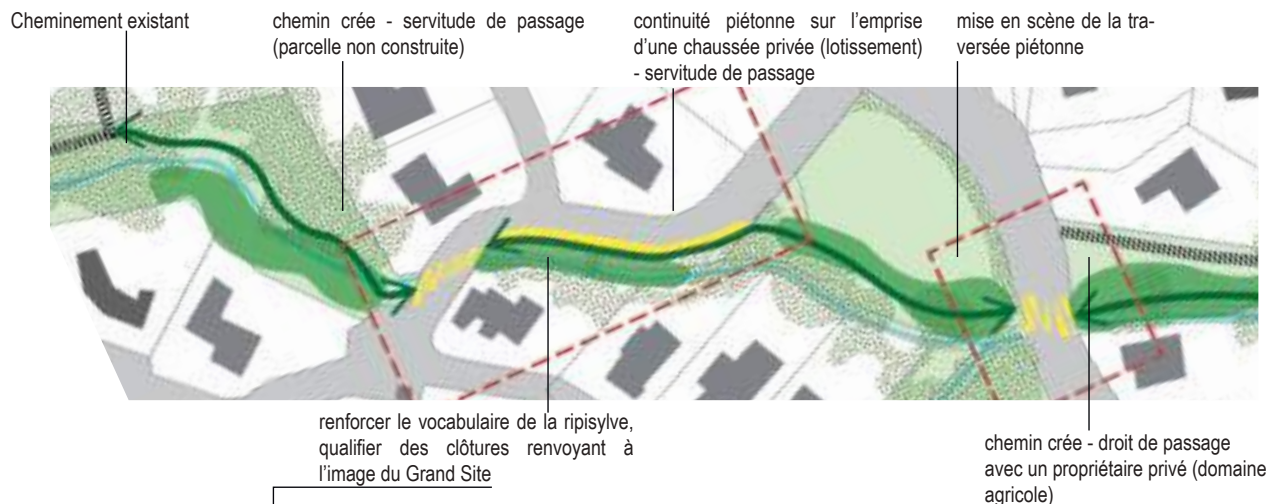
Comment retrouver une continuité piétonne et de la ripisylve dans un parcellaire pré-existant ?

cas pratique - le long de la Garonne

Existant - le parcellaire et les clôtures segmentent la continuité des modes doux le long de la Garonne



Proposition d'action - Etablissement de servitude de passage permettant une nouvelle continuité des modes doux le long de la Garonne, qualification des clôtures, promouvoir la continuité écologique (arbres de hauts jets pour les chiroptères)



OBJECTIF 4 - Rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyé sur les structures naturelles

4.2 Établir un maillage de liaisons douces entre les villes et le Grand Site

L'enjeu est de valoriser les continuités piétonnes dans la trame urbaine existante (vallons, parcelles non construites, routes secondaires), en s'appuyant si possible sur les structures paysagères et infrastructures en place quand elles existent en vue de les connecter à l'espace naturel, et en particulier, aux portes d'entrée du massif donnant accès au réseau balisé d'itinéraires d'activités de nature du Grand Site (randonnée, VTT).



4.3 Structurer les extensions urbaines par le paysage

C'est structurer la ville amenée à s'étendre en lisière du Grand Site par le paysage, c'est à dire avec le paysage comme préalable structure du projet afin de : faire émerger les vallons comme structure urbaine réconciliant les espaces naturels et urbains, conserver leur continuité paysagère et physique, établir la trame urbaine en ménageant les points de vue sur le paysage, éviter les covisibilités des nouvelles zone bâties depuis le Grand Site (travail sur la topographie), et préserver les éléments paysagers structurants (vallons, bosquets etc...).

OBJECTIF 5 - PROMOUVOIR UNE NOUVELLE ESTHÉTIQUE DES LISIÈRES URBAINES DU MASSIF PORTEUSE DES VALEURS DU GRAND SITE

LE CONSTAT

- des lisières plutôt bien intégrées depuis l'espace naturel : les habitations mêlées à la végétation peuvent être assez discrètes depuis l'intérieur du massif excepté depuis les points hauts, où les panoramas sont très impactés par l'urbanisation.



- des secteurs de lotissement banalisant l'entrée sur le Grand Site (végétation exotique parfois envahissante renvoyant à l'imaginaire de la côte d'Azur, clôture peu qualitative et obstruant les points de vue sur le paysage, une trame viaire complexe, et des entrées de massif illisibles d'une qualité de paysage très routière).



Entrée sur le massif depuis un lotissement- La Louve

- des aménagements de premiers plans banalisant sur les axes majeurs d'accès au Grand Site



Zone d'activité- avenue de Gratadis- vallée d'Agay



Carrière du Pont du Duc à l'entrée du massif (DN7)

parcelle en friche



Carrière et parcelle enfrichée- accès à Gratadis

Société INNOCENTI JEAN, spécialisée dans le domaine de l'exploitation de carrière et la collecte des déchets solides non dangereux

Cet objectif relaie les principes de la « ville résiliente » caractérisée par un éco-urbanisme frugal, vertueux et respectueux des milieux vivants économes en énergie, en matériaux et en consommation d'espace. En portant un haut niveau d'exigence sur les principes d'abaissement des consommations énergétiques, de valorisation des matériaux locaux, de qualité architecturale, d'intégration paysagère, les lisières urbaines du Grand Site évolueront vers un nouveau dynamisme économique et une vision renouvelée « d'habiter le massif de l'Estérel ».

Ce changement d'image rétablit une cohérence entre massif et ville. Il rend perceptible l'arrivée sur le Grand Site et améliore la qualité de vie des habitants.

C'est un gage de valeur ajoutée pour :

- l'habitat (valorisation de l'habitat existant et à venir)
- les professionnels installés sur les lisières du Grand Site
- le potentiel éco-touristique du massif de l'Estérel
- la protection du massif (changement d'image, sensibilisation à la « valeur » du massif).

SOUS-OBJECTIFS

5.1. Impulser des projets de construction ou de réhabilitation environnementalement exemplaires sur le territoire du Grand Site

5.2. Promouvoir des habitats de haute qualité environnementale et intégrés au paysage, établir une progression croissante dans les exigences d'insertion paysagère à l'approche du massif naturel

5.3. Soigner les accès au massif comme vitrine de la qualité du Grand Site (routes, portes d'entrée secondaires et principales) et valoriser des activités liées au Grand Site

ORIENTATION 2

CULTIVER LA VILLE PAYSAGE

OBJECTIF 5 - Promouvoir une nouvelle esthétique des lisières urbaines du massif porteuse des valeurs du Grand Site

En agissant sur l'urbanisme existant et à venir, cet objectif suppose des actions d'encadrement (documents d'urbanisme), de promotion (aider, subventionner) et de sensibilisation (communication auprès des habitants) qui nécessiteront un portage de projet fort et intégrant la participation d'acteurs variés (communes, région, département, CAUE, DREAL, architectes des bâtiments de France porteurs de projets, propriétaires privés, associations etc...)

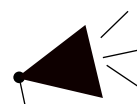


PLU

Encadrer l'usage des sols
Construire différemment
Encadrer la qualité
Gérer différemment



Promouvoir
> conseiller, aider,
subventionner



Sensibiliser

DES ACTIVITÉS EN ADÉQUATIONS AVEC LE GRAND SITE

- Inciter les professionnels en lisière de Grand Site à participer à la qualité du Grand Site (qualité et hauteur des clôtures, travail sur la qualité et la réduction des affichages publicitaires)
- Promouvoir le développement d'activités en lien avec le Grand site (vente de miel, de produit de la cueillette, vente d'objet de design valorisant le liège ou le pin du Grand Site...)

DES ROUTES JARDINÉES

- Gestion différenciée des accotements
- Travail sur les limites public/privé et les ambiances paysagères
- Un vocabulaire d'aménagement soigné (mobilier, publicité)
- Valoriser les points de vue existants sur le massif

UN HABITAT HQE ET INTÉGRÉ

- Pour la ville à venir
 - Encadrer l'urbanisme à venir : établir des règles d'urbanisme basées sur l'intégration paysagère et la qualité architecturale, palette de couleur 'Grand Site'/couleurs à bannir, matériaux etc...)
- Pour la ville existante
 - Établir une continuité paysagère par la strate arborée
- Promouvoir et sensibiliser les privés aux bonnes pratiques afin de requalifier les interfaces (travail sur les clôtures, les OLDs, les palettes végétales résistantes à la sécheresse, et favorables à la biodiversité locale, la palette végétale à proscrire)
- Élaboration d'une charte des jardins du Grand Site à destination des habitants et des professionnels du paysage et des jardins

UNE ÉPAISSEUR VIVANTE ET CULTIVÉE (CF. ORIENTATION 1)

UN MASSIF NATUREL À PRÉSERVER ET DÉCOUVRIR (CF. ORIENTATION 3)

- Assurer la continuité écologique des vallons
- Réinvestir les cultures du piémont
- Encourager, aider l'installation d'activités agricoles
- Favoriser le regroupement des friches agricoles



Établir une progression d'image vers le massif naturel
Développer les actions de la ville éco-responsables

5.1. Impulser des projets de construction ou de réhabilitation environnementalement exemplaires sur le territoire du Grand Site

L'exemplarité en matière de **développement durable du Grand Site** doit également s'appliquer dans le **secteur de la construction / rénovation de bâtiments**.

Les projets portés sur le territoire du Grand Site par les pouvoirs publics devraient ainsi avoir une visée démonstrative, permettant d'en faire des outils pédagogiques à destination du grand public ou de certaines catégories de professionnels, en matière d'éco-construction ou d'éco habitat, de sobriété énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables, d'utilisation d'éco-matériaux locaux, d'intégration paysagère, de protection de la biodiversité locale, de réalisation qualitatives des OLDs (Obligations Légales de Débroussaillage).

Les feux de forêts constituent l'une des principales menaces pour le territoire. Pour prévenir et lutter contre ces derniers, divers types d'actions sont développées : actions de prévention (OLD, sensibilisation des populations, contrôle de l'urbanisme (PPRIF)), création infrastructures de prévention et de défense

(pistes, coupures de combustible, points d'eau, à travers le PIDAF), dispositifs de surveillance et d'intervention incendie en période à risque. Pour le SIPME, porteur du PIDAF et de l'OGS, il est nécessaire d'intensifier les actions sur un aspect de la prévention pointé comme un point faible par les analyses nationales : la diffusion de la culture du risque incendie auprès des habitants et des visiteurs des espaces forestiers.

Dans ce cadre, la réhabilitation de certaines maisons forestières offre l'opportunité de doter le territoire d'infrastructures démonstratives équipées de supports de médiation (information sur la résistance des bâtiments au feu; OLD modèles (efficaces d'un point de vue DFCI, esthétiques d'un point de vue paysager, économes en eau et favorables à la biodiversité locale (petite faune, insectes, pollinisateurs, etc...)), servant de support pédagogique à la diffusion de la culture du risque auprès de divers publics (professionnels de l'aménagement d'espaces verts et architectes, habitants, scolaires, touristes).

Références de projets exemplaires en qualité environnementale en PNR ou Grand Site :

exemple 1 : Le projet photovoltaïque en autoconsommation sur le Grand Site de France de l'Aven d'Ornagnac

exemple 2 : Réhabilitation d'une ancienne briqueterie en pôle éco-habitat et centrale photovoltaïque PNR du Marais Poitevin
- aménagement d'un espace muséographique pour transmettre l'histoire, le savoir-faire et la mémoire ouvrière ;
- création d'un espace d'accueil de plein air pour des visites, manifestations et activités pédagogiques en lien avec l'écohabitat et le marais
- création du Pôle de l'éco-habitat du Marais poitevin intégrant un centre de formation à l'éco-construction et une exposition sur l'éco-habitat.
- installation d'une centrale photovoltaïque permet une production annuelle de 39 500 Kwh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 12 foyers.

PISTES D' ACTIONS

- **Exiger un niveau minimum de performance énergétique** pour toute construction sur le Grand Site et promouvoir l'emploi des matériaux locaux.
- **Sensibiliser par l'exemple et la communication** à l'autoconsommation et à l'éco-habitat sur le Grand Site



Vue aérienne de la Briqueterie de la Grève sur le Mignon
Source : <https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/>

OBJECTIF 5 - Promouvoir une nouvelle esthétique des lisières urbaines du massif porteuse des valeurs du Grand Site

> Valoriser le pin maritime - pinus pinaster

Autrefois exploité par l'ONF, la production de pin maritime a été progressivement abandonnée (maladie du matsucocus affectant la qualité des bois, santé des peuplements détériorée par le changement climatique et les sécheresses répétées, incendies ayant réduit la ressource forestière, chute de la valeur marchande). Des pistes de valorisation du pin maritime ont été étudiées sans être concluantes.

Une étude serait à mener avec l'ONF pour identifier les boisements susceptibles d'être exploités et valorisés localement. L'exploitation forestière pourrait avoir des retombées positives en matière de : biodiversité (contribution à l'entretien d'une mosaïque de milieux), bilan carbone (utilisation d'une ressource renouvelable locale), d'identité territoriale (valorisation de produits locaux), éventuellement budgétaire (coût de la production locale à étudier).

Cependant comme le démontrent le PCAET (Plan Climat Air Energie et Territoire) de la Cavem et certaines démarches de «Grand Site de France», le développement d'une filière locale valorisant le pin maritime pourrait être mise en place. Une gestion forestière dynamique pourrait émerger à nouveau sur certains secteurs du massif.

Ainsi la biomasse du pin maritime pourrait être largement valorisable localement :

- chaufferie bois pour des bâtiments publics (à étudier pour les MF du Malpey, de la Duchesse, d'une éventuelle Maison de Grand Site)
- mobilier du Grand Site, mobilier qualifiant les lisières (clôtures, ganivelles, piquets, potelets, platelage, assises, signalétique etc...)



valorisation du pin maritime dans les espaces publics de Hossegor

Exemple : Chaufferies du Grand Site de Bibracte

Deux chaufferies bois mises en place sur le Grand Site de Bibracte à destination du Grand Site (musée) et de bâtiments communaux

- deux chaudières à plaquettes de bois certifié FSC en remplacement d'une chaudière à fioul.
- chauffage pour : le musée d'une part, et des bâtiments communaux, le centre de recherche, le restaurant d'entreprise et l'un des bâtiments d'hébergement (35 lits)
- bois local (consommé sur un rayon de 5 km)
- infrastructures : local (hangar) pour déchiqueter le bois et le stocker
- économie de 75 000 litres de fuel et de 200 tonnes de CO2 et 320 kg de SO2 de rejet dans l'air.



pioux en pin maritime - port d'Albret



chaufferie biomasse habillage extérieur en pin maritime



platelage et garde corps en pin maritime - port d'Albret

5.2. Promouvoir des habitats de Haute Qualité Environnementale et intégrés au paysage, établir une progression croissante dans les exigences d'insertion paysagère à l'approche du massif naturel



lotissement du Gaou Benat - Bormes-les-Mimosas
Source : <http://www.gaoubenat.org/>

> Allier paysage et lotissement

Le développement de l'urbanisme dans les zones urbaines au contact des espaces naturels peut présenter une intégration paysagère de grande qualité. Il est possible d'établir un urbanisme vertueux :

L'exemple du lotissement du Gaou Benat (Bormes-les-Mimosas). Le lotissement disparaît presque totalement dans les replis du massif des Maures.

Les architectes Lefèvre et Aubert ont dessiné plus de 700 maisons complètement intégrées au paysage. Dans l'Estérel les principes doivent cependant être adaptés aux préconisations de la DFCI

Les enseignements (les grands principes) :

- Une continuité paysagère donnée par la strate arborée entre milieu naturel et espace bâti tout en respectant les préconisations de la DFCI
- Prise en compte de la topographie : respect de la ligne de crête
- De petites parcelles dans un grand domaine
- Une gestion alternative et qualitative des limites de propriété (emploi de la topographie)
- Le ménagement de cônes de vue sur le paysage pour chaque habitation et dans les espaces partagés
- Une architecture singulière (emploi des matériaux locaux ici la pierre de Bormes et le bois)
- Le respect d'une palette colorimétrique

> S'inspirer du concept "d'Architecture de la disparition"

La prise en compte de servitudes d'utilité publique en vigueur et notamment des sites inscrits, repose sur le respect des composantes paysagères (crêtes, vallons, topographie, couvert végétal, etc.) et la recherche d'équilibre entre bâti et espaces naturels (masse bâtie, perception, adaptation au terrain, clôture, artificialisation, etc.). "L'architecture de la disparition" chère à André Lefèvre-Devaux, constitue une piste intéressante dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

ORIENTATION 2

CULTIVER LA VILLE PAYSAGE

OBJECTIF 5 - Promouvoir une nouvelle esthétique des lisières urbaines du massif porteuse des valeurs du Grand Site

sentiment de continuité paysagère entre espace naturel et front bâti donné par la strate arborée



groupement d'habitations intégrées dans le paysage (mise à distance de la route, strate arborée)

talus végétalisé

cortège végétale horticole renvoyant à l'image du lotissement

rupture de la strate arborée

mur de couleur claire déqualifiant



Qualifier les limites privées et les paysages d'interfaces

> Promouvoir des limites et interfaces qualitatives (caractéristiques des clôtures et des haies, hauteur et couleur des bâtiments, emplacement/densité des ouvrages et plantations, palette végétale préconisée et interdite (espèces envahissantes ou banalisantes), préconisations pour la réalisation d'OLD qualitatives ...) que ce soit pour les futures constructions ou la réhabilitation de l'existant, tout en laissant une marge d'appréciation aux habitants.

- Éviter les coupes rases au sein des périmètres des Obligations Légales de Débroussailler (OLD)

- Apporter une continuité de la strate arborée (conserver les bouquets d'arbres et replanter sur les OLD à nu)

Les privés devront être sensibilisés sur l'impact écologique paysager des parcelles privées par :

- La promotion d'une gestion paysagère des limites de parcelles

- La promotion des essences indigènes, la sensibilisation aux impacts des essences invasives et exotiques : utiliser ces espaces comme corridors et supports de biodiversité

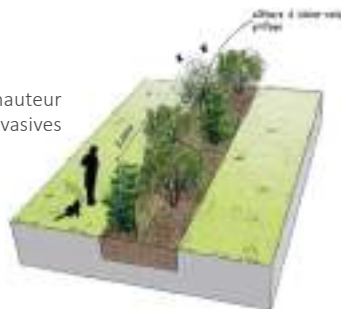
- La prescription de colorimétrie et matériaux employer (proscrire le blanc très impactant visuellement dans le paysage du massif, éviter le béton, préférer la pierre locale)



Quelques principes de gestion paysagère des limites privées



Mélanger les essences et la hauteur
Proscrire les essences invasives



Des professionnels qui œuvrent pour les paysages - quelques exemples d'initiatives :

Le jardin du maquis (Porto Vecchio) est un conservatoire des espèces indigènes du maquis aujourd'hui largement menacé par les espèces exotiques importés dans les jardins de Corse. Ce jardin promeut l'emploi de ces essences auprès du public

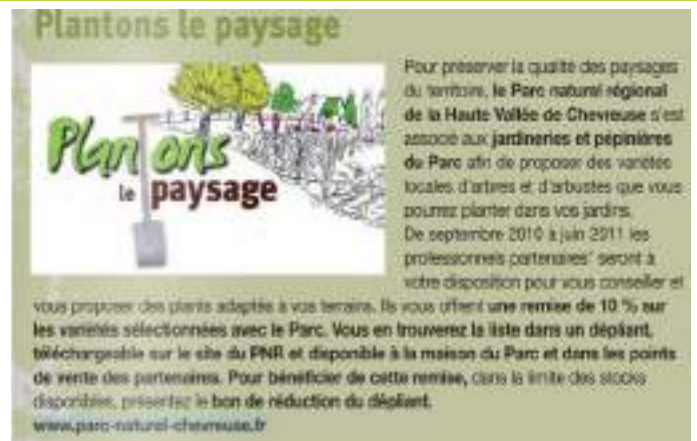


C'est le «Maquisier plantes» de Porto Vecchio à L'Estérel, on fait appel à lui pour sa connaissance des espèces locales et sa capacité à concevoir des jardins tout à fait sauvages.

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Il s'agit d'un espace de maquis où les jardins sont de parcs dans des haies pour une certaine qualité de biodiversité. Les jardins sont des lieux de médiation entre le public et le maquis. Ils sont conçus par des professionnels de maquis qui ont une expérience de terrain et qui ont une connaissance de la biodiversité locale. Ils sont conçus pour être des lieux de médiation entre le public et le maquis. Ils sont conçus pour être des lieux de médiation entre le public et le maquis.

Article - 14 juin 2018, <https://www.oec.corsica>



Source : <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/>

PISTES D' ACTIONS

- Traduire dans les PLU des mesures de préservation de la qualité paysagère des lisières urbaines
- Mettre à disposition des communes une « boîte à outils » pour encadrer l'urbanisme (PLU) des franges du massif et valoriser un « mode d'habiter » sur les piémonts en cohérence avec le SCOT. Mobiliser des paysagistes conseil des Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), au bénéfice des communes.
- Développer un PLUi (intercommunal), en vue de favoriser une harmonisation des politiques d'urbanisme sur le territoire.
- Développement d'infrastructures pédagogiques permettant de sensibiliser les habitants et les professionnels de l'aménagement des espaces verts privés sur les espèces envahissantes, la réalisation d'OLD qualitatives, les actions favorables à la biodiversité locale (cf. les jardins pédagogiques du Malpey).
- Mise en place d'actions pédagogiques spécifiques à destination des habitants ou des professionnels : développer un guide des bonnes pratiques des jardins de l'Estérel, conseiller sur la composition des haies et les palettes végétales locales, créer des événements, mettre en place des jardins partagés au sein de coupures d'interface qualitatives, impliquer des services d'urbanisme des communes pour diffuser l'information sur ces questions (avec sollicitation du CAUE du 83 et du 06).
- Développer des collaborations avec le service de gestion des espaces verts des communes pour par exemple prévoir des fauches tardives sur les délaissés herbacés des routes et des noues, pour aménager des parcs publics dans un souci de cohérence paysagère avec le Grand Site, et intégrant une dimension de pédagogie environnementale.
- Réaliser un inventaire des ouvrages en pierre sèche de l'Estérel, permettant de définir une typologie de techniques, pouvant servir de référence et de modèle pour les aménagements à réaliser dans le Grand Site.
- Développer des actions incitatives pour favoriser les bonnes pratiques environnementales des acteurs privés (habitants : proposer la mise à disposition de graines/plants d'espèces favorables à la biodiversité locale à certaines occasions (ex : lors de la délivrance d'un permis d'urbanisme)

Des actions pour sensibiliser et inciter la sphère privée aux bonnes pratiques

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et les jardinerie et pépinières du parc s'associent et communiquent pour apporter des conseils aux particuliers.

OBJECTIF 5 - Promouvoir une nouvelle esthétique des lisières urbaines du massif porteuse des valeurs du Grand Site

5.3. Soigner les accès au massif comme vitrine de la qualité du Grand Site et valoriser des activités liées au Grand Site

Les axes majeurs d'accès au Grand Site comme la RN7, la route des Golfs ou encore la vallée de l'Agay nécessiteraient une qualité paysagère particulière. La participation des professionnels pourrait être sollicitée pour améliorer le paysage de ces accès (établissement d'un label «qualité Grand Site», subventions etc...). **La vallée de l'Agay** en particulier par son positionnement stratégique est un enjeu important : rattachée par la baie d'Agay à la corniche d'or, elle est un corridor d'entrée naturel dans le Grand Site. La liaison de la baie à Gratadis, déjà dans le Grand Site, doit être exemplaire en termes de paysage et de mobilités douces. L'établissement d'une continuité entre l'actuelle piste cyclable de la D100 et la baie d'Agay constitue un enjeu important pour faire cette entrée une zone d'accueil multimodale. Les activités et usages le long de la vallée seraient qualifiées dans leur traitement (qualité du bâti, habillage) et et si possible en lien avec le Grand Site (encourager l'installation d'activités économiques liées aux valeurs du Grand Site (vente des produits du massif, activité lié au tourisme vert, etc...)).

> Qualifier les routes et leurs abords

Une épaisseur plantée sur les abords des routes dans les limites permises par le PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendie) permet de qualifier les routes, de mettre à distance un bâti parfois peu qualitatif, et d'améliorer le confort d'usage des modes doux (privilégier aussi souvent que possible les pistes cyclables séparées de la route).



Quartier Beaucozézé à Angers

Effacer le vocabulaire routier «banal» - qualifier le vocabulaire des routes d'accès au Grand Site
exemple : Grand Site de vallon Pont d'Arc - délimitation de la piste cyclable avec un muret en pierre local



Aménagement avant / après - Grand Site de Vallon Pont d'Arc

> Encadrer la publicité sur les lisières du Grand Site (positionnement, charte graphique, colorimétrie)

En site classé la publicité et les pré-enseignes sont interdites, même en agglomération.

Sur le périmètre du Grand Site il serait positif de réduire la prolifération anarchique des panneaux publicitaires au sein du périmètre du Grand Site et à son approche, en travaillant avec les professionnels sur une charte graphique commune comme cela a été fait sur d'autres Grands Sites : Gorges de l'Ardèche - Vallon Pont d'Arc, Gorges du Tarn. Certains Grands Sites sont allés jusqu'à l'interdiction totale de la publicité sur certains espaces hors site classé (Cap Blanc Nez Gris Nez).

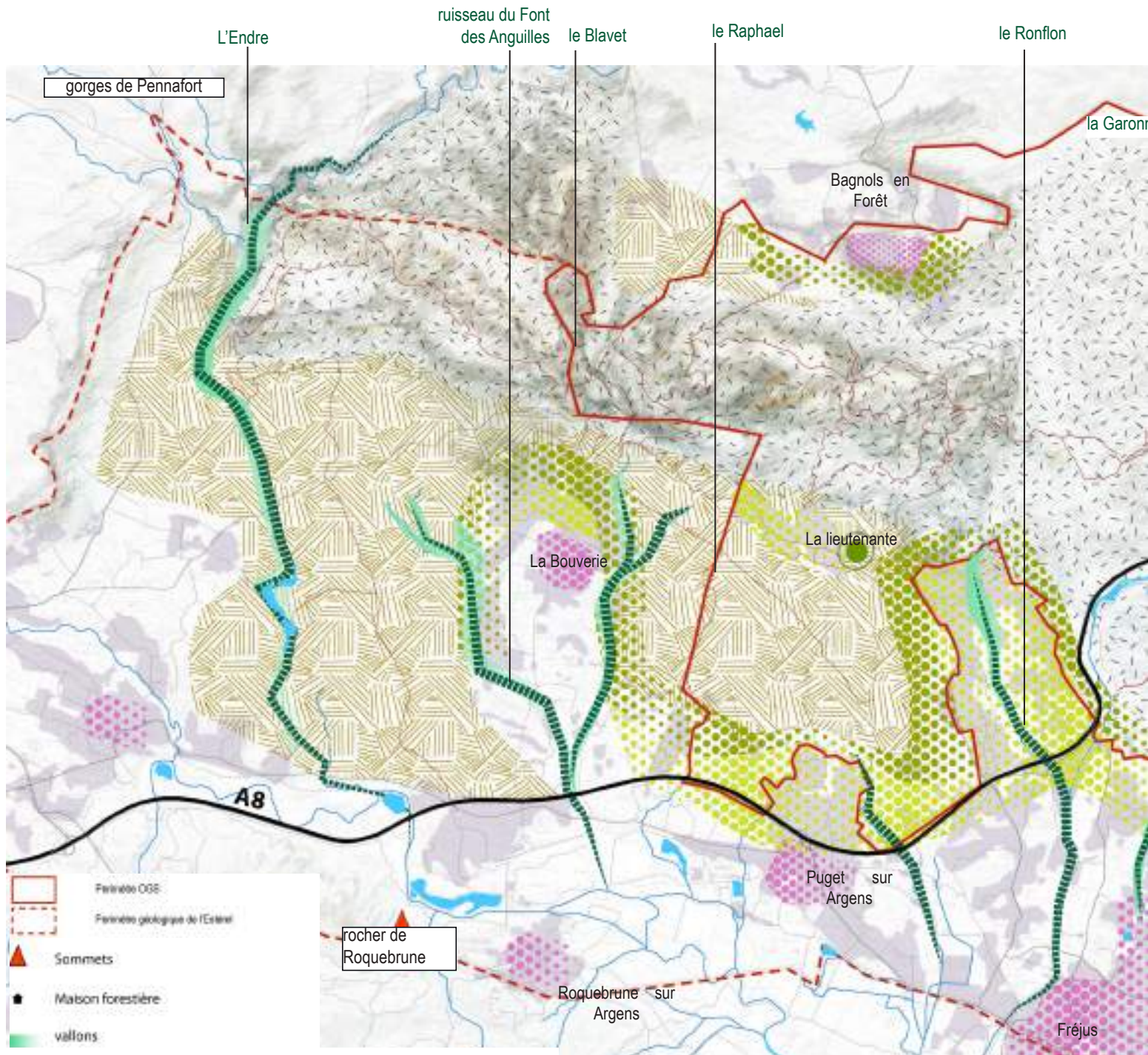


Aménagement avant/après mise en oeuvre de la charte de signalétique publicitaire en collaboration avec les professionnels, au Grand Site de Vallon Pont d'Arc.

PISTES D' ACTIONS

- **Effacer le vocabulaire routier banal** sur les routes à enjeux (gestion différenciée des accotements, bornes en plastiques blanches proscrites etc...)
- Travailler avec les départements sur la **qualité des panneaux routiers** (couleur des poteaux, couleur de l'arrière des panneaux de signalétique, réduction du nombre de panneaux) en s'appuyant sur le retour d'expérience du Grand Site du Salagou en la matière.
- **Favoriser des activités liées au Grand Site** (tourisme vert, valorisation de l'agriculture ou des produits du massif) sur les accès majeurs au Grand Site (route des Golfs, vallée d'Agay etc...)
- **Définir des cadrages paysagers** permettant de préserver des points de vue sur le massif, notamment depuis les routes à enjeux
- **Encadrer la publicité** sur les lisières du Grand Site

Carte de synthèse de l'orientation 'culiver la ville paysage'



Etablir une lisibilité et une nouvelle esthétique urbaine des franges du massif

C'est rétablir une progression d'image vers le massif de l'Esterel

VILLE

- centralité urbaine
- la ville étendue
- la ville - paysage
> Etablir un paysage Esterélien des lisières urbaines du massif
- les lisières
> Qualifier les lisières du Grand Site
- paysage du piémont (nature sauvage et rares paysages cultivés)
- le massif sauvage

NATURE SAUVAGE

- > qualifier les accès routiers majeurs au massif et leur paysage
> valoriser une économie liée au Grand Site et à son identité le long de ces routes



- > Rendre les portes d'entrée du massif lisibles depuis ses franges urbaines

Etablir des porosités entre massif naturel et habité

C'est mettre en cohérence trame urbaine et naturelle

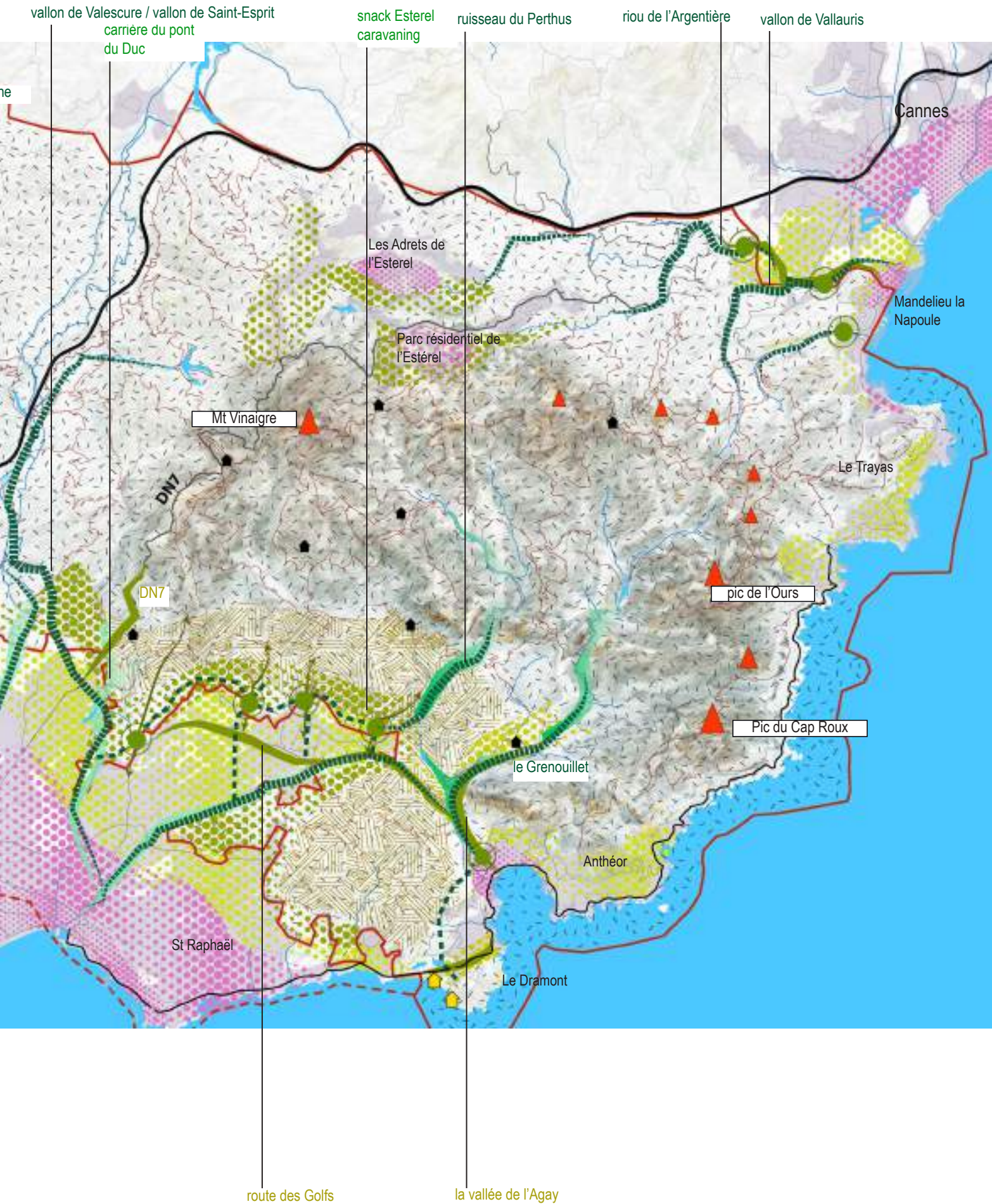


- > Exploiter les infrastructures vertes comme vecteurs de mobilités douces et corridors écologiques

- > Penser et structurer la ville à venir par le paysage



- > Etablir un maillage de liaisons douces depuis les villes



ORIENTATION 3

Révéler, préserver

OBJECTIF 6 Exalter, renforcer l'exceptionnel / préserver l'intime

OBJECTIF 7 Considérer les cheminements et les routes comme parties prenantes du paysage et des catalyseurs de découverte

OBJECTIF 8 Concevoir des aménagements singuliers et révélateurs de l'esprit des lieux pour l'accueil et la découverte du massif



Le projet de valorisation et de découverte du Grand Site, de révélation de « l'exceptionnel » est implicitement **indissociable** du projet de préservation des valeurs « d'intimité » et des sensibilités du massif. C'est un **délicat équilibre** qu'il faut savoir établir pour ménager de façon pérenne les valeurs immuables du massif. L'Estérel est soumis à une intense fréquentation durant les saisons hautes sur certains secteurs. Le projet d'accueil du public devient ici un projet de paysage : l'activation de parcours de grande qualité d'aménagement permettra une bonne gestion des flux (signalisation, information, mise en défens) et limitera les cheminements sauvages. Ces parcours emblématiques, en captant la majeure partie de la fréquentation (en nombre de visiteurs), permettront par ailleurs de préserver des poches d'intimité et/ou de grandes sensibilités écologiques au sein du massif. L'aménagement du massif pour sa découverte doit être considéré comme un moyen de le protéger. C'est une manière de mettre en valeur ses qualités, de communiquer sur ses fragilités et d'orienter les pratiques.

Cette orientation se décline en trois objectifs de qualité paysagère :

- OBJECTIF 6** Exalter, renforcer, l'exceptionnel / préserver l'intime
- OBJECTIF 7** Considérer les cheminements et les routes comme des parties prenantes du paysage et des catalyseurs de découverte
- OBJECTIF 8** Concevoir des aménagements singuliers et révélateurs de l'esprit des lieux pour l'accueil et la découverte du massif



OBJECTIF 6 - EXALTER, RENFORCER L'EXCEPTIONNEL / PRÉSERVER L'INTIME

Ces deux notions contradictoires « valoriser » / « préserver » caractérisent cet objectif de qualité paysagère. Il rejoint ici la stratégie du *Schéma d'Accueil du Public* : Il s'agit de proposer une grande qualité d'aménagement sur les parcours de « l'exceptionnel » du massif, de mettre en réseau ces points forts du massif par des parcours valorisés et encadrés (points de vue, gestion des cheminements, surveillance des sensibilités écologique etc...). Cette stratégie permet de canaliser les flux de fréquentation sur des parcours surveillés et gérés (érosion, écologie etc...) et de préserver d'une trop grande fréquentation un cœur de massif dont la richesse réside dans une biodiversité exceptionnelle, le silence et l'isolement.

« Préserver l'intime » c'est conserver un massif de « l'intime », secret et silencieux, lieu de la découverte lente et de la contemplation solitaire.

Cet objectif s'articule en deux axes :

- 6.1 Mettre en valeur et protéger les sites naturels fréquentés
- 6.2 Réduire l'accessibilité de la voiture dans le massif / développer des alternatives efficaces au tout voiture

6.1. Mettre en valeur et protéger les sites naturels fréquentés

> Valoriser les belvédères, mettre en scène les ascensions

Les points hauts et belvédères sont emblématiques du massif, ce sont également les sites les plus parcourus. Il s'agit de conforter cette valeur exceptionnelle en reliant les belvédères et sommets au sein de parcours « emblèmes » aménagés, encadrant la fréquentation (signalétique, mises en défens, lutte contre l'érosion). Ces itinéraires les plus fréquentés seront considérés comme vecteurs stratégiques de sensibilisation et de pédagogie. Ainsi la notion de parcours sera remise en centre de la stratégie de découverte du massif. Les cheminements raconteront par jalons, le fil d'une histoire ou d'un savoir. Dans l'aménagement, la mise en valeur et la protection des espaces naturels contre l'érosion, le piétinement, le prélèvement iront de paire. Les sommets, mis en valeur par des aménagements sobres, voire minimalistes et de qualité seront gage de grande qualité d'expérience des visiteurs. Les belvédères existants seront confortés, d'autres créés offriront aux visiteurs des parcours de découverte variant les approches et points de vue sur le massif.



Plateforme sommitale de l'Estérel
Source photo : agence aps

La stratégie d'aménagement sur les sommets sera basée sur des principes d'intégration (stratégie d'effacement par le choix du matériaux, l'absence de mobilier vertical). En dehors des sommets, l'architecture d'un belvédère pourra se faire « exceptionnelle » ou discrète selon son environnement (parmi les arbres, ou intégration topographique).

Cf. Schéma d'intention sur l' ascension du Mont Vinaigre dans le document *Schémas d'intention sur 4 sites stratégiques*, agence aps, 2021

La notion de parcours doit être placée en centre de la stratégie de découverte du massif : l'accession au sommet scénographiée doit constituer un moyen de découverte et d'apprentissage sur des thèmes variant selon les sites et définis par le projet de médiation (voir Schéma d'Accueil du Public), par exemple :

- la géologie
- l'écologie du site (la faune / la flore, les conditions climatiques, hydrologique)
- le patrimoine culturel et historique
- l'histoire du massif et des activités humaines qui s'y sont déroulées
- les points de vue sur le lointain
- éventuellement les dangers et tensions sur le milieu naturel

L'aménagement, déterminé par le projet de médiation de chaque site, devra ainsi être replacé dans le cadre d'un plan d'ensemble d'interprétation des patrimoines naturels et culturels.

ORIENTATION 3

RÉVÉLER, PRÉSERVER

OBJECTIF 6 - Exalter renforcer l'exceptionnel / préserver l'intime



Plateforme d'observation, Talca Chili



Belvédère vallée de l'Eyrieux



Gorges du Verdon (PNR du Verdon)



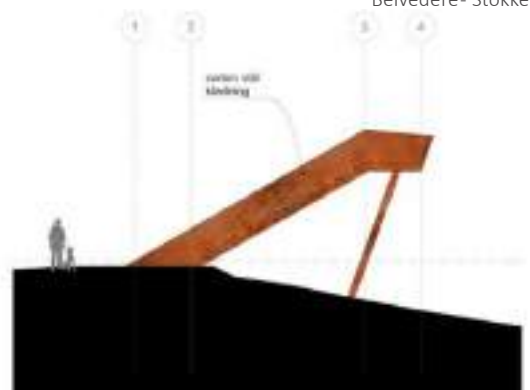
Belvédère des chênes- cirque de Navacelles



Belvédère- Stokke- Norvège



Mémoire de Guarrigues- pont du Gard



> Des coupes sélectives pour révéler le paysage depuis les points bas

Les points bas notamment les gorges, souvent très boisées sont entourées d'un paysage hors du commun mais peu lisible. Les coupes sélectives d'arbres permettront de rétablir des cadrages sur le paysage, et de lire la géographie du site.



AVANT



APRÈS

dégagement du paysage de la combe d'Arc par coupe sélective des boisements

OBJECTIF 6 - Exalter renforcer l'exceptionnel / préserver l'intime



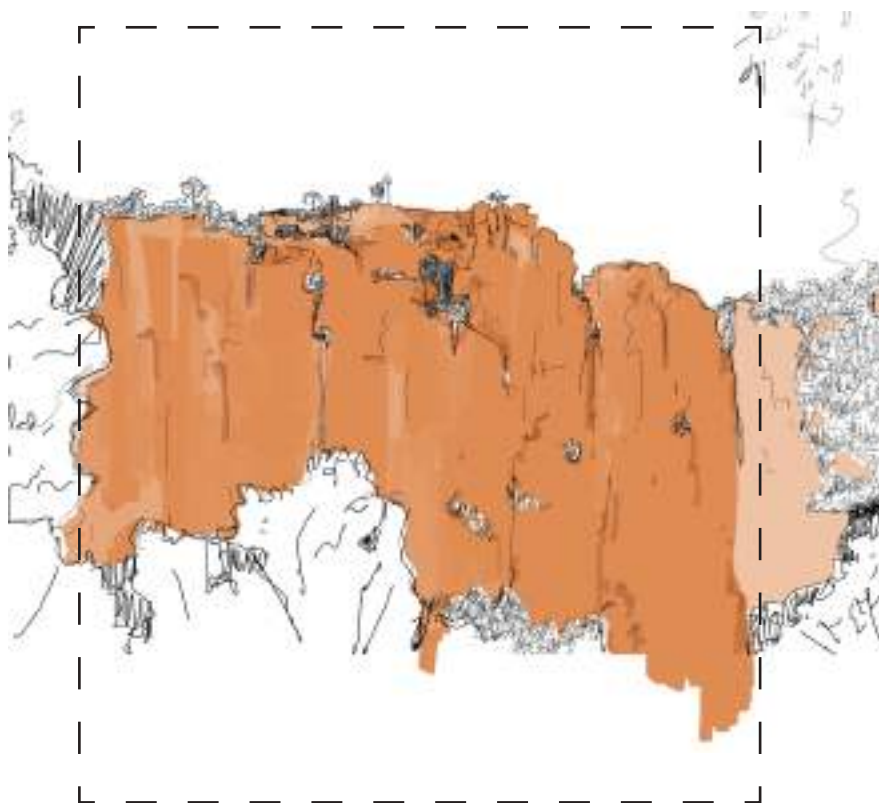
AVANT

Source photo : terrain

Descente dans les gorges du Blavet



Source photo : terrain



Création d'un cadrage (coupe sélective au sein du boisement existant)

APRÈS

> Valoriser les gorges et les richesses discrètes du massif

Il s'agit de mettre en lumière à la fois le « grandiose » mais aussi la richesse et la poésie résidant dans le détail d'une plante sur un rocher, la rare présence de l'eau dans le massif, la discrète présence de sources etc...

Les points bas, comme la descente dans les gorges du Blavet méritent également un travail de cadrage et de scénographie. En effet aujourd'hui la végétation dense rend la perception des gorges rare et très partielle.

PISTES D' ACTIONS

- **Faire émerger un / des parcours emblématiques aménagés** avec une haute exigence en matière de protection des espaces naturels et de pédagogie (cf. chapitre 4 «réseau d'itinéraires» du document *Stratégie d'Accueil du Public, 2021*)
- **Valoriser les sommets emblématiques** du massif
- **Mettre en scène les ascensions**, raconter une histoire le long des parcours (cf. chapitre 5 «le projet de médiation» du document *Stratégie d'Accueil du Public, 2021*)
- **Conforter/aménager les belvédères existants**
- **Révéler des cadrages** depuis les points bas
- **Révéler les richesses discrètes** du massif

6.2. Réduire l'accessibilité de la voiture dans le massif / développer des alternatives efficaces au tout voiture

Faire reculer la voiture, c'est redonner une place à la valeur du parcours, de l'ascension. C'est par la même redonner de la valeur aux sommets. En effet l'accessibilité immédiate et véhiculée des sommets les plus emblématiques du massif (le Pic de l'Ours en particulier, le Pic du Cap Roux, le Mont Vinaigre) les désacralise. De plus, l'omniprésence de la voiture change la perception de la nature singulière qui s'offre au visiteur. Il s'agit ici de placer un juste curseur entre la nécessité d'effacer la trop grande emprise de la voiture sur le massif, et celle de conserver un massif accessible à tous.

La circulation automobile sera très réduite dans le Grand Site et exclue dans sa partie centrale aux grands enjeux paysagers. La doctrine générale devra être de ne pas avoir d'accès voiture à l'intérieur des zones sensibles du Grand Site. La circulation devra rester en lisière. Cependant, si cette doctrine peut être facilement applicable dans certains secteurs comme au Malpey, elle demande des réflexions et expérimentations bien plus poussées dans des secteurs complexes comme Gratadis – Notre Dame. Voir détails dans le document *Stratégie d'Accueil du Public*, 2021.

Ainsi, les alternatives à la voiture doivent être renforcées et connectées entre elles afin de rendre le massif facilement accessibles sans voiture depuis les villes avec :

- le développement du potentiel touristique de la voie de chemin de fer de la corniche d'or (renforcement du trafic, communication, aménagement des gares)
- l'étude pour la mise en place d'une navette fluviale et d'une navette terrestre Grand Site

- la création de pôles multimodaux doux depuis les villes jusqu'aux portes d'entrée du massif (exemple port d'Agay, gare et parking du Dramont ou encore Théoule sur mer).

- le renforcement du maillage de liaisons douces entre les sites emblématiques du massif et depuis les gares. Par exemple, pouvoir rallier facilement à pied ou à vélo le site du Dramont à la porte de Gratadis.

- La constitution d'axes cyclables sécurisés entre les communes (pôles émetteurs) et le Grand Site (Fréjus, St Raphaël, Puget...)

- la mise en place de moyens de communications efficaces sur la stratégie d'accès au Grand Site (site internet, information depuis les gares etc...)

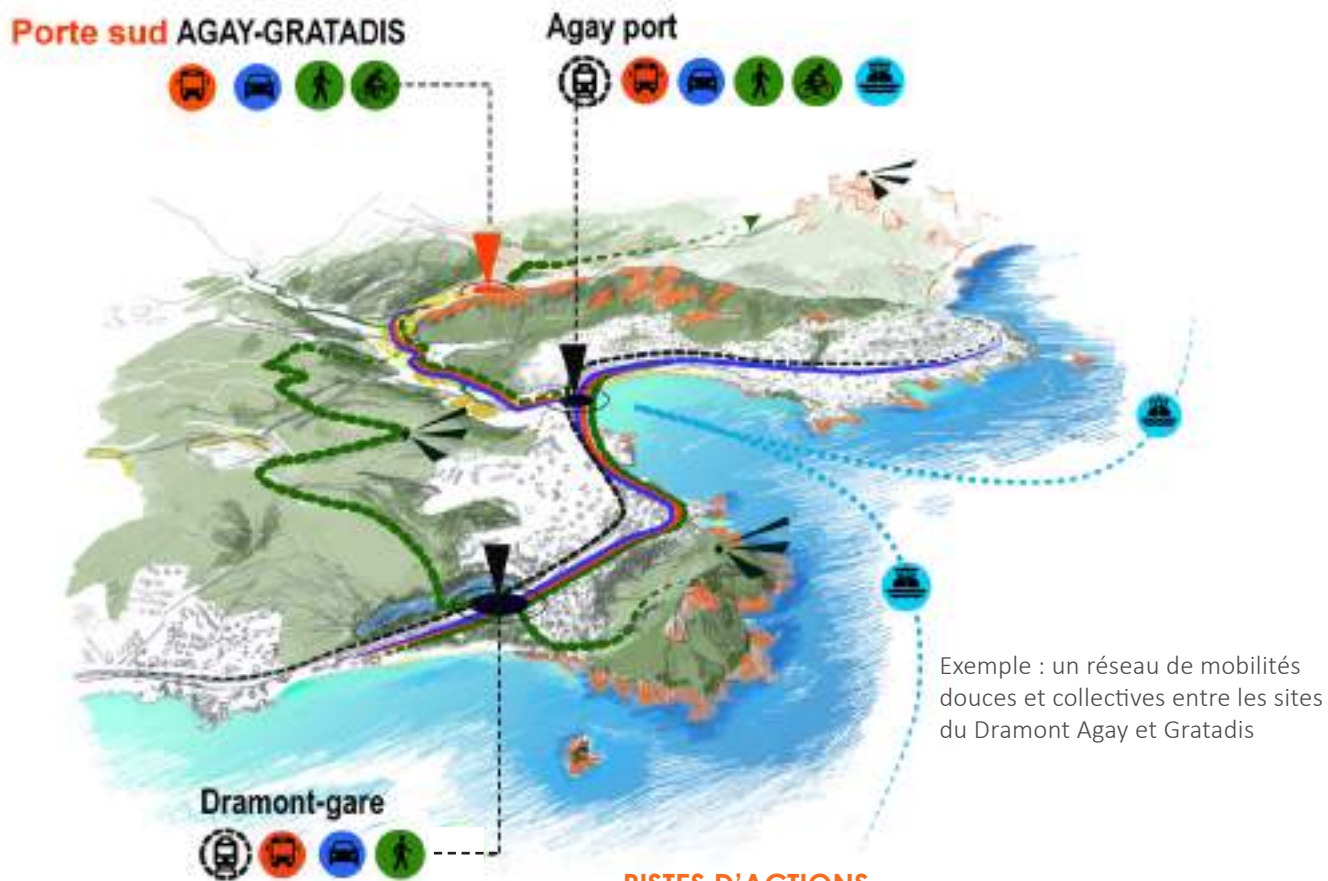
Cette stratégie développant un réseau de transport collectif et de mode doux sur le territoire, pourrait également permettre de soulager la fréquentation automobile de la Corniche d'Or.

De tels dispositifs nécessitent l'adhésion pleine et entière de la CAVEM (plan de déplacement), des communes (SCOT, PLU, communication via les offices de tourisme) à la démarche Grand Site ainsi que la participation des services de la région (compétence TER) etc...

ORIENTATION 3

RÉVÉLER, PRÉSERVER

OBJECTIF 6 - Exalter renforcer l'exceptionnel / préserver l'intime



> Accéder au massif en voiture, à pied, en train et en bateau ; valoriser le potentiel existant

Le massif jouit d'une position particulièrement favorable, et d'un grand potentiel de dessertes à valoriser : il y a une ligne de chemin de fer historique, la présence de la mer et des ports de plaisance (Santa Lucia, Théoule, Agay), une demande concernant la location de vélo.

Valoriser les potentiels existants (bus, train, navette, piste cyclable, liaison piétonne) et la création de sites stratégiques « relais de mobilités » doit être au cœur de la stratégie de valorisation du massif de l'Estérel. En effet cela conditionnera l'expérience des paysages du massif, à commencer par ceux de la Corniche d'Or.

PISTES D' ACTIONS

Pour plus de détails se référer à la Stratégie d'Accueil du Public

- Valoriser le service de la ligne de chemin de fer de la Corniche d'Or
- Créer un service de navette maritime
- Créer un service de navette bus sur les parcours stratégiques
- Relier les sites emblématiques par les mobilités douces (compléter le maillage de pistes cyclables et de liaisons piétonnes)
- mettre en synergie les transports publics existants (CAVEM) et l'offre de transport pour desservir le massif
- Créer de vrais sites stratégiques « relais de mobilités » et des pôles multimodaux

> Récréer maillage de mobilité douces pour relier les sites emblématiques



Des exemples de navettes dédiées pour gérer l'accès à des sites sensibles

L'exemple du Mont St Michel

L'accès au Mont St Michel étant interdit au voiture, la traversée est gérée par une navette gratuite, « Le passeur » reliant les parkings à l'entrée du site (3km).

Des relais de mobilités (bus de la communauté de commune) permettent aux visiteurs d'accéder facilement au Mont depuis la gare la plus proche.



Source : <http://www.bienvenueaumontsaintmichel.com/>

«Le Passeur»



Qu'est ce que c'est ? « Le passeur » Une navette bus gratuite (paiement inclus dans le prix de la place de parking)

Capacité : 50 personnes

Intérêt : grande capacité pour les heures d'affluence

Service : relie le parking au Mont St Michel (3km) de 7h30 à 00h00



Qu'est ce que c'est ? « La montoise » Une navette de substitution mini-bus électrique pour les personnes souhaitant se rendre au Mt St Michel tard le soir

Intérêt : adaptée aux faibles affluences

Service : sur demande par téléphone, elle relie le parking au Mont St Michel (3km),

«La Paratina» L'exemple du Grand Site des Îles Sanguinaires



Source : <https://www.grandsitesanguinaires-parata.com/>

Qu'est ce que c'est ? «La Paratina», navette électrique du Grand Site des Sanguinaires qui relie le parking de la Parata à la presqu'île des Sanguinaires (7minutes), vocation prioritaire aux personnes à mobilités réduites.

Capacité : 6 personnes

Intérêt : écologique, petite et maniable, gratuite

Service : service estivale de 10 à 20 heures non stop, tous les jours y compris les dimanches et jours fériés

L'exemple du Grand Site du cirque de Navacelles



Qu'est ce que c'est ?

Navette minibus (thermique) depuis les portes du Grands Site (maisons de site).

Capacité : 15 personnes

Service : estivale (juillet-août)

2 circuits de navettes

1. « Belvédères de Blandas – Navacelles » dessert 4 arrêts en aller/retour permettant de rejoindre différentes randonnées. 6 départs par jour de 10h50 à 17h30

2. Baume Auriol - Navacelles (Belvédère de la baume Auriol la navette dessert directement le hameau de Navacelles.) : toutes les 15 minutes, gratuite (pris en charge par le département de l'Hérault)

En lien avec les lignes de bus au départ de Nîmes et Montpellier

ORIENTATION 3

RÉVÉLER, PRÉSERVER

OBJECTIF 6 - Exalter renforcer l'exceptionnel / préserver l'intime



Belvédère à valoriser (route du Pic d'Aurette)



Valoriser la route belvédère (Pic d'Aurette) pour les modes doux

> Exploiter les « route-paysage » du massif rendues aux modes doux

La route menant du pic du Cap Roux au pic de l'Ours (via le pic d'Aurette) à fort enjeu paysager (belvédères) pourrait être interdite à la circulation publique motorisée entre le Col des Lentisques et le Col de Notre Dame (voir Schéma d'Accueil du Public). Le nivellement relativement plat de cette route est intéressant pour l'accessibilité des familles (poussettes, vélo) et des Personnes à Mobilités Réduites. Ces routes-paysages seront mises en valeur par l'aménagement ou le confortement de belvédères sur le grand paysage. Le land art pourra être utilisé pour mettre en scène le paysage.

PISTES D' ACTIONS

- Permettre la reconquête de routes belvédères par les usagers en modes doux grâce à la fermeture de certaines portions de routes à la circulation publique motorisée.
- Conforter ou créer des belvédères le long des routes-paysages



Land art- A line in Scotland, Scotland (Richard Long)

OBJECTIF 7 - CONSIDÉRER LES CHEMINEMENTS ET LES ROUTES COMME DES PARTIES PRENANTES DU PAYSAGE ET DES CATALYSEURS DE DÉCOUVERTE

Les routes RN7, route de Bagnols, Corniche d'Or traversent le massif et doivent permettre au voyageur de capter la qualité et la diversité des paysages du massif. Renforçant la sensation de l'automobiliste de traverser un paysage d'exception (point de vue, qualité des accotements, signalisation), cet objectif vise à renforcer l'attention portée au paysage traversé, et par là, à renforcer la découverte et le respect témoigné au massif de l'Estérel.

La singularité de l'axe «chemin de fer et corniche» nécessite une approche qualitative afin d'éviter la banalisation du paysage. Un travail pourrait être engagé pour le maintien des ouvrages caractéristiques et des qualités paysagères du chemin de fer : traitement qualitatif des voies, perrés, ponts, soutènements, murets, accotements...

PISTES D' ACTIONS

- Mettre en scène le paysage depuis les routes
- Révéler des cadrages depuis les routes
- Utiliser les matériaux de site pour qualifier les routes sur les sections les plus emblématiques (Corniche d'Or, RN7, route de Bagnols)
- Changer le statut extrêmement routier de la Corniche d'Or vers celui d'une promenade en zones partagées

> Valoriser les matériaux employés, permettre de cheminer le long des routes



Valorisation de la route des belvédères du Grand Site de Vallon Pont d'Arc



> Changer l'aspect routier de la Corniche d'Or, utiliser une colorimétrie adéquate, rétablir des liaisons douces



La Corniche d'Or devant la silhouette du Pic du Cap Roux



OBJECTIF 8 - CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS SINGULIERS ET RÉVÉLATEURS DE L'ESPRIT DES LIEUX POUR L'ACCUEIL ET LA DÉCOUVERTE DU MASSIF

* voir document «Principes d'aménagement du Grand Site» en annexe



Parking de la pointe de l'Observatoire

Exemple parking et site d'accueil Pont d'Arc

Le béton de pierre de site donne une colorimétrie et une texture de sols qui épousent l'identité minérale du site. La parking en contrebas est intégré dans la topographie et s'efface de la perception du visiteur. depuis la roue



> Des portes d'entrées et des sites majeurs en terme de fréquentation, exemplaires en matière d'aménagement (intégration vocabulaire)

Les aménagements sur les sites de forte fréquentation et les portes d'entrée principales du massif devront intégrer les enjeux d'accueil du public (stationnement, information) tout en préservant et révélant l'esprit des lieux. La gestion et l'intégration des stationnements surtout sur les secteurs contraints de la Corniche d'Or, ou encore du Blavet seront un enjeu majeur. Le parti d'aménagement devra être à la fois sobre et singulier.

> Le respect d'une charte signalétique et d'aménagement sur le Grand Site

La charte de signalétique et d'aménagement Grand Site définie en annexe du SAP et les principes d'aménagement définis en annexe du présent document vont permettre de donner un tronc commun unificateur à l'ensemble des aménagements du Grand Site

Quelques principes :

Les matériaux locaux (roche, cortège végétal) seront valorisés. A l'inverse les teintes claires comme le blanc, très impactant visuellement dans les paysages du massif seront proscrits.

Les aménagements devront être fonctionnels, sobres, et utiliser un maximum les composantes du sites pour révéler le paysage (cadrage, colorimétrie) ou intégrer les parkings ou autres aménagements (topographie, végétal).

Un vocabulaire «contextuel» devra faire partie de chacun des aménagements.

Les éléments architecturaux et de signalétique seront singuliers et renforceront les ambiances du site.

L'exemple du site de Paulilles - Pyrénées Orientales (66)

L'architecture existante est employée comme support de communication. Le bois et l'acier teinté (ocre-brun) se déclinent dans l'architecture, le mobilier et la signalétique sur tout l'aménagement.



L'exemple du Grand Site des Ogres de Roussillon - Gard (38)

L'acier et le bois s'intègrent dans le paysage picturale des anciennes carrières de Roussillon et en renforce l'ambiance singulière



ORIENTATION 3

RÉVÉLER, PRÉSERVER

OBJECTIF 8 - Concevoir des aménagements singuliers et révélateurs de l'esprit des lieux pour l'accueil et la découverte du massif

Quelques principes pour des aménagements intégrés



AVANT



APRÈS

Avant / Après d'un aménagement d'un site d'accueil- Grand Site de Vallon Pont d'Arc

> Utiliser le végétal et la topographie pour intégrer les parkings



AVANT



APRÈS

Avant / Après d'un aménagement d'un site d'accueil- Grand Site du Cap Fréhel

> Recréer des cadrages pour révéler l'existant (cf. des coupes selectives pour révéler les points bas)

Dans le Massif de l'Estérel ce principe pourrait s'appliquer pour créer des points de vue sur les gorges du Blavet



AVANT



APRÈS

Avant / Après du site de la combe pont d'Arc - Grand Site de Vallon Pont d'Arc

> Une gamme de signalétique et de mobilier sobres et singuliers



abri et pédagogie- musée de la Grotte Chauvet 2- Vallon Pont d'Arc



déclinaison de signalétique- Musée de la Grotte Chauvet 2



Signalétique déchaussée par l'érosion- Col Notre Dame
Source : agence aps

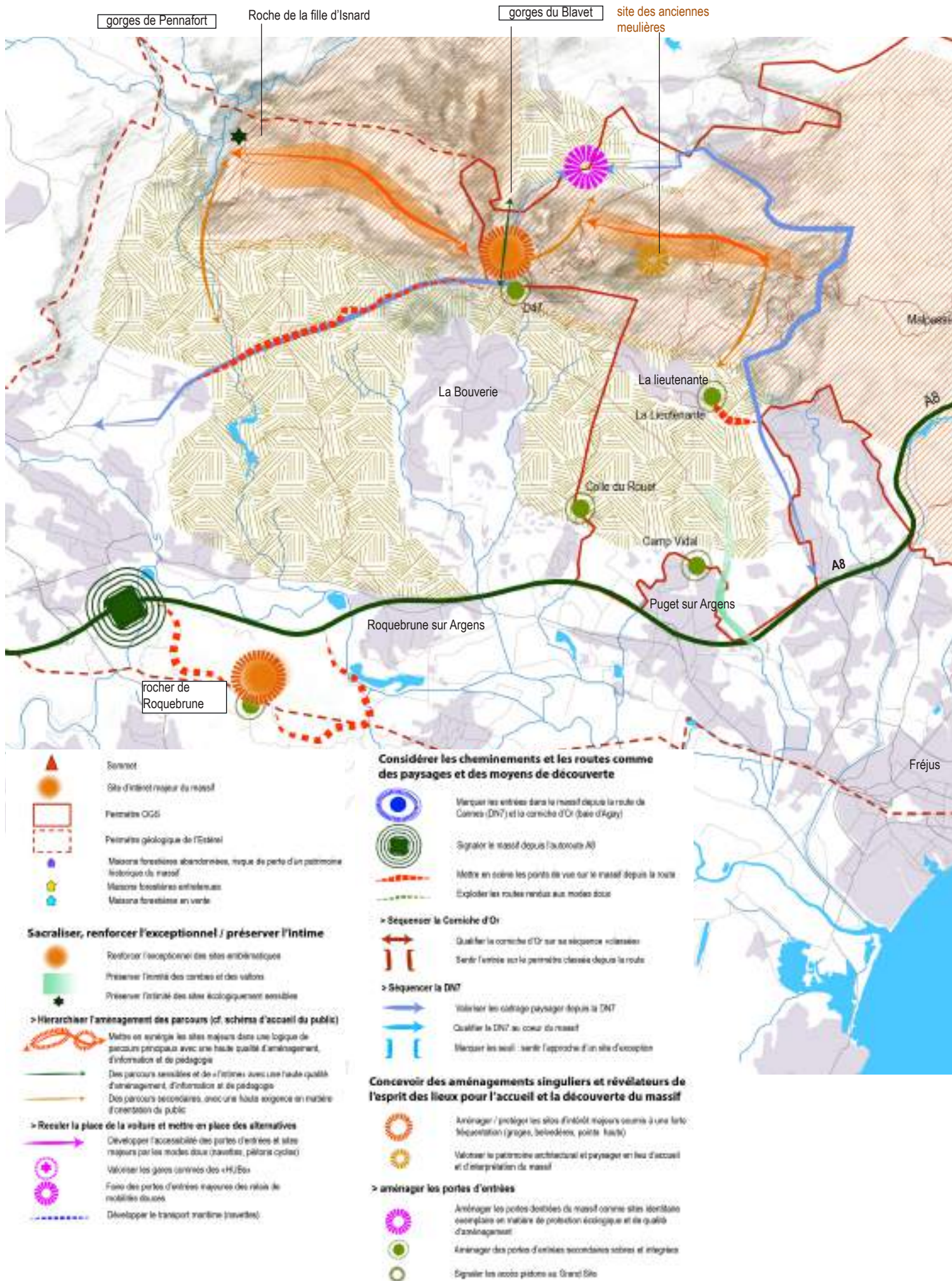
Contrairement à la signalétique d'accès au site, visible depuis la route, qui sera reconnaissable et réglementaire, la signalétique du Grand Site (sur l'emprise du Grand Site) a fait l'objet d'un travail de design développant une identité visuelle propre au Grand Site de l'Estérel. Si une identité générale sera définie sur l'emprise du Grand Site (matériaux, couleur, typographie) elle pourra se décliner sur les sites à caractère exceptionnel pour renforcer une identité, une ambiance, un propos. La signalétique jouera dans sa couleur avec celle de la rhyolite, elle cherchera à développer un caractère spécifique tout en veillant à sa lisibilité et sa praticité (mise en œuvre), et si possible à sa réversibilité (possibilité d'ôter facilement les équipements du site lorsqu'ils sont devenus obsolètes, pour rendre au site sa naturalité).

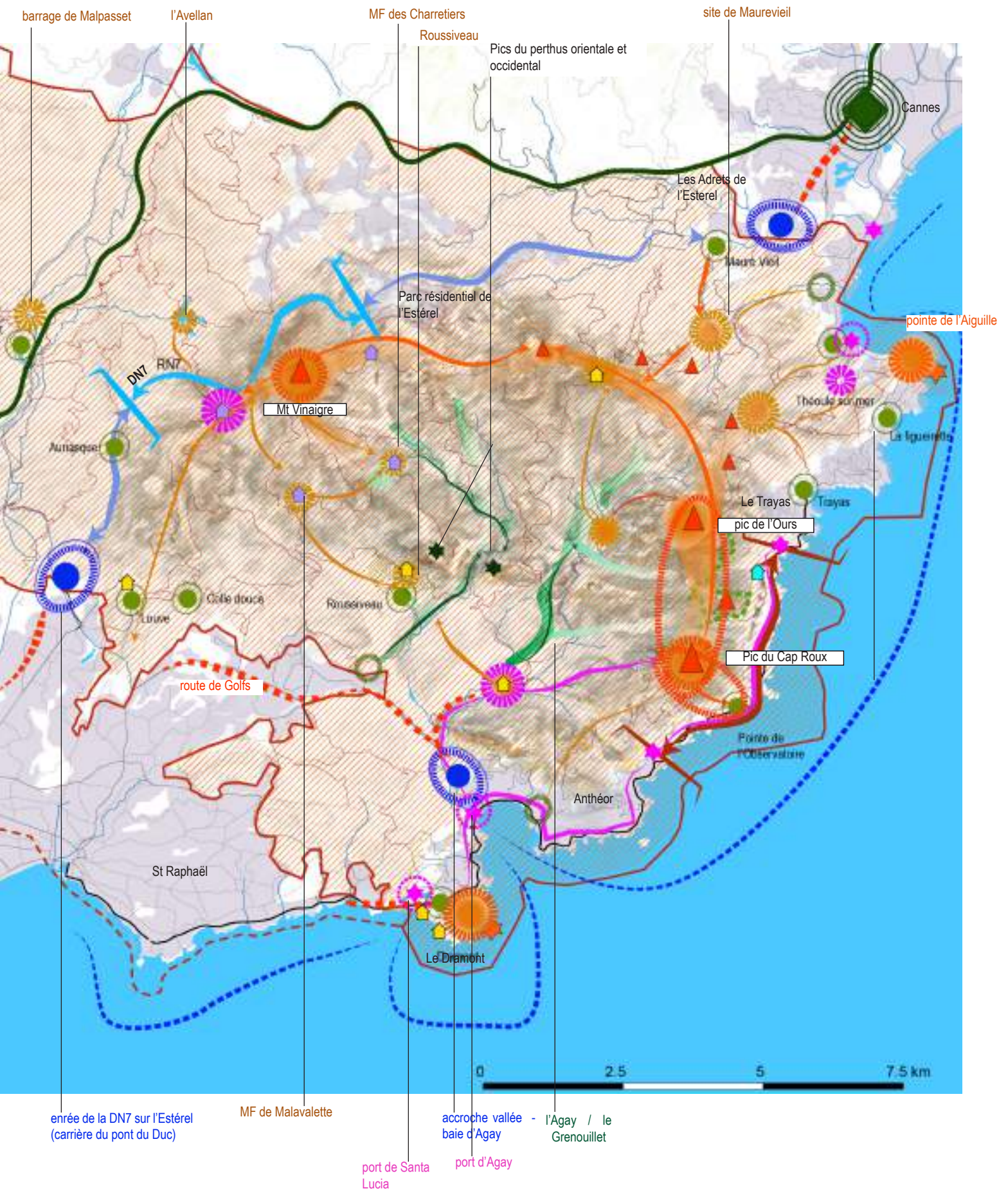
Une grande attention devra être apportée aux systèmes de fixation et à l'implantation du mobilier. En effet, l'esthétique et la pérennité de l'ouvrage en seront dépendantes (cf. image ci-contre).

ORIENTATION 3

RÉVÉLER, PRÉSERVER

Carte de synthèse de l'orientation 'Révéler, préserver'





entrée de la DN7 sur l'Estérel
(carrière du pont du Duc)

MF de Malavalette

port de Santa Lucia

accroche vallée - l'Agay / le Grenouillet
baie d'Agay

port d'Agay

ORIENTATION 4

Activer la pérennisation du Grand Site : un projet de gouvernance ambitieux

OBJECTIF 9 Impliquer les acteurs du territoire comme un préalable au projet Grand Site et développer une stratégie de communication efficace pour fédérer les acteurs du projet

OBJECTIF 10 Mettre en cohérence les compétences et les ambitions, et placer les enjeux de protection / préservation / valorisation du Grand Site au cœur de la stratégie d'aménagement métropolitaine



Ce projet de Grand Site est avant tout un projet d'activation de partenariats rassemblant acteurs politiques, institutionnels, sociaux, et économiques dans un projet partenarial.

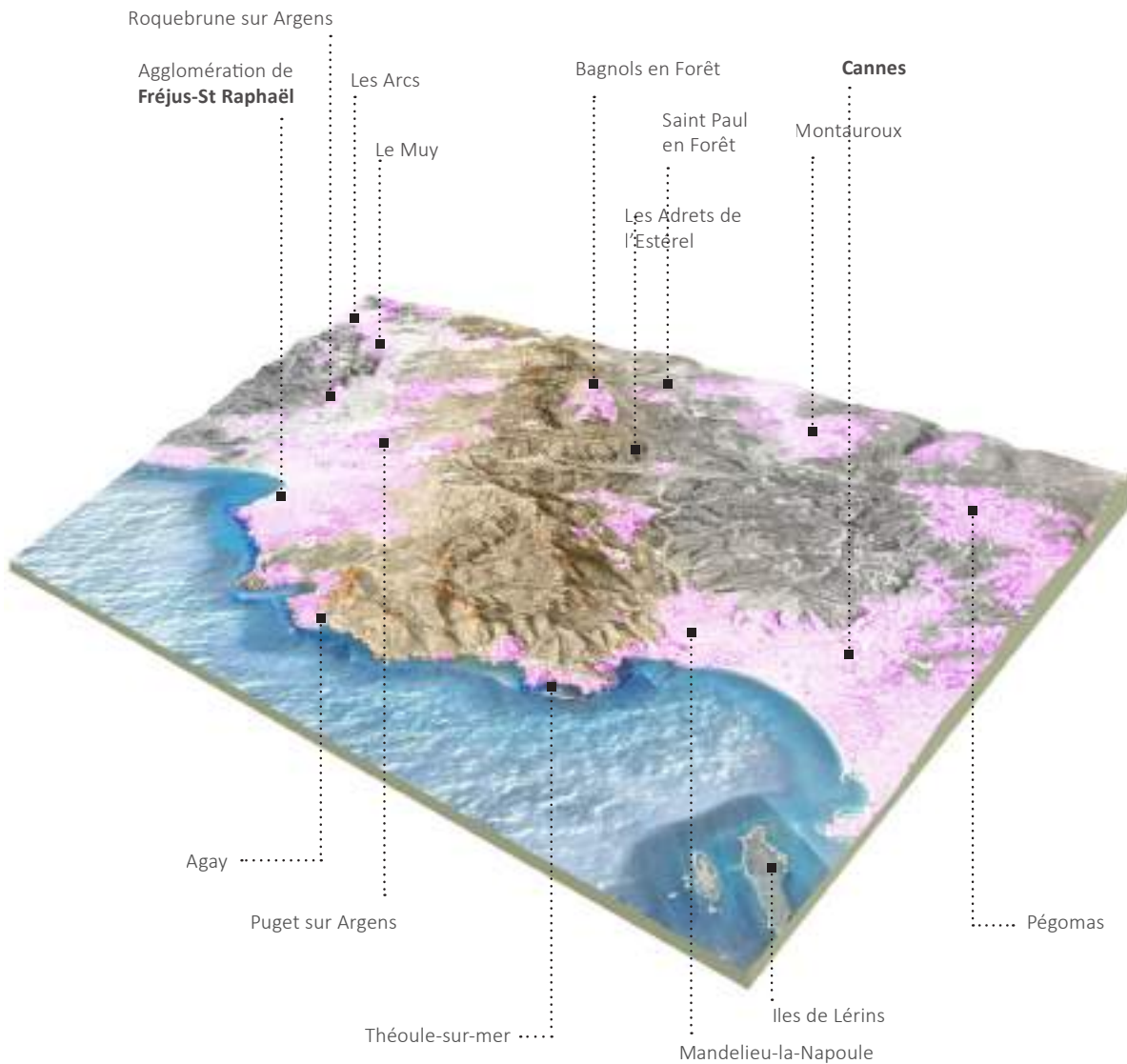
Les objectifs suivants sont préalables et nécessaires à la mise en place de ce **grand projet de territoire** :

OBJECTIF 9 Impliquer les acteurs du territoire comme un préalable au projet Grand Site et développer une stratégie de communication efficace pour fédérer les acteurs du projet

OBJECTIF 10 Mettre en cohérence les compétences et les ambitions, et placer les enjeux de protection / préservation / valorisation du Grand Site au cœur de la stratégie d'aménagement métropolitaine

ORIENTATION 4

ACTIVER LA PÉRENNISATION DU GRAND SITE



Le périmètre OGS en chiffre

SURFACE

22 190 ha - de terre

1 472 ha - de mer

BASSIN DE VIE

8 communes

2 départements

2 intercommunalités

135 550 habitants

VISITEURS

2 150 000 visites/an

1 600 000 véhicules/an

OBJECTIF 9 - IMPLIQUER LES ACTEURS DU TERRITOIRE COMME UN PRÉALABLE AU PROJET GRAND SITE

La nécessité d'un projet de territoire partagé par tous ses acteurs

Le projet du Grand Site de l'Estérel, par son caractère transversal et porteur, peut servir aujourd'hui de socle commun de travail et de catalyseur des énergies en matière d'attractivité territoriale. En cela, il n'a pas vocation à être qu'un projet de protection d'espaces naturels, mais aussi un projet de territoire fédérateur et moteur des politiques communales et intercommunales. D'autre part, un projet de Grand Site ambitieux, porteur d'innovation et révélateur d'une identité territoriale a besoin de l'appui et de l'implication des collectivités territoriales (impacts sur les PLU, PDU etc...). Il est essentiel que gestionnaires et élus du territoire de l'Estérel (ONF, Conservatoire du littoral, Département du Var, Département des Alpes-Maritimes, Région PACA, communes membres du SIPME ou du périmètre OGS, ainsi que les trois communautés de communes ou d'agglomération du territoire OGS), se saisissent ensemble de cette opportunité. En effet ces dernières sont intimement liées au bassin de vie et au

fonctionnement territorial. Que l'OGS devienne un levier du rayonnement territorial est un enjeu fondamental de la démarche.

En 2021, le SIPME aura pour mission de rédiger le programme d'actions du Grand Site de l'Estérel, en s'appuyant sur les études cadres réalisées (étude de fréquentation 2016-2018, Plan Paysage et Schéma d'Accueil du Public 2018-2021). Ce programme présentera le territoire, ses enjeux et orientations stratégiques, ainsi que les actions envisagées à court (2-3 ans, moyen 4-5 ans, et long terme 6-10 ans), accompagnées de leur plan financier. Il devra être validé par les commissions décisionnaires prévues par la gouvernance du Grand Site (présentées ci-après), puis par des instances départementales (CDNPS) et nationales (CSSPP).

Un schéma de gouvernance a été présenté et validé par le COPIL du Grand Site le 29/03/2019. L'enjeu est de mettre en place ces instances et de les faire vivre.

1. L'entité administrative gestionnaire du Grand Site – le SIPME (chargé du portage et de la coordination d'ensemble, garant de la mise en oeuvre du projet Grand Site), sera renommé « Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel ». La structure sera ainsi valorisée, visible et communicable pour les institutions et le Grand Public. Le portage de l'OGS impliquera une mutualisation des moyens existants pour soutenir le gestionnaire du Grand Site, ainsi que l'apport de moyens humains et matériels supplémentaires.

2. Un comité de pilotage : validation des projets et décisions.

3. Un comité technique : suivi technique et préparation des travaux du COPIL.

4. Des commissions thématiques, lieux d'information, de débat et de propositions pour l'élaboration du programme OGS comprenant :

a. *une commission patrimoine*

b. *une commission tourisme et développement*

c. *une commission activités de pleine nature*

d. en complément de ces instances, nous proposons la création d'*un comité scientifique*. Il pourra comprendre des universitaires en activité, des universitaires en retraite habitant le territoire, experts d'un domaine spécifique, des personnes ressources du territoire, des experts travaillant pour les collectivités... Ce comité scientifique pourra orienter les études à conduire, donner un avis sur des décisions à prendre en matière de réglementation ou d'aménagement, éclairer le comité technique ou le gestionnaire du Grand Site.

5. Un conseil consultatif chargé de l'information et prise d'avis auprès de l'ensemble des partenaires et acteurs locaux sur la démarche et les projets menés.

6. Des réunions d'information Grand Public, organisées chaque année sur le territoire pour faire connaître la démarche et l'avancée des projets aux habitants.

> **Considérer l'implication des acteurs du territoire comme un préalable au projet Grand Site**

Un enjeu majeur sera d'intégrer à la gouvernance de la démarche Grand Site la commune de Mandelieu (intégrée au périmètre OGS mais non encore adhérente à la démarche), et éventuellement d'autres collectivités et EPCI concernées par le périmètre OGS validé en 2018 ou par de possibles extensions de périmètre OGS.

> **Développer une stratégie de communication efficace pour fédérer les acteurs du projet**

Le SIPME, entité gestionnaire du Grand Site est garant de la bonne utilisation de la marque «Opération Grand Site» (puis dépositaire du label Grand Site de France une fois ce dernier obtenu). Il devra mettre en oeuvre une stratégie de communication efficace afin de fédérer les acteurs de territoire et de porter haut l'ambition du projet Grand Site, et de promouvoir une communication en adéquation avec les valeurs communes du Réseau des Grands Sites de France.

A cette fin, il devra développer coopération et coordination avec les acteurs du territoire ayant une forte capacité de communication institutionnelle et touristique (collectivités, offices du tourisme, Agence Estérel Côte d'Azur (porteur de la plateforme de marque du même nom en cours de construction en 2021), etc...).

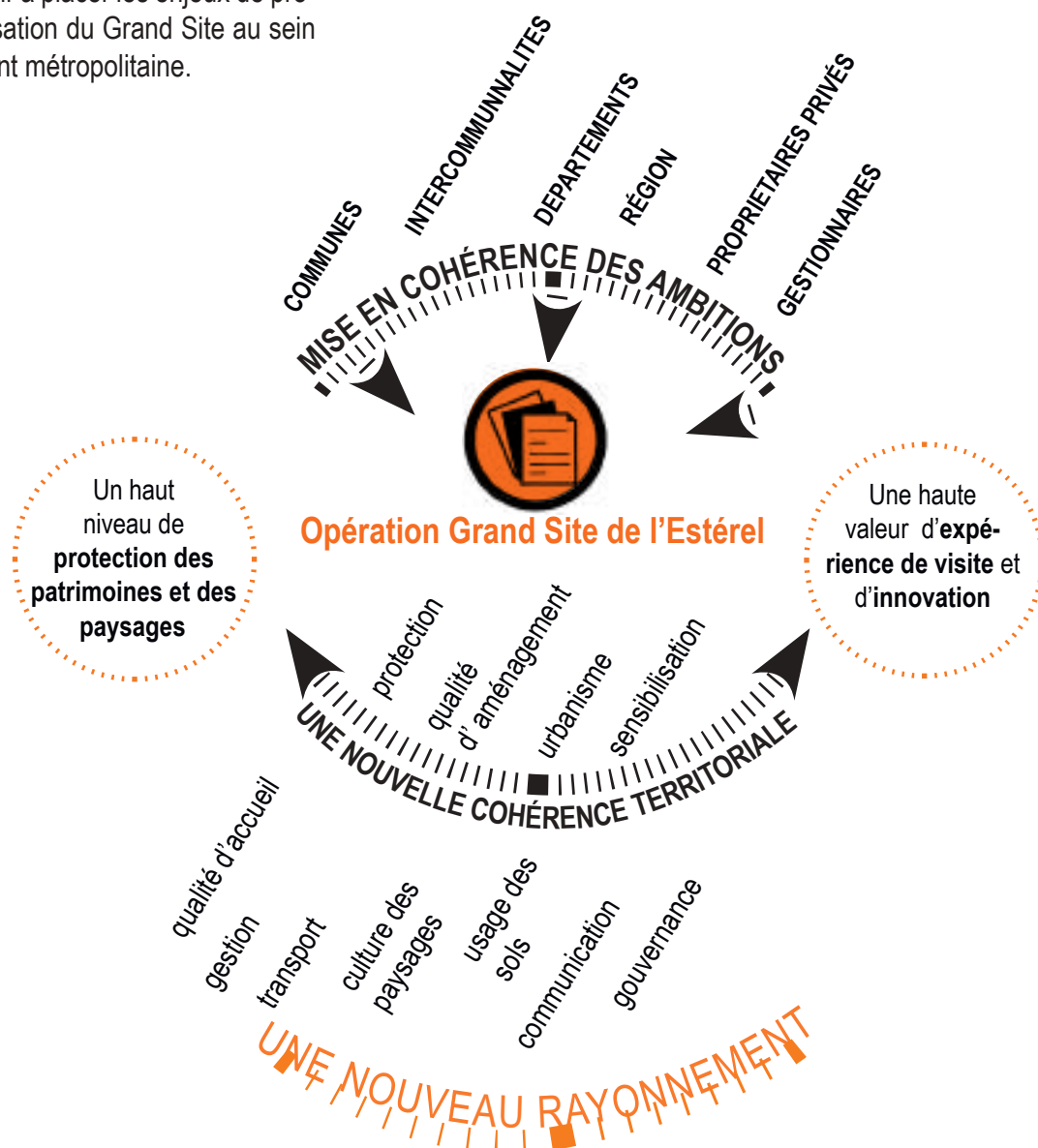
OBJECTIF 10 - METTRE EN COHÉRENCE LES ACTEURS, LES COMPÉTENCES ET LES AMBITIONS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND SITE

De la région aux communes en passant par les gestionnaires, les compétences du territoire sont portées par des acteurs multiples qui parfois se recoupent. Le projet du Grand Site devra mettre en cohérence et harmoniser les ambitions et les projets de chacun dans un projet partenarial afin de porter les objectifs de qualités paysagères du Grand Site.

Outre les acteurs publics, il sera nécessaire de prendre en compte et de dialoguer avec les acteurs privés et associatifs.

Dans ce travail de dialogue et de communication, le *Plan de Paysage* et le *Schéma d'Accueil* devront être considérés comme des documents de référence. Il permettra aux acteurs de dialoguer autour d'une vision commune du territoire.

In fine, l'objectif sera de réussir à placer les enjeux de protection / préservation / valorisation du Grand Site au sein de la stratégie d'aménagement métropolitaine.



> Des compétences et des ambitions à fédérer autour d'un projet partenarial

institutions et compétences

L'État

- Préfet du Var : coprésidence du COPIL OGS DREAL PACA
- Inspection des sites : suivi de l'OGS pour le compte de l'Etat, instruction des dossiers de demande d'autorisation pour tout aménagement à réaliser en site classé.
- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) 83 et 06 : L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est en charge de la gestion des autorisations droit des sols dans les sites inscrits (en co-construction avec la DREAL en site classé).

Région (PACA)

Transport ferroviaire d'intérêt local

Département (Var / Alpes Maritimes)

- Gestion : aménagement des routes départementales
- Gestion et aménagement des ENS (Espaces Naturels Sensibles)
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Gestion du Parc Départemental des Alpes Maritimes (propriétés du Conservatoire du Littoral)

CAVEM, Agglomération Cannes Pays de Lérins et Communauté de communes du Pays de Fayence

- Cavem: gestionnaire de 4 Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Animation des sites Natura 2000 Estérel, Embouchure de l'Argens, Rocher de Roquebrune (rédaction, et contractualisation des DOCOB)
- Observatoire Marin de la CAVEM.
 - STeRE
 - Projet Cap Roux 2023
- *Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI)* Gestion et aménagement des Etangs de Villepey
- PDU Plan de Déplacement Urbain
- Gestion de diverses compétences transférées par les communes (Loi Notre)

Conservatoire du littoral

- Acquisition foncière d'espaces littoraux ou lacustres à protéger
- Mise en gestion d'espaces naturels auprès d'autres acteurs et suivi de la gestion mise en œuvre (exemple : Parc Départemental de l'Estérel géré par le CD 06)
- Sensibilisation auprès du public

ONF

- Maitrise d'oeuvre du PIDAF pour le compte du SIPME, maitre d'ouvrage
- Gestion des forêts domaniales (domaine privé de l'état)
- Gestion de certaines forêts communales
- Gestion et garants des réserves biologiques
- Sensibilisation auprès du public

Communes et offices du tourisme

- PLU
- Gestion de forêts communales
- Stratégie de communication
- Actions de communication
- Services patrimoine

Ville de Théoule sur Mer

- Navette maritime de l'Estérel
- Parc maritime de Théoule sur Mer

Prudhomie de Saint Raphaël

- Cantonnement de pêche de Saint Raphaël

SIPME

- Mise en œuvre et gestion du Grand Site de l'Estérel
- Gestion du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier)

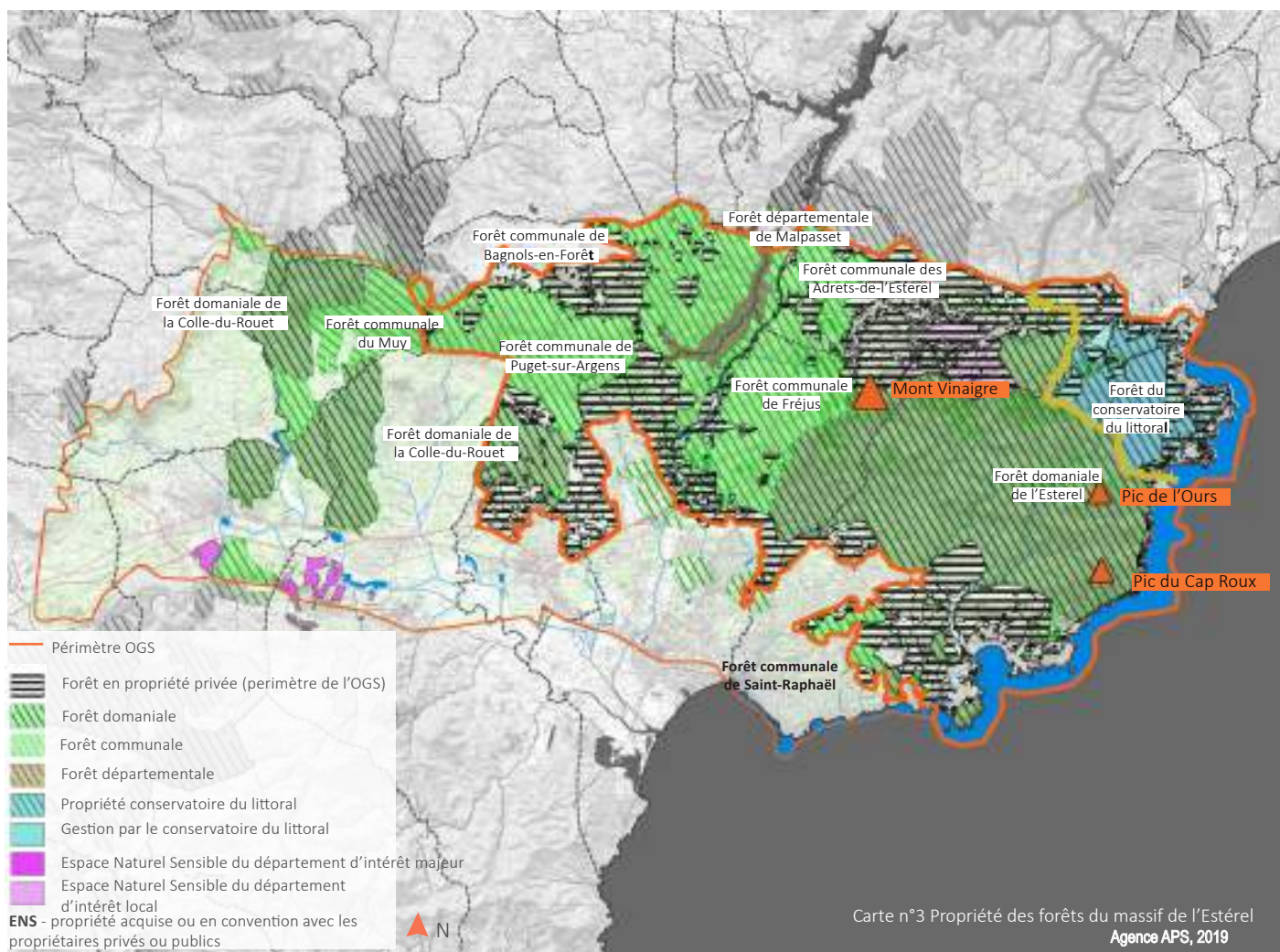
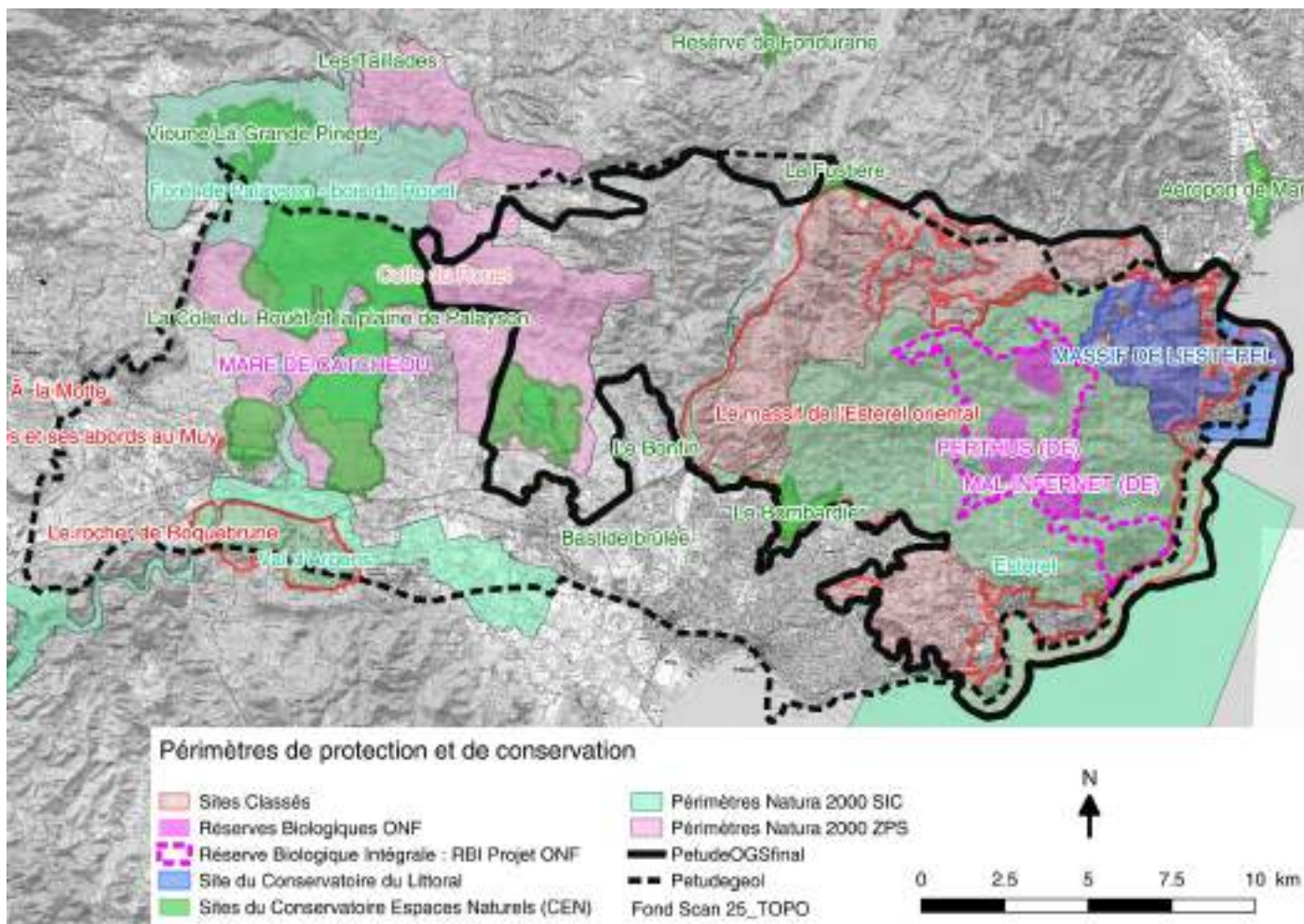


Exemple d'un projet partenarial : le parc maritime départemental de Théoule sur Mer

PISTES D' ACTIONS

- **Faire adhérer les acteurs publics et privés** du territoire à la mise en place des objectifs du Grand Site par l'animation des instances de gouvernance, l'animation des Copil, Cotech et groupe de travail des études et projets spécifiques menés sur le territoire du Grand Site
- **Développement par le SIPME d'une stratégie et d'outils de communication** propres au Grand Site. Coordination avec les autres acteurs du territoire en matière de communication territoriale en vue d'une communication concertée et cohérente.

> Des gestionnaires et propriétaires à fédérer



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGE

Office national des forêts (ONF) et le Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF) *Charte forestière de Territoire Grand Estérel*, janvier 2014, 239 pages

ONF pôle DFCI, *Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier du Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel, Dossier d'évaluation des incidences sur trois sites Natura 2000 (ZSC FR9301628 Esterel, ZSC FR9301625 Forêt de Palayson - Bois du Rouet, ZPS FR9312014 Colle du Rouet)*, SIPME, avril 2017, 59 pages

ONF, *Actualisation du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier du Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel*, SIPME, avril 2017, 113 pages

ONF, PIDAF Estérel, Dossier de Commission départementale de la nature, des paysages et des sites relatif au Site classé du massif de l'Estérel, SIPME, Décembre 2016, 59 pages

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL, Service environnement, mer et forêts. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Estérel » FR9301628, TOME 1 « Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation »*. 2013, février.

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL, Service environnement, mer et forêts. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Estérel » FR9301628, TOME 2 « Plan d'actions »*. 2013, février.

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL, Service environnement, mer et forêts. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Estérel » FR9301628, Note de synthèse*. 2013, février.

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL, Service environnement, mer et forêts. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Estérel » FR9301628, ANNEXE 1 bis « Données biologiques marines »*. 2013, février.

D.DOUBLET-SGGA, rapport d'activité Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, ANNEE 2016

Site internet

Parc Nationaux et Grands Sites

<https://www.grandsitedefrance.com/>

<http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/>

<http://www.ardeche.gouv.fr/>

<http://www.parcduverdon.fr/>

<https://www.pontdugard.fr/>

<https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/>

<http://orgnac.com>

<https://www.cirquenavacelles.com/>

<https://www.grandsitesanguinaires-parata.com>

<http://www.portcros-parcnational.fr/>

www.herault.fr - article CIT'ART, BALADES CRÉATIVES SUR LES CHEMINS DE L'HÉRAULT, 15/09/2017

Nouvelles filières

<https://www.weleda.fr/qualite-et-fabrication/filieres-plantes/cueillette>

<https://intimu.fr/>

<https://fabbrica-design.universita.corsica/>

<http://www.gustidicorsica.com/>

Centre Régional de la Propriété Forestière (CNPF) Nouvelle Aquitaine - <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/>

autres

Article - 14 juin 2018, <https://www.oec.corsica/>

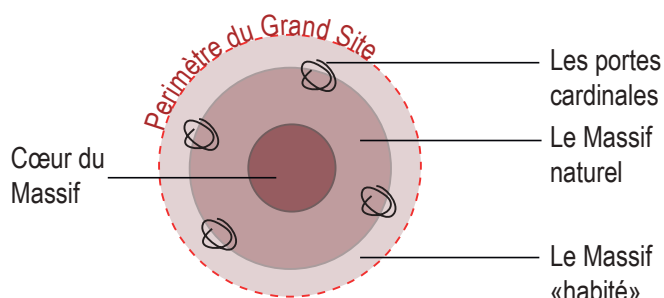
www.catalanes.espaces-naturels.fr

ANNEXE

PRINCIPES D' AMÉNAGEMENT DU GRAND SITE

Principe général

Les prescriptions s'appliquent à l'ensemble du périmètre du Grand Site. Cependant l'aménagement cherchera à être de plus en plus léger à mesure que l'on se rapproche du cœur de massif. Les aménagements devront prendre en compte les caractéristiques du site, et utiliser au maximum les matériaux présents sur le site pour s'intégrer au paysage environnant. L'établissement d'un inventaire du petit patrimoine de l'Estérel comme guide d'inspiration pour les ouvrages et maçonnerie du Grand Site et la définition d'une typologie d'ouvrages pourront servir à la rédaction d'un guide du petit patrimoine de l'Estérel. Il servira de référence à la restauration et à la conception de nouveaux ouvrages dans le Grand Site. Pour cela le modelé du terrain, la végétation (plantation), les matériaux de textures et de teintes adéquates devront être employés. Les mobiliers viseront la sobriété et si possible la réversibilité en particulier en cœur de massif.

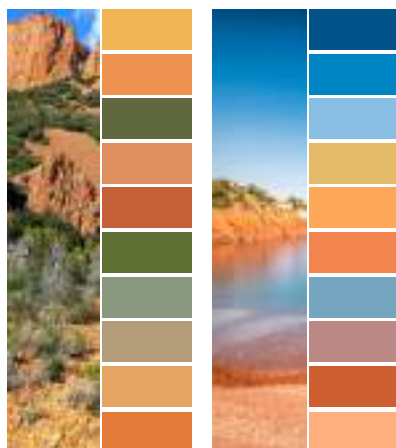


Prescriptions

Les matériaux utilisés devront respecter la colorimétrie sensible de l'Estérel

Étude colorimétrique de l'Estérel

L'analyse colorimétrique du massif de l'Estérel présentée sur les planches suivantes a été réalisée sur la base des photos collectées lors du concours photo réalisé dans le cadre du diagnostic paysager du plan de paysage de l'Estérel



L'Estérel littoral : bleu, orange, vert

Sur la façade littorale, la roche rouge-orangée ponctuée par la présence de la végétation verte fait face aux horizons bleus de la méditerranée.

Le cœur du massif : orange, brun, vert

A l'intérieur du massif les teintes se répartissent selon des camaïeux d'orange / brun et de vert faisant écho à la relation étroite du minéral et du végétal.



1. RALs préconisés pour l'aménagement

Les matériaux de sol, ainsi que le mobilier devront respecter **les teintes ocre-orangées à ocre-brun, brun.**

Pour le mobilier les teintes trop vives ou trop claires devront être évitées afin de ne pas prendre le dessus sur la colorimétrie de l'espace naturel. Ainsi les teintes bois et ocre-rouge, ocre-brunes seront privilégiées. Les teintes seront à définir en fonction des sites, avec validation in situ.



2. Les couleurs proscrites

Le gris, le noir et teintes claires comme le blanc, très impactant visuellement dans les paysages du massif sont proscrits à l'exception des bornes ONF qui ont une valeur patrimoniale



Potelets blancs plastique - route contournant le Pic d'Aurelle



Bordures béton gris - site du Dramont

2. Préconisations sur les matériaux

0. Préalable : les matériaux préconisés doivent respecter la colorimétrie citée préalablement.

1. Les matériaux devront valoriser au maximum les matériaux du site : le porphyre de l'Estérel et le pin maritime et le liège.

3. L'acier corten dont la couleur s'intègre parfaitement à l'ambiance du site pourra s'allier au bois et à la pierre pour les ouvrages et mobiliers du Grand Site.

2. Les types de matériaux doivent rester dans la gamme préconisée pour conserver une identité en matière d'aménagement (acier corten, bois, porphyre rouge).

4. Les matières plastiques, le béton gris sans caillou apparent, le ciment apparent, l'enrobé noir sont à proscrire. Le traitement «vert» du pin est à proscrire, s'il y a traitement il devra être couleur bois. Le bois Douglas, pourra également être employé, dans la mesure où il présente l'avantage de ne pas verdigrir avec le temps du fait du traitement classe 4 (contrairement au pin); il présente aussi l'avantage d'être produit en France en quantités importantes, d'être disponible en label qualité PEFC ou FSC, et de n'être que légèrement plus onéreux que le pin (3-4%).

3. Préconisations pour la réparation ou la réhabilitation de routes et pistes



Rustine en enrobé noir (juin 2019) - entrée du site de Roussiveau

0. Préalable

Les routes en enrobé non circulées par le public auront vocation à terme à être requalifiées en **piste forestière** (ex. route des Cols du parking Notre Dame aux Trois Termes).

1. Réparation d'enrobé (si l'enrobé doit être conservé)

- les rustines en enrobé bitumeux noirs ou en béton sont interdites sur l'emprise du Grand Site sur les routes existantes couleur porphyre.
- la réparation de l'enrobé pourra employer un liant végétal transparent sur du granulat et sable de l'Estérel. Ce procédé semblable à l'enrobé, conserve la couleur naturelle des matériaux employés.
- la rustine devra se faire sur une **courte distance**. Dans le cas inverse, la chaussée devra être reprise sur toute sa largeur.

2. Réparation ou reprise de pistes de faible pente

- en cas de faible pente, un simple compactage de matériaux rhyolitique en place
- en cas de dégradation, la mise en œuvre d'un revers d'eau est certainement nécessaire

3. Réparation ou réhabilitation de pistes de forte pente

- mise en œuvre d'un remblais renforcé de porphyre concassé : le matériau en place est concassé et renforcé par un **liant hydraulique routier clair** laissant apparaître la couleur naturelle du matériau broyé. Ce procédé utilise les matériaux en place et permet une intégration optimale des travaux de réparation avec l'existant, tout en s'affranchissant des futurs problèmes d'approvisionnement en rhyolite.
- La réparation ou la réhabilitation doit toujours s'accompagner d'une gestion hydraulique (reprofilage, revers d'eau)
- la mise en œuvre d'un stabilisé renforcé autocicatrisant à liant de verre recyclé pourra également être mis en œuvre à condition d'employer du sable rouge similaire s'apparentant à la rhyolite



Aspect d'une piste forestière sur le massif de l'Estérel

4. Préconisation sur les revêtement de sols

Calade des pierre de site - joints secs

Très qualitatif mais très coûteux, à employer ponctuellement sur des sites emblématiques ou des points bas soumis à une forte érosion

Stabilisé renforcé autocicatrisant à refus de grains libre - liant de verre recyclé

A employer avec du sable de l'Estérel ou similaire, adapté pour des surfaces de cheminement ou parking. Attention, le liant n'est pas le même selon l'usage. (piéton / roulant)



Béton de pierre de site

La finition désactivée ou sablée permet de faire apparaître le granulat employé. Le granulat doit s'apparenter à la pierre du site. Ce revêtement est qualitatif, pérenne et met en valeur l'identité minérale du site

Platelage bois (pin maritime)

Adapté à des cheminements piétons : permet ponctuellement de s'extraire de l'érosion, de passer au dessus d'une zone humide ou d'une zone écologique sensible, sans l'impacter.



Remblais renforcé avec liant hydraulique routier clair

A employer avec les matériaux du site (porphyre rouge). possibilité de granulométrie variée (0/14) Aspect naturel, rustique. Adapté pour routes et parking sans trop de dénivelé et peu soumis à l'érosion (gestion de l'eau)

Le terre / pierre

A employer avec les matériaux du site (porphyre rouge). Adapté pour des parkings sans trop de dénivelé, et peu soumis à l'érosion (gestion de l'eau)



5. Principe d'encadrement des usages

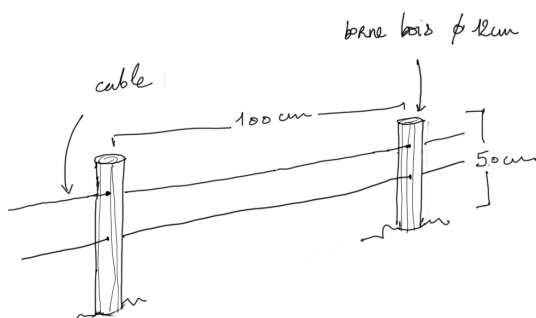
Mise en défens en bord de mer

La mise en défens sur le littoral suivra les préconisations du Conservatoire du Littoral avec la mise en place de ganivelles. Les ganivelles pourront être en pin maritime de l'Estérel de manière à valoriser la richesse locale (exemple : la Sarl polesello en Gironde qui vend des ganivelles en pin maritime)



Mise en défens hors littoral

La mise en défens hors littoral pourra être assurée par des piquets bois de 50cm hors sol (pin maritime, robinier ou châtaigner) reliés par une ou plusieurs rangées de filins acier. Les piquets pourront être plus hauts si besoin. Les filins permettent de disparaître à la vue contrairement aux cordes en chanvre qui sont plus impactantes dans le paysage. Une fois que la végétation aura recolonisé l'espace dégradé, le dispositif de mise en défens pourra être enlevé.

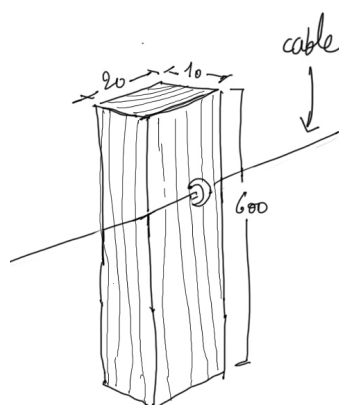


Mise en défens sur zone de parking

Sur les zones de parking la mise en défens devra être plus solide pour résister à l'impact des voitures. Des bornes bois de section plus grosses sont préconisées comme l'exemple ci dessous (hauteur hors sol 60cm, section 10x20cm). Si des ganivelles sont choisies pour la mise en défens, elles devront être renforcées à intervalles réguliers par des bornes plus solides.



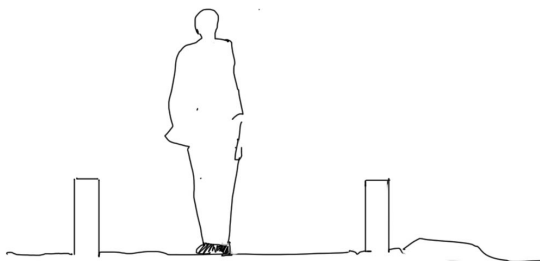
Mise en défens par piquet bois- Site des Ogres de Roussillon



Borne bois- mise en défens / butte roue : parking d'Aniane - Grand Site du Pont du Diable

Jalonner un cheminement

En dehors de la mise en défens, l'emplacement des cheminements pourra être marqué par des jalons (type borne bois). Ce procédé permet de suggérer un parcours principal et favorise l'effacement de sentes sur les sites dégradés par le piétinement. Sur les espaces très rocheux, le jalonnement pourra également utiliser la pierre de site comme jalon (mais nécessitera des «remises en place» plus régulières des pierres non fixées au sol).



Effacement d'une sente ou d'un sentier

Si les sentes à supprimer nécessitent un obstacle physique, plusieurs procédés sont envisageables. Tous devront privilégier une bonne intégration au site environnant.



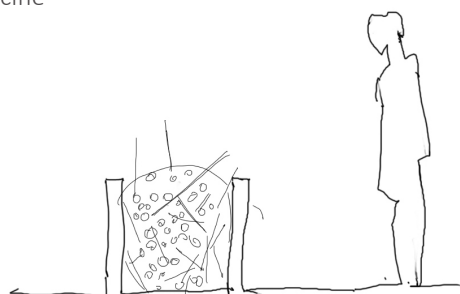
En milieu forestier, privilégier les obstacles types branchages, rochers du site, arbres morts. Les obstacles physiques seront disposés sur une longueur de 5 ou 10m de manière à effacer la présence du sentier sans avoir d'effet de 'mise en défens' perceptible par le visiteur.

Tronc d'arbre mort, Branchages, plantation



Situation particulière En cas de nécessité, un système de fascines pourra être mise en œuvre, seul ou à l'arrière de branchage pour renforcer le principe général.

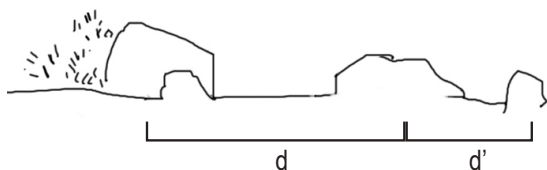
Fascine



Effacement de sentier par la mise en place de matériaux du site (branchages de pin) sur une longueur de 10m

En milieu minéral ouvert privilégier l'emploi d'enrochement accompagné de plantation. Pour une meilleure intégration, les obstacles peuvent être moins imposants et disposés sur plusieurs rangés successives.

Enrochements et plantations



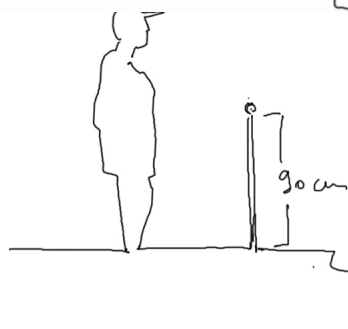
Pour dissuader les pratiques motorisées type quad, des procédés combinés d'enrochement / plantation / nivellement (cf dessin ci dessous), pourront être employés. Ce procédé permet une bonne intégration paysagère. Il est possible selon les besoins de remplacer les enrochements par du bois (tronc, branchage).



Enrochement, plantation et travail de nivellement pour obstacle à engin motorisé

Garde corps et mains courantes

Les murets de pierre de site à joints secs, valorisant le travail de cantonnier est à privilégier sur le Grand Site. Pour plus de transparence et de légèreté, des mains courantes en acier corten sont également préconisées.



Main courante en acier corten- les Ogres de Roussillon



Belvédère des Chênes- Cirque de Navacelles

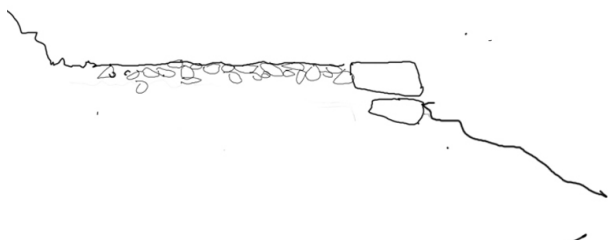


Garde corps- en acier corten- les Ogres de Roussillon

Bordures et soutènements

Les soutènements en pierre sont à privilégier, en milieu boisé ou proche des cours d'eau, des fascines de bois tressées sont envisageables.

Bordures en pierre de site



Bordure appareillage de pierre apparente

Soutènements en pierre de site

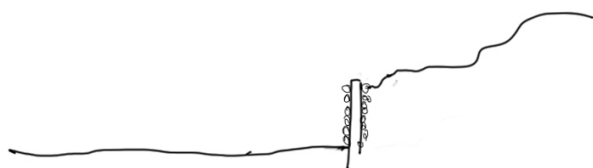


Maçonnerie en appareillage de pierre de site - Massif de l'Estérel



Maçonnerie en appareillage de pierre de site - Massif de l'Estérel

Soutènement en fascine de bois tressée



Fascine de bois tressé - Grand Site du Pont du Diable (34)

Réhabilitation des sentiers en espace naturel : des interventions intégrées



Cantonniers réhabilitant un sentier sur le Grand Site de la Sainte Victoire

Principes généraux

1. la réhabilitation de sentier sur l'emprise du Grand Site nécessitera la réalisation de «travaux cantonniers»
2. les marches, soutènements, calades et revers d'eau devront être réalisés avec le porphyre de l'Estérel et sans joints durs
3. l'ouvrage doit être intégré visuellement. C'est à dire que l'ouvrage devra appliquer les principe d'une mise en œuvre irrégulière et «aléatoire» de manière à être non perceptible.

Les principes énoncés dans le document *Entretien et restauration de sentiers dans le Parc National du Mercantour. Site classé des gravures rupestres du Mont Bégo, démarche paysagère mise en œuvre lors des Chantiers été/Automne 2018, Quercus architecture et paysage*, doivent être considérés comme les principes de référence dont la synthèse est énoncée ci dessous :

- Les pierres récoltées ne doivent pas être trop régulières (diversité de taille et de forme) et doivent correspondre à la palette de couleur existante sur le site
- Le dimensionnement du sentier doit être respecté (entre 30 et 70cm)
- Les pierres ne doivent pas être disposées de manière trop régulière dans leur orientation, leur hauteur et dans leur inclinaison (voir document de référence du Mercantour). Les marches en particulier ne doivent pas être disposées parallèlement de manière à éviter l'effet d'escalier.



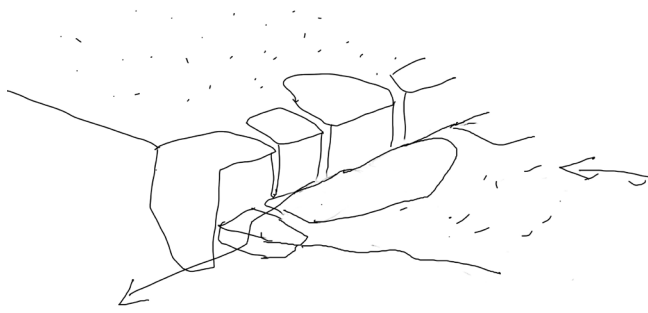
AVANT - Vue de la zone à traiter, marches droites, pierres régulières, alignées. [Source: Photo T.GONELLA - ADAP]



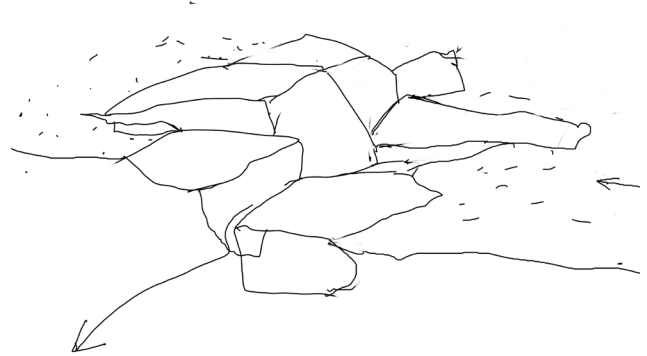
APRES - Création de marches irrégulières, conservation au maximum des pierres existantes. [Source: Photo T.GONELLA - ADAP]

Entretien et restauration de sentiers dans le Parc National du Mercantour

- Les calades et marches doivent utiliser les racines en place qui retiennent la terre. Les pierres seront incrustées entre les racines en veillant à dépasser au dessus des racines pour réceptionner la marche. Attention ce procédé demande des soins particuliers pour ne pas endommager le système racinaire.
- Utiliser de gros blocs pour ponctuer les ouvrages
- Les revers d'eau observeront les mêmes principes d'irrégularité avec un pendage vers l'aval et plus de régularité en amont



Revers d'eau trop régulier

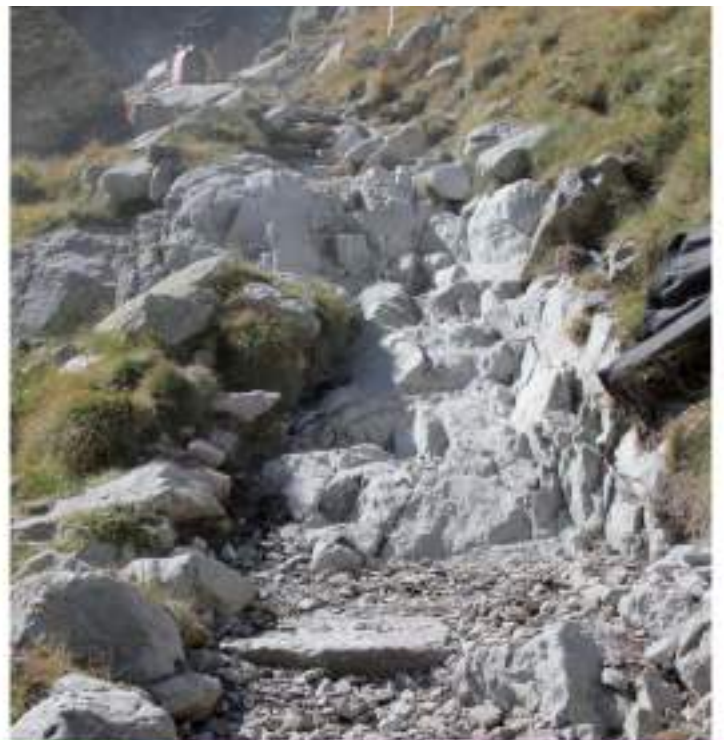


Revers d'eau « discret »

- La roche émergente en place pourra être taillée et épointée de manière à créer des «demi marches». Les surfaces taillées ne doivent pas être trop planes ni trop étendues



AMNT - Vue de la zone à l'est de l'ancien passage muletier à redresser la roche en place.
[Source: Photo TIGNELLA - ADAP]



APSES - Création de marches irrégulières et d'une demi-marche sur roche en place.
[Source: Photo TIGNELLA - ADAP]

Entretien et restauration de sentiers dans le Parc National du Mercantour

Dans le cas de réhabilitation de calades patrimoniales existantes, le mode de restauration devra se rapprocher le plus possible de la calade existante, quitte à présenter si nécessaire une plus grande régularité.

Franchissement

Les franchissements et passages à gué devront être soignés. Le béton ne devra pas être apparent et la pierre du site devra être employée.

Exemple de franchissement pierre et bois



Franchissement pierre et bois- Grand Site des Iles Sanguinaires, pointe de la Parata, Corse (2A)

Maçonnerie hors réhabilitation de sentier en milieu naturel

Le porphyre de l'Estérel sera privilégié bien que des nez de marches en bois puissent être utilisés. Si l'appareillage de pierre nécessite un joint «en dur» la teinte «mortier gris» est proscrite.

La couleur du joint devra s'accorder à la teinte de la pierre et devra être validée par le gestionnaire du Grand Site.

Ouvrages et bâtiments

Les ouvrages et bâtiments sur l'emprise du Grand Site devront privilégier un habillage valorisant la pierre et le bois du site.

Exemple d'ouvrage en zone péri urbaine / hors zone naturelle



Grand Site des Iles Sanguinaires, pointe de la Parata, Corse (2A)



Abbaye du Thoronet (83)



Grand Site du Pont du Diable (34)